

Brammont Hotel

3, rue Gambetta

Hôtel de la Gare

8
M.M.I. BOA

Paris, le 16 Janvier 1951

Dommages de guerre

Beaumont

Immeuble 3 rue Gambetta

Monsieur Leterrier,

18 JAN 1951

Je vous adresse, ci-joint, en double exemplaire, le relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre subis par l'immeuble sis 3 rue Gambetta à Beaumont.

/ L'Ingénieur Principal de la Voie

Maurin

N.B. Aucun honoraire d'architecte n'a été spécialement réglé au titre de ces travaux

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Immeuble sis : 3 rue Gambetta

acquis par la S.N.C.F de M^{me} V^e Boulaat suivant D.M du 17.11.45

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Désignation des pièces	Désignation des travaux effectués	Montant	Observations
1^{re} Main d'œuvre S.N.C.F -			
Février de répartition	Main d'œuvre pour remise en état du logement		
n° 75.932 Février 1947	{ peinture après réparations)		
76.421 Mars 1947			
77.093 Avril 1947			
78.393 Juin 1947			
78.348 Juillet 1947			
	Total main d'œuvre	50.106,-	
2^{re} Travaux à l'Entrepise -			
cde 1068 du 3.1.46 Entrepise Moser	Travaux de terrassement, maçonnerie, canelage, { charpente, menuiserie, serrurerie et couverture	178.158,-	
cde 10286 du 5.1.46 Entrepise Moser	Travaux de maçonnerie pour remise en l'état des dépendances	216.622,-	
cde 1795 du 3.6.46 Entrepise Moser	Travaux de terrassement, maçonnerie pour recons- truction du fond et de l'aile gauche du bâtiment	142.139,-	
cde 4756 du 31.12.47 Ent ^{te} Moser	Remise en état du canelage de la cuisine. { écoulement des eaux pluviales et ménagères. remise en état des platines	46.500,-	
cde 3781 du 19.9.47 Ent ^{te} Sentier	Travaux de terrassement, maçonnerie, plomberie, { chauffage central, canalisation fonte et couverture	94.250,-	
cde 2890 du 17.9.47 Ent ^{te} Euler	Travaux de serrurerie pour remise en état des portes extérieures	21.737,-	
cde 1591 du 23.5.46 Ent ^{te} Moser	{ Chargement et déchargement de matériaux	1.364,-	
cde 6066 du 23.5.46. Ent ^{te} Sanglet	Réparation de menuiseries endommagées	81.587	
cde 2959 du 8.10.46. Ent ^{te} Graut	Remise en état des installations d'éclairage électrique	19.302	
cde 1573 du 2.6.47. Ent ^{te} Bosson	Travaux de peinture pour apposition des menuiseries réparées	2.730	
cde 3057 du 17.10.46. à Urbanistique à Beaumont	{ Réinstallation de branchement électrique a réserver	5.544	
		810.020	

cde 1591 du 23.5.46 - Ent^e Moser
 cde 1801 du 3.6.46 .
 S.A.R. Royale Autrichienne des Mines
 cde 648 du 1.3.47. Ent^e Commeau
 cde 802 du 18.3.47. ~ d° ~
 cde 272 du 27.4.47 ~ d° ~
 cde 2448 du 29.5.47 ~ d° ~
 cde 2982 du 29.6.47 ~ d° ~
 cde 4361 du 15.12.47. Ent^e Sojérit

Report		810.020
Changement et entretien des graviers		5.000
Fourniture de tuyau de plomb pour renvoie en état des installations		3.173
Fourniture de peinture		14.882
d° papier tissu et peinture Pipolin		5.315
d° lesseive		1.200
d° Blanc gélatineux		1.464
d° vernis et ciratif		4.540
d° Blanc de Meudon		275
Total travaux		845.899

3^e Fournitures S.N.C.F.

Bulletins Indicatifs : 51 - 91	Fourniture de bardaings, litsaux, chevrons, madriers, planches	16.729,2
99	d° clous	1.004,3
220	d° madriers & planches	24.255,-
1445, 1446, 1447	d° matériel électrique	8.368,2
1632		
Bulletins N. 1193		
385	d° tuyau Evertit Ø 8	147 {
384	" Ø 15	315 }
383	d° 1720 briques creuses	6.083
380	d° 3300 briques ordinaires	9.592
389	d° 660 tuiles mécaniques	4.362
292	d° 61 ^{1/2} tuyau fonte ordinaire	678
445	d° 30 ^{1/2} parquet	9.053
Total fournitures		80.576,7

4^e Transport ad valorem

majoration ad valorem
 sur fournitures de matériaux
 Total transporté

3.732,1
3.732,1

Récapitulation

Main d'œuvre S.N.C.F	50.106,4
Travaux à l'entreprise	845.899,-
Fournitures S.N.C.F	80.576,7
Transport ad valorem	3.732,1

Montant du relevé

88.0314.

Le présent relevé se montant à la somme de : Neuf cent quatrevingt mille trois cent quatorze francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F (Région Nord) par l'Inspecteur Général, Chef de la Comptabilité V.D. soussigné, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le présent relevé ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 12 janvier 1951

Recul

Région du NORD

Service de la Voie

des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Immeuble sis : 3 rue Gambetta -

acquis par la S.N.C.F de M^{me} V^e Boufant suivant D.M du 17.11.45

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Désignation des pièces	Désignation des travaux effectués	Montant	Observations
1 ^{re} Main d'œuvre S.N.C.F -			
Factures de répartition	Main d'œuvre pour remise en état du logement		
n° 75.932 Février 1947	(peinture après réparations)		
76.421 Mars 1947			
77.093 Avril 1947			
76.303 Juin 1947			
76.340 Juillet 1947			
	Total main d'œuvre	50.106,-	
2 ^{re} Travaux à l'Entrepise -			
Cde 1366 du 2.1.46 Entrepise Moser	Travaux de terrassement, maçonnerie, carrelage, plâtre, menuiserie, serrurerie et couverture	178.188,-	
Cde 10236 du 5.1.46 Entrepise Moser	Travaux de maçonnerie pour remise en état des dépendances	216.622,-	
Cde 1795 du 3.6.46 Entrepise Moser	Travaux de terrassement, maçonnerie pour réparation d'ouverture du fond et de l'autre partie du bâtiment	142.139,-	
Cde 4756 du 31.12.47 Entrepise Moser	Remise en état du carrelage de la cuisine. Évacuation des eaux pluviales et ménagères. Remise en état des platines	46.500,-	
Cde 2731 du 19.3.47 Entrepise Sentier	Travaux de terrassement, maçonnerie, plomberie, chauffage central, canalisations foulées et couverture	91.250,-	
Cde 2890 du 17.3.47 Entrepise Entier	Travaux de serrurerie pour remise en état des portes extérieures	21.737,-	
Cde 1591 du 23.5.46 Entrepise Moser	Changement et déchargement de matériaux	1.361,-	
Cde 6066 du 23.5.46. 1 ^{re} Sanglet	Réparation de menuiseries endommagées	81.587	
Cde 2929 du 8.10.46. Entrepise Grant	Remise en état des installations d'éclairage électrique	19.392	
Cde 1873 du 26.47. Entrepise Bonneau	Travaux de peinture pour approvisionnement menuiseries réparées	2.730	
Cde 3057 du 17.10.46. 2 L'Urbaine Electrique à Beaumont	Réinstallation de branchement électrique A reporter	5.544	
		810.020	

C° 1591 du 23.5.46 - Ent^r Moser
 C° 1801 du 3.6.46 .
 S.A.R. Royale Héritière des Mines
 C° 642 du 13.47. Ent^r Commeau
 C° 882 du 18.3.47. ~ d° ~
 C° 972 du 27.4.47 ~ d° ~
 C° 2448 du 29.5.47 ~ d° ~
 C° 2982 du 29.6.47 ~ d° ~
 C° 4361 du 15.12.47. Ent^r Sopevit

	Report	810.020
	Changement et entretien des graviers	8.000
Tourture de tuyau de plomb pour semis en état des installations		3.173
Fourniture de peinture		14.882
d° papier tenture et peinture Pipolin		5.315
d° lesive		1.200
d° Blanc gelatinieux		1.464
d° vernis et ciratif		4.540
d° Blanc de Meudon		275
<u>Total travaux</u>		<u>845.899</u>

3^e Fournitures S.N.C.F.

Bulletins Indicatifs : 51 - 91
 99
 220
 1445, 1446, 1447
 1632

Fourniture de bastaings, lîteaux, chevrons, madriers, planches	16.729,2	
d° clous	1.004,3	
d° madriers & planches	26.255,-	
d° matériel électrique	8.368,2	
Bulletins N. 1198		
385	d° tuyau Everit Ø 8 149 {	462
384	" Ø 18 315 }	
383	d° 1720 briques creuses	6.083
380	d° 3300 briques ordinaires	9.592
389	d° 650 tuiles mécaniques	4.352
292	d° 6 ^{1/2} tuyau fonte ordinaire	678
445	d° 30 ^{1/2} parquet	9.053
<u>Total fournitures</u>	<u>80.576,7</u>	

4^e Transport ad valorem

majoration ad valorem
 sur fournitures de matériaux
Total transporté

3.932,1
3.732,1

Récapitulation

Main d'œuvre S.N.C.F	50.106,4
Travaux à l'entreprise	845.899,-
Fournitures S.N.C.F	80.576,7
Transport ad valorem	3.732,1

Montant du relevé

98.031,4.

Le présent relevé se montant à la somme de : Neuf cent quarante-neuf mille trois cent quatorze francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F (Région Nord) par l'Inspecteur Paul, Chef de la Comptabilité VD souligne, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le présent relevé ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 12 Janvier 1951

Relevé

Paris, le

V.B.N.
V.C.D.

Adjud Boullant

Monsieur,

1 Annexes.

Aux termes d'un Procès-Verbal dressé par vous, le 12 juillet 1945, la S.N.C.F. est devenue Adjudicataire d'une maison sis à Beaumont-sur-Oise, Rue Gambetta, indivise entre les Héritiers Boullant et des droits lui possédaient ces derniers, en raison des dommages causés à l'ensemble, par faits de guerre.

La S.N.C.F. ainsi substituée aux Héritiers Boullant, aura, à l'appui de son dossier de demande d'indemnité, à produire certaines justifications, notamment en ce qui concerne son droit de propriété.

A cet effet, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parvenir un Certificat de propriété reprenant l'adjudication et la cession du droit à dommages lui en résulte, lequel certificat est, ainsi que vous le savez, à établir suivant formule D.J.3. (exemplaire ci-joint).

Mme Degremont-

Notaire -

Beaumont-sur-Oise. (S. et. O.)

Dans le cas où les a-t-
S. N. C. R. les travaux feront
terminés avant le dépôt du dossier

lorsqu'il pourra être établi
complètement et compren-
drons le D.P. de participation
financière, les autres pôles seront
devis estimatif et les parties.

Dans les autres cas le dossier
de demande de participation sera
établi comme prévu

Et au début, où travaux se
se sont déroulés la demande
d'exemption pourront être faites
en justifiant des travaux déjà
effectués.

Pièce jointe à ce
point de vue jointe à la
acte de la vente
de la gare de Bruxelles

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DU DÉCLARANT.

Un dossier doit être établi pour chaque groupe de bâtiments d'habitation constituant un même ensemble, pour chaque exploitation agricole, pour chaque bâtiment ou groupe de bâtiments publics, pour chaque service public, pour chaque établissement affecté à une activité artisanale, commerciale, industrielle ou professionnelle sinistré.

Le dossier comprend : 1^o Une demande d'indemnité de reconstitution, établie sur la présente formule et valable pour l'ensemble de la propriété ou du service, de l'exploitation ou de l'établissement ; 2^o Des justifications administratives ; 3^o Des justifications techniques.

A. JUSTIFICATIONS ADMINISTRATIVES.

I. *État civil et capacité du propriétaire* : Si vous venez déposer vous-même le dossier dans les Services de la Reconstruction, vous devrez présenter une pièce d'état civil (extrait ou bulletin de naissance ou de mariage, ou carte d'identité, ou livret de famille, etc.) qui vous est immédiatement rendue ;

Si vous envoyez le dossier par la poste, vous devez : soit y joindre une pièce d'état civil; soit demander, au préalable, à une autorité administrative (mairie, commissariat de police, délégation départementale de la Reconstruction la plus proche, etc.) de certifier que les indications relatives à votre état civil portées sur la demande d'indemnité sont conformes à celles portées sur une pièce d'état civil, que vous lui aurez présentée.

II. *Nationalité* : Le délégué départemental pourra vous demander de justifier votre nationalité.

III. *Droit de propriété* : Vous devez normalement produire vos titres de propriété et un état négatif des transcriptions aliénatoires datant de moins de trois mois. Cette pièce est délivrée par le Conservateur des Hypothèques.

Toutefois un *certificat de propriété* ou une *attestation de notoriété* établie par un notaire et conforme aux modèles DJ 2, DJ 3, DJ 4 du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, suffisent.

Ces pièces n'ont pas à être produites en cas de simples réparations, ou lorsque le coût de reconstitution ne dépasse pas 500.000 francs.

IV. *Pouvoirs du mandataire* : Une procuration, établie de préférence sur la formule spéciale du Ministère (modèle DJ 1).

V. *Assurances contre les risques de guerre* : Fournir, s'il y a lieu, la police d'assurance.

NOTA. — Les pièces énumérées ci-dessus ne visent que les cas les plus simples. Pour les autres cas et notamment pour les sociétés, adressez-vous au délégué départemental.

B. JUSTIFICATIONS TECHNIQUES.

Il n'est généralement pas nécessaire que toutes les justifications techniques soient produites simultanément ; les projets de reconstruction ou de reconstitution, par exemple, pourront ne pas être joints immédiatement au dossier, ou être déposés par tranches.

I. Immeubles bâties :

Un état descriptif et estimatif des travaux de reconstitution qu'il serait nécessaire d'exécuter pour reconstituer l'immeuble tel qu'il se comportait avant le sinistre ; cet état doit être établi pour chacune des constructions sinistrées ;

Un projet de reconstruction, lorsque les travaux envisagés diffèrent de la remise en l'état ancien, sauf toutefois si ce projet a été produit à l'appui d'une demande de permis de construire.

II. *Terrains*. — *Reconstitution foncière* : Chemins privés, fossés, autres ouvrages, terres bouleversées par faits de guerre, restées incultes pendant plus d'un an du fait de la présence de l'ennemi, inondées par suite de mesures de défense militaire, etc.

Renseignements analogues à ceux demandés pour les immeubles bâties.

III. Éléments d'exploitation agricole :

a. Cheptel vif, matériel, outillage, mobilier professionnel, stock, approvisionnement, récoltes faites ou sur pied.

1^o *Éléments partiellement détruits* : listes établies par catégories, indiquant pour chaque élément la nature du dommage subi ;

2^o *Éléments entièrement détruits* : listes établies par catégorie, donnant les caractéristiques précises de chaque élément ; listes des éléments de remplacement avec l'indication de la correspondance de chaque élément reconstitué avec chaque élément sinistré.

b. Bois et forêts, vignes et vergers, cultures dont la végétation est supérieure à un an : liste des éléments détruits avec leurs caractéristiques et la description des dommages ; devis estimatif des prix de replantation ; évaluation de la valeur vénale des éléments sinistrés.

IV. Biens mobiliers industriels, commerciaux, artisanaux ou professionnels (autres qu'agricoles) ou affectés à un usage administratif ou social.

a. Matériels, outillages et mobiliers professionnels.

1^o Matériels, outillages et mobiliers réparable : listes établies par bâtiment ou par catégorie, comportant pour chaque machine ou installation les caractéristiques principales du matériel endommagé : le nom, l'adresse, la nationalité du fabricant, la date de construction ; la description détaillée des dommages subis ; le devis de réparation sur la base des prix 1939, ou à une époque de référence déterminée.

2^o Matériels, outillages et mobiliers entièrement détruits : listes établies par bâtiment ou par catégorie et comportant, pour chaque machine ou installation, des indications permettant de déterminer : la valeur de construction ou d'achat au 1^{er} septembre 1939 (caractéristiques principales, repères de construction, date de construction, date d'achat et prix d'achat) ; la vétusté et l'état des objets détruits (date de mise en service, conditions de travail, état d'usure et d'entretien).

b. Stocks (matières premières, produits finis, produits en cours de fabrication).

1^o En règle générale, liste par grandes catégories de matières ou produits, des objets détruits, avec indication de leur valeur au prix de 1939.

2^o Lorsque la variété des produits rend l'établissement des listes impossible, indication par rubrique, de la valeur des dommages et du chiffre d'affaires des trois dernières années ayant précédé le sinistre.

3^o Renseignements permettant de vérifier que les stocks détruits sont inférieurs aux stocks nécessaires au fonctionnement pendant 3 mois de l'entreprise reconstituée.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX SERVICES DU MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME.

DG 4

DEMANDE D'INDEMNITÉ DE RECONSTRUCTION.

Biens autres que les meubles d'usage courant ou familial.

(Loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.)

Déclaration de sinistre produite au nom de *La Société Nationale des Chemins de Fer Français.*
Enregistrée sous le N° *31.138.2*.

PROPRIÉTAIRE DES BIENS SINISTRÉS⁽¹⁾.

NOM (en majuscules) : *Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)*
ou désignation de la collectivité, de l'établissement public ou de l'association ou raison sociale, s'il s'agit d'une Société.

Prénoms (2) : *Société Anonyme.*
ou forme de la Société ou de l'Association.

Date et lieu de naissance : *Convention du 31 Août 1937 (J.O. du 1^{er} Septembre 1937) Statuts approuvés par Décret pris en Conseil d'Etat le 31 Décembre 1937 (J.O. du 1^{er} Janvier 1938).*

Nationalité :

Situation de famille :
(Célibataire, marié, veuf, séparé de corps, divorcé.)

Nom, prénoms (2) et nationalité du conjoint :

Date et lieu du mariage :

Régime matrimonial :

Le cas échéant, date du jugement et siège du Tribunal ayant prononcé la séparation de corps ou le divorce.

Profession ou objet social :

Domicile (adresse complète) : *Rue Saint-Lazare, n° 88, à Paris (9^e).*
ou siège social.

N° d'inscription (3) { au Registre du Commerce : *Seine. 276.448.B.*
au Registre des Métiers :

MANDATAIRE⁽³⁾ OU REPRÉSENTANT LÉGAL, JUDICIAIRE OU STATUTAIRE.

NOM (en majuscules) :

Prénoms (2) :

Domicile (adresse complète) :

Qualité en laquelle il agit : *Conseil d'Aménagement V.B. de la Région Nord à Paris.*

AUTRES SINISTRES SUBIS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

Avez-vous été victime d'autres sinistres que ceux faisant l'objet de la présente demande ?

Si oui, indiquer ci-dessous pour chacun d'eux :

la nature du bien sinistré (immeuble, exploitation agricole, établissement industriel, commercial ou artisanal, etc.)	la situation du bien sinistré (adresse complète ; ne pas oublier d'indiquer le département.)	le n° de la déclaration de sinistre (s'il vous en a été accusé réception.)	le n° du dossier (s'il vous a été indiqué.)
---	--	--	---

--	--	--	--

--	--	--	--

(1) En cas d'indivision, fournir les mêmes renseignements pour chaque propriétaire indivis, sur une feuille annexe.
(2) Indiquer tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil, et souligner le prénom usuel.
(3) Bayer les mentions inutiles.

- 6 -

Peinture, impression et huile 2 couches sur menuiseries neuves et raccords sur réparations	<u>125,00</u>
TOTAL VITRERIE et PEINTURE	<u>1 842,00</u>

BELMONT S/OISE (Seine et Oise)

Immeuble situé rue Gambetta n° 3

DEVIS ESTIMATIF
des travaux de réparation

Décompte Général des Travaux

Maçonnerie	7 737,25
Charpente	5 400,80
Couverture	10 223,00
Menuiserie	6 468,60
Serrurerie	1 038,50
Vitrerie et Peinture	1 842,00
	<u>32 710,15</u>
Honoraires de l'architecte à 7 %	2 289,70
	<u>34 999,85</u>

Maçonnerie : (art. I)Batiment à usage de maison de rapport :Pignon sur rue :

Ravalement irréparable en raison du nombre de trous très rapprochés ayant décollé le ravalement par place : enduit plâtre sur vieux moellon, compris piochements d'anciens enduits, renformis de 0,03 :

$$\text{surface } 6,35 \times 6,50 = 41,28$$

$$\text{pointe } \frac{6,35 \times 2}{2} = 6,35 = 47,63 \dots \dots \dots \\ \text{à } 0,47 \text{ léger } 22,18$$

Jointo d'appareillage de pierre évalué 180 m. linéaires à 0,03 leg 5,40

Descellements et rescellements des gonds de persiennes :

32 de 0,12 leg 3,84

En retour sur cour, rebouchage de 45 trous d'éclats au plâtre teinté :

chq. 0,08 leg 3,60

Echafaudage du ravalement pignon :

$$6,50 \times 7 = 45,50$$

à 0,35 leg 15,92

à 0,70 = 11,14 à 41 frs 466,75

Plus value du ravalement pignon pour soubassement ciment.
Légers ... 2,50

Cloître sur rue :

Au pilastre et au mur bahut :

18 briques lancées 75,00

Batiment d'exploitation : (art. 3)

façade arrière : partie hors d'aplomb au droit des parties effondrées, démolition de maçonneries de moellon pour reprise :

$$5 \times 1,50 = 7,50$$

dont partie)	2,50	= 5,00
détruite)	x 0,45	= 2,250 à 85 frs
		191,25

À nouveau, moellon houillé chaux, 1/3 fourni, 2/3 non fourni en reprise, jointoyage au mortier, dépose en montant :

surface 7,50 x 0,45 = 3,375

à 400,00 frs 1 750,00

Pointe de pignon :

démolition de la partie hors d'aplomb une surface de 9 m²
reprise maçonnerie moellon 1/2 fourni, jointoyé au mortier de pose :

9 x 0,45 = 4,050

à 380 frs 1 539,00

Reprises diverses à la partie haute des 2 façades. Ev. 140,00

Trous et scellement de 14 abouts de pannes sablières et faîtage
et solives du plancher de 0,30 5,20

Bâtiment à la suite :

(aile droite) : repose de 3 conduits de poterie, scellées
plâtre 0,75.

Sortie et enlèvement de tous les gravais de maçonnerie,
couverture et vitrerie, détruits par obus, et du
gravais de démolition.

4 m,500 à 70 frs 315,00

Total légers 43,47

à 75 frs 3 260,25

TOTAL MACONNERIE 7 737,25

Charpente :

Bâtiment d'exploitation (art. 3)

Dépose et repose des bois assemblés, compris
taille à la demande sur le tas de boulons et
clous nécessaires fournis :

54 chevrons 8/8 de 7 m	2,417
un faîtage de 4 pannes 18/18 de 8,75	1,397
sablières restantes 8/18 de 10 m	0,324
un entrail brisé 25/25 de 10 m	0,625
2 arbalétriers 20/20 de 5,50	0,440
1 poinçon 20/20 de 1,50	0,060
4 contrefiches 12/18 de 1,50	0,162
un faux entrait 20/20 de 2,50	0,100
1 poteau 20/20 de 2,25	0,090
une autre ferme semblable	1,477

Ensemble : 7,092

à 450 frs 3 252,00

fourniture et pose de tôle douce de 2 mm : 1 de 80 x 90 et 2 de 125 x 0,80
de trous, assemblage sur cornières par rivets, fixation sur bâti, repose
des grilles et scellements ciment.

Suivant détail 985,00

Dépose et redressement d'un barreau fer rond de la grille fixé,
impression minium des tôles neuves 18,50
35,00

TOTAL SERRURERIE 1 038,50

Vitrerie et Peinture :

Grand bâtiment sur rue : (art. 1)

porte du vestibule :

verre gravé 85 x 38 = 0,32 à 260 frs 80,00

1 verre teinté en raccord : 8 x 38 = 0,03 12,00

Fenêtre vestibule :

2 verres 1/2 double 105 x 38 - salon de coiffure

2 verres 1/2 double 110 x 40 - salle à manger :

2 verres 1/2 double 120 x 40 chambre au-dessus de la salle à manger :

2 verres 145 x 40

2 verres 35 x 40

chambre au-dessus du salon

2 verres 145 x 40

2 verres 35 x 40

chambre au-dessus du vestibule :

2 verres 145 x 40

2 verres 35 x 40

porte du grand vestibule à 2 vantaux :

2 verres imprimés St-Gobain de 115 x 40 250,00

Logement rez-de-chaussée à gauche :

2 verres 125 x 0,40

2 verres 25 x 40

châssis vert cheminée :

4 verres 38 x 38

châssis sur alcôve :

1 verre 125 x 35

Bâtiment (art. 2) au fond de la cour : rez-de-chaussée :

1 porte 1 verre 55 x 45

châssis 2 verres 70 x 25

1er étage : appartement du propriétaire, pièce au-dessus de l'escalier
de ce logement :

3 verres de 40 x 36

cuisine :

4 verres de 40 x 35

chambres 8 verres de 40 x 42

alcôve châssis 1 v. 70 x 40

Toilette 1 verre 140 x 42

Total du verre 1/2 double 13 m.75 à 100 frs 1 375,00

Plus val ue sur pose et dépose pour bois fourni en
remplacement des parties hors d'usage :
sapin 8/8

14 chevrons de 2,50 = 0,224
sablière 16 m sapin 8/18 = 0,230
à 1 200 frs 0,454 544,80

en entrail chêne 20/20 de 10 m à 0,400
un poinçon chêne 20/20 de 5 m à 0,200
0,600 à 2 300 frs 1 380,00

Fourniture et pose
plancher haut du rez-de-chaussée :
3 solives sapin 65/18 de 4,60 = 0,140 à 1 600 frs 224,00
TOTAL CHARPENTE 5 400,60

Couverture :

Bâtiment d'exploitation n° 3

en remplacement de la couverture tuile plate et ardoise, couverture
en tuile mécanique petit moule sur liteau neuf :
2 fois 9,00 x 7 = 126 m à 56 frs 7 056,00

Egout 3 tuiles plates scellées plâtre : 13 m à 20 frs 260,00

Faîtage en faîtières fournies : 9,00 à 54 frs 486,00

Ruellées plâtre sur tuiles mécaniques : ensemble 25 m à 35 frs 875,00

Remaniage de la noue sur bâtiment du fond de la cour.

Réfection du chéneau en façade arrière, dépose, repose, fourniture
1 m en 0,60 dév. compris soudure.

Dépose et repose du chéneau en façade sur cour au droit de
l'appentis compris redressement pièce rapportée et soudure.

Ensemble 450,00

Maison de rapport sur rue : couverture tuile plate vieille non
fournie, 255 tuiles plates en recherche à 1,75 456,00

Aux rives en zinc au pignon, remplacement d'une partie de 2 m
de 0,20 dev. sur le reste 8 soudures. Ensemble 95,00

Gouttière sur cour, fourniture et pose de 3 m compris soudure 105,00

Tuyau de descente, un moignon, 3 coudes et 5 mètres tuyau 0,08 175,00

Bâtiment du fond de la cour :

Réfection partielle de la ruellée plâtre au faîtage et remaniage
du rang de tuiles mécaniques du faîtage. Evaluation 150,00

Marquise du vestibule du coiffeur, pièces rapportées à 5 percements sur zinc moulé. Repose et soudures de 0,80 de galerie, fourniture et pose d'un arêtier mouluré de 1 mètre. Ensemble 115,00

TOTAL COUVERTURE 10 223,00

Menuiserie :

Bâtimennt d'habitation (art. I)

Pignon sur rue : baie du vestibule, aux volets persiennes, bâti chêne, panneaux et lames sapin, à un vantail : 2 montants de bâti brisés - 5 lames, ensemble compris ferrage 130,00

Fenêtre du salon de coiffure : à la fenêtre, pièce d'appui, aux persiennes une traverse de bâti cassée et panneau percé. Ensemble compris dépose et dormant, trous et scellements, ferrage 280,00

1er étage : chambre au-dessus du salon de coiffure : persiennes : 2 montants brisés, 7 lames - à la fenêtre : 1 petit bois cassé et pièce à rapporter au montant mouton. Ensemble 310,00

Fenêtre au-dessus du vestibule : persiennes : vantail droit détruit, vantail gauche, 9 lames brisées

au bâtiment d'exploitation (art. 3), porte du 1er étage sur cour en frises parquet sur barres : 100 x 200 compris ferrage 380,00

Grenier :

parquet sapin 3ème choix broché sur solives :

31,35 x 8,00 = 38,80 à 72 frs 2 793,60

sur le reste du grenier : dépose et repose, compris fourniture de frises en remplacement des parties pourries par les eaux pluviales, évalué à 1/3 de la surface :

4,00 x 8,00 = 32 à 45 frs 1 440,00

Cloison de séparation en voliges sur traverses sapin 6/8 partie détruite :

4 m x 2,00 = 8 m à 35 frs 280,00
partie restante à redresser 75,00

Escalier en échelle de meunier pour remise en état et dépréciation .. 450,00

TOTAL MENUISERIE 6 468,60

Serrurerie :

La grille charretière et la grile à 1 vantail, la partie tôlée hors d'usage par suite de la quantité de percement.

Descelllement des gonds scellés au ciment, dépose et transport à l'atelier.

Dépose des cadres en cornière sur bâti, dérivation des anciennes tôles

Emplacement réservé
aux services du
Ministère

DOSSIER N°

DECISION N°

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

D G 5
Anciens imprimés
DH3 DH4 et DPS3

BATIMENT
N° 1

E T A T D E S C R I P T I F

D'UN BATIMENT d'habitation sinistré et de ses dépendances

Désignation du propriétaire : S.N.C.F.-88, rue Saint-Lazare à PARIS (9ème Arrondissement)

Adresse du bâtiment : rue Gambetta n° 3 à BEAUMONT-sur-Oise - Département : Seine & Oise

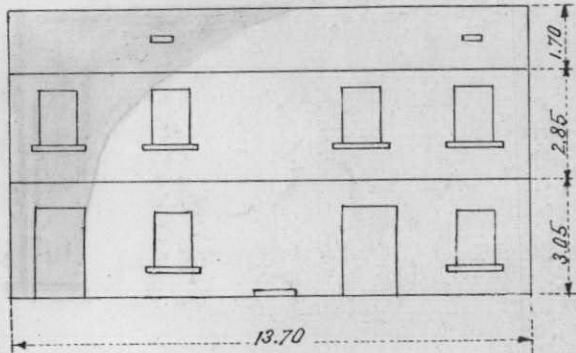
Renseignements à fournir dans tous les cas	BATIMENT PRINCIPAL		DEPENDANCES			
			"	"	"	"
Etat	Destination	habitation	"	"	"	"
	ancienneté	1880				
	{ de conservation du gros oeuvre ..	bon état d'entretien				
	{ menuiseries ..	" " "				
	d'entretien des { peintures ..	assez " " "				
	couverture ..	" " "				
Nature des façades		moellons				
Epaisseur des façades		0 m,50 et 0 m,38				
Nature des murs latéraux		moellons				
Epaisseur des murs latéraux		0 m,50 et 0 m,38				
Nature de la couverture		Tuiles				
{ sous-sol		vôûtes				
Ossature des { rez-de-chaussée		bois				
planchers { étages courants		"				
	étage sous comble	"				
Le bâtiment comportait-il :						
l'eau ?.....		oui				
le gaz ?.....		oui				
l'électricité ?.....		oui				
le chauffage central ?		non				
des salles de bain (nombre) ?		oui : une				
des W.C. (nombre) ?		non				
des fosses fixes ?.....		"				
des fosses septiques ?.....		"				
des puits perdus ?		oui : un				
le tout à l'égout		non				

Renseignements à fournir
pour tous les bâtiments

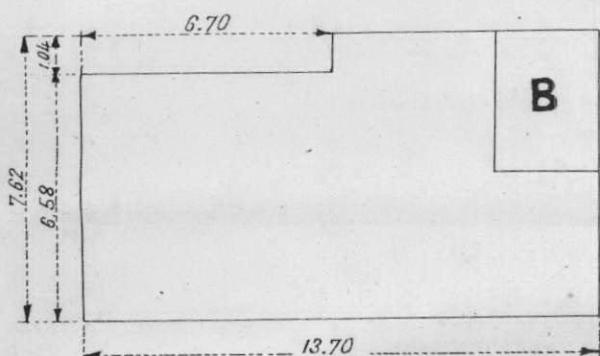
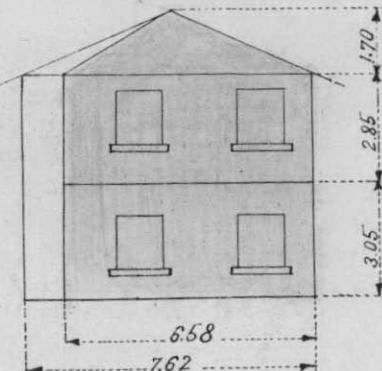
AFFECTATION ET SURFACE des étages	BATIMENT PRINCIPAL Affectation	Surfaces	DEPENDANCES (surfaces)
Sous-sol	1 cave	76 m ² ,33	
Rez-de-chaussée	1 cuisine, 1 débarras, 1 salon, 1 salle à manger, 2 entrées.	97 m ² ,39	
1er étage	3 chambres, 1 salle de bain, 1 débarras, 2 couloirs.	97 m ² ,39	
Comble utilisable	1 grenier	97 m ² ,39	

Emplacement réservé aux croquis

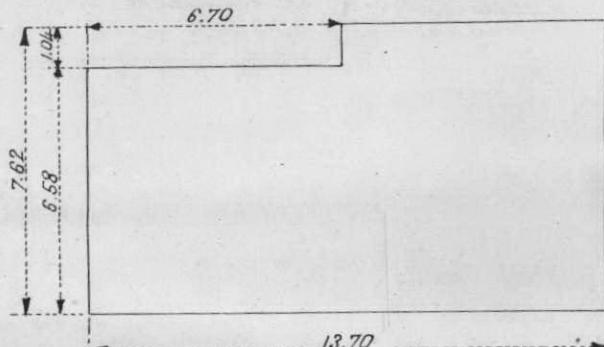
Elévation. (Façade)



Elévation. (Pignon)



Cave



Rez - de - Chaussée
Etage
Grenier

Département de Seine-et-Oise

COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE

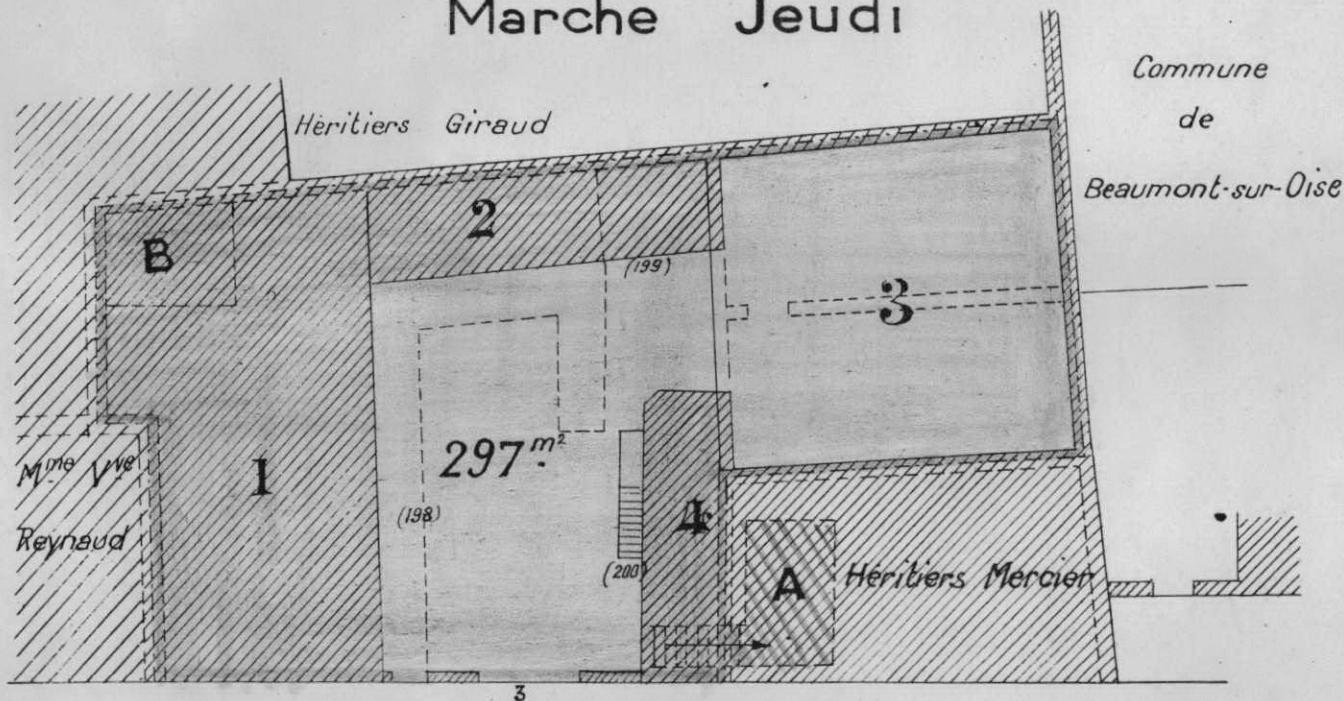
Immeuble sinistré. 3 Rue Gambetta

Propriétaire S.N.C.F

Echelle de 0^m.005 p.m

S^{on}A.

Marché Jeudi



Rue

Gambetta

Légende.

- 1: Bâtiment d'habitation - Légerement endommagé
- 2: — d — — — d —
- 3: Atelier et magasin de réserve - Fortement endommagé
- 4: Magasin de réserve - Légerement touché
- A: Cave dépendant de l'immeuble vendu
- B: Cave appartenant aux Héritiers Giraud

A , le
Le Chef de District

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE SEINE-ET-OISE

= 24 APR 47 VERSAILLES RP =

Monsieur FOCKE

Inspecteur Divisionnaire
à la SNCF (Repar Uros)
Dommages de guerre

18 rue de Dunkerque

P A R I S

:-:-:-:-:

REPUBLIQUE
FRANCAISE

★ 4.50

POSTES
SCW033

Y.L/R.S.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

Délégation Départementale
de Seine-et-Oise

Service : dommages de guerre

Section : D.G.H.

N° 3I.I38.Z. 5979/H

Objet : AFFAIRE - 3 rue Gambetta
BEAUMONT-sur-OISE -

22 AVRIL 1947

Versailles, le

2, Rue de Mademoiselle — Tél. Ver. 35-90 à 35-93
Adresse Télégraphique DEDERU, Versailles

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DU MINISTERE DE LA
RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME
Dommages de guerre-Allocations Immobilières

à

Monsieur FOCKEU
Inspecteur Divisionnaire
Dommages de guerre
18 rue de Dunkerque

P A R I S

:::-:::-::

Monsieur,

Vous vous étonnez dans votre lettre du 24 Mars 1947 d'avoir reçue de mes services un accusé de réception du dépôt d'une déclaration du sinistre survenu à l'immeuble situé à BEAUMONT-sur-OISE, que la S.N. a acquis des Consorts BOULLAND.

Lesdossiers déposés par les particuliers sont instruits, même par la suite les droits à la participation financière de l'Etat sont cédés avec agrément de mon service, à un service public. Ce service se trouve fait de cet agrément, subrogé à tous les droits des vendeurs et en particulier aux droits à reconstitution des biens sinistrés.

Pour me permettre l'étude de ce dossier qui porte dans mes services le numéro 3I.I38.Z. je vous serais obligé de me faire parvenir

- A) après les avoir soigneusement rempli et signé les imprimés DG2 - DG5 DG4 ci-joints.
- B) une copie certifiée conforme de la délibération donnant les pouvoirs nécessaires pour traiter cette affaire au mandataire qui sera désigné
- C) une pièce (carte d'électeur, carte d'identité ou sa copie certifiée) établissant l'identité du mandataire.
- D) Etablis suivant les prescriptions de la notice ci-jointe.
 - 1) un devis estimatif détaillé des travaux à exécuter ou le cas échéant les mémoires acquittés de ceux qui seraient déjà effectués.
 - 2) un état quantitatif des matériaux nécessaires à ces travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef d'Agence
(Dommages de guerre)

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

Délégation Départementale
de Seine-et-Oise

Service des DOMMAGES DE GUERRE
Section IMMOBILIÈRE

N°

Objet : **ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Versailles, le

6 MARS 1947
2, Rue de Mademoiselle. — Tél. VER. 35-90 à 35-93
Adresse Télégraphique DEDERU Versailles

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINISTRE
DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

à M.

M *envis*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dossier de demande de participation
financière de l'État relatif à votre mobilier sinistré dans un immeuble sis à

3 Rue Gambetta Beaumont / Oise

Ce dossier est enregistré sous le N° 31.138 Z. que vous voudrez bien
RAPPELER dans toutes vos correspondances.

Lors d'une prochaine correspondance, il vous sera précisé les pièces complémentaires
que vous aurez à me transmettre en vue de l'instruction de votre dossier.

Veuillez agréer, M *envis*, mes salutations distinguées.

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL.

Le Chef de la Section des Batiments d'Habitation

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME



Délégation Départementale
de Seine-et-Oise

VERSAILLES R.P. ==

2, Rue de Mademoiselle
VERSAILLES

M.

S.N.C.F.

18 Rue de Dunstayne

Paris X

(Seine)

31/38-3

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE SEINE-ET-OISE

Service : DG.
Section : DG/H.

Versailles, le

14, Rue de Mademoiselle, Versailles
Tél. VER. 35-90 à 35-93.
Adresse télégraphique : DEDERU, Versailles.

NOTICE

Relative à l'Etablissement
des Pièces Techniques
(Devis, Liste des matériaux, Mémoires,
Factures)

Produits d'une demande de parti-
cipation financière de l'Etat
à des Dommages de Guerre.

En application des instructions de M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, concernant les architectes, experts et techniciens habilités à participer aux opérations prévues par la législation sur la reconstruction et les dommages de guerre, les **devis, listes des matériaux, mémoires ou factures**, produits par les sinistrés, doivent dorénavant comporter, rédigée et signée par l'homme de l'art qui les a établis ou vérifiés et arrêtés (et qui doit être agréé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et assermenté devant un Tribunal Civil), la mention suivante : *à portée de chacun des pairs de dépense*

« L'architecte, l'expert ou le technicien, soussigné, agréé par M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme sous le n° _____ et assermenté devant le Tribunal civil de _____ en date du _____ après avoir pris connaissance des déclarations du sinistré sur l'origine des dommages,

a établi, le présent devis

ou

a établi la présente liste de matériaux

ou

a vérifié le présent mémoire arrêté au montant de :

ou

a vérifié la présente facture détaillée arrêtée au montant de :

suivi de la mention au dos

qui comporte les travaux (ou qui se rapporte aux travaux) nécessaires à la réparation des dommages compatibles avec cette origine, à l'exclusion de ceux correspondant à des dégâts techniquement imputables à une autre cause ».

OBSERVATION.

Si le montant de la dépense prévue excède 300.000 francs, en ce qui concerne les immeubles bâties ou les travaux de restauration et d'amélioration foncière, le sinistré doit faire appel, selon le cas, à un architecte, à un expert ou à un technicien, agréé et assermenté, pour les évaluations afférentes à ses biens endommagés par faits de guerre et pour les opérations nécessaires à la reconstitution de ces biens.

Pour un montant de dépense prévue, inférieur à 300.000 francs, le sinistré peut également faire appel au concours d'un architecte, expert ou technicien, agréé et assermenté, tout en n'y étant pas obligé, le remboursement des honoraires de ceux-ci étant prévu par le décret du 31-12-46 et le caractère des pièces techniques ainsi établies, permettant d'aboutir plus rapidement à une proposition d'attribution en sa faveur.

M. J. Strain

1

= 7 MARS =

D *

N. Fiducie

Brewer's 3 M. Gould
Veracruz

31138 Z

1 single specimen male After 8° Gal
has entire dorsal region average 1 mm long
1846

Jan 14, 1924. 3. 42

September September 1940 in area
area available (L. Syria)
1/2 m. S. Hama

a. Travellers

RENSEIGNEMENTS A L'USAGE DU DÉCLARANT.

Un dossier doit être établi pour chaque groupe de bâtiments d'habitation constituant un même ensemble, pour chaque exploitation agricole, pour chaque bâtiment ou groupe de bâtiments publics, pour chaque service public sinistré.

Le Délégué Départemental tient à votre disposition les imprimés nécessaires.

Le Dossier comprend :

1^e une demande de participation financière, établie sur la présente formule et valable pour l'ensemble de la propriété ou du service;

2^e des justifications administratives;

3^e des justifications techniques.

JUSTIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

État civil et capacité du propriétaire :

Le Délégué Départemental pourra vous demander de produire un extrait d'acte de naissance ou de mariage, et toute justification nécessaire.

Nationalité :

Le Délégué Départemental pourra vous demander de justifier votre nationalité.

Droit de propriété :

Vous devez normalement produire :

- a) vos titres de propriété. Toutefois, un "certificat de propriété ou une attestation de notoriété" établie par un notaire, suffisent,
- b) un état négatif des transcriptions aliénatives datant de moins de trois mois. Cette pièce est délivrée par le Conservateur des Hypothèques.

Ces pièces n'ont pas à être produites pour les *petits dossiers* et notamment pour les travaux de réparation d'un montant inférieur à 100.000 francs, entièrement terminés, réceptionnés et réglés.

Pouvoirs du mandataire :

Une procuration, établie de préférence sur la formule spéciale du Ministère.

Droit au taux exceptionnel :

- Si vous ne possédez, à la date du sinistre, qu'un seul immeuble ou une seule exploitation, joindre une déclaration sous la foi du serment et certifiée par le contrôleur des contributions directes conforme à la dernière déclaration produite, en vue de l'établissement de l'impôt général sur le revenu;
- Si vous possédez plusieurs immeubles, mais que vous habitez l'immeuble ou l'exploitation sinistré avec votre famille comprenant 3 enfants au moins, joindre une attestation du Maire ou du Commissaire de Police.

NOTA. — Les pièces énumérées ci-dessus ne visent que les cas les plus simples. Pour les autres cas et notamment pour les sociétés, adressez-vous au Délégué Départemental.

JUSTIFICATIONS TECHNIQUES.

A) Exploitations agricoles: l'expert chargé par l'administration de procéder aux constatations sur place, vous fournira tous les renseignements utiles.

B) Bâtiments d'habitation et bâtiments publics:

- un état descriptif pour chacun des bâtiments sinistrés (formule DG 5 ou anciennes formules DII 3, DII 4 ou DSP 3);
- le projet ou programme de reconstruction ou de réparation; pour les bâtiments réparables, lorsque les travaux ne comportent que la remise dans l'état ancien, le projet peut-être réduit à un devis estimatif;
- les mémoires, factures et notes d'honoraires.

C) Services publics :

1. Ouvrages et réseaux de services publics.
 - Notice descriptive de l'ensemble de l'ouvrage ou du réseau sinistré.
 - Plan d'ensemble (échelle au choix).
 - Mémoire estimatif justifiant les dispositions projetées.
2. Mobilier, matériels, gros outillages.
 - Un inventaire des biens sinistrés et les polices d'assurance les concernant.
 - Les devis, mémoires et factures les concernant.
3. Petit outillage et stock.
 - Un inventaire du petit outillage existant avant le sinistre et un état des besoins de l'organisme sinistré pour la reprise d'un service normal.
 - Un inventaire des stocks existants avant le sinistre et un état des besoins pour assurer le service public.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX SERVICES DU MINISTÈRE.
DOSSIER
N° 31438:3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME.

DG 4

Anciens
imprimés
DII 3, DII 4,
et DPS 3.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT.

- (1) { Bâtiments d'habitation.
Bâtiments Agricoles.
Éléments d'Exploitation agricole.
Bâtiments publics.
Service public.

Déclaration de sinistre produite au nom de M _____
en date du (2) _____ dont il a été accusé réception sous le n° (2) _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROPRIÉTAIRE OU L'EXPLOITANT.

NOM (en majuscules) _____

ou désignation de la collectivité ou de
l'établissement public, ou raison sociale,
s'il s'agit d'une Société.

Prénoms (3) : _____
ou forme de la Société,

Date et lieu de naissance : _____
ou date de constitution de la Société,

Nationalité : _____

Situation de famille : _____
(Célibataire, marié, veuf,
séparé de corps, divorcé.)

Nom et prénoms (3) du conjoint: _____

Date et lieu du mariage: _____

Régime matrimonial : _____
Le cas échéant, date du jugement et siège
du Tribunal ayant prononcé la séparation
de corps ou le divorce.

Profession ou objet social : _____

Domicile (adresse complète) : _____
ou siège social.

MANDATAIRE (4) ou son représentant légal, judiciaire ou statutaire.

Nom (en majuscules) : _____

Prénoms (3) : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Domicile : rue _____, n° _____, à _____
dép. de _____

Qualité en laquelle il agit : _____

(1) Broyer les mentions inutiles.

(2) Renseignements à indiquer si possible.

(3) Indiquer tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat civil et souligner le prénom usuel.

(4) Si le propriétaire ou l'exploitant n'agit pas personnellement.

DROIT AU TAUX EXCEPTIONNEL

(ne concerne que les bâtiments d'habitation et les bâtiments agricoles.)

Le taux exceptionnel n'est accordé que si le coût normal de reconstruction évalué au 8 septembre 1945 est inférieur à 800.000 francs pour l'ensemble des bâtiments.

Le propriétaire { ne possédait qu'un seul immeuble ou une seule exploitation à la date du sinistre,
habitait l'immeuble ou l'exploitation sinistré avec trois de ses enfants au moins, } (1)
ne remplissait aucune de ces deux conditions.

MODALITÉ DE RÈGLEMENT.

Règlement à effectuer au nom de M. _____
demeurant rue _____, n° _____, à _____ dép. de _____

(1) Par virement

OBLIGATOIRE pour tous paiements à valoir sur les allocations supérieures à 10.000 fr.	Nom de l'établissement: (Caisse du Trésor, compte postal, banque) Adresse de l'établissement : rue _____, n° _____ à _____, dép. de _____ Compte { n° sans numéro. } (1)
--	--

(1) En bon de caisse sur (2) _____, N° du compte _____
(1) En mandat carte, à l'adresse indiquée ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BIENS SINISTRÉS.

Nature des biens sinistrés : _____
Situation : rue _____, n° _____, à _____ dép. de _____

Mode d'exploitation : _____

Cause et date du sinistre :

DESTINATION ET ÉTAT DES BÂTIMENTS, OUVRAGES OU INSTALLATIONS
(à ne remplir que pour les bâtiments d'habitation et les bâtiments ou services publics.)

BÂTIMENTS OU INSTALLATIONS détruits ou fortement endommagés.	RÉPARABLES (3)	INTACTS (3)
N° _____	N° _____	N° _____
N° _____	N° _____	N° _____
N° _____	N° _____	N° _____
N° _____	N° _____	N° _____

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Trésorerie générale ou perception.

(3) Porter pour chaque bâtiment ou installation le même numéro que sur l'état descriptif correspondant.

ORIGINE
DE
PROPRIÉTÉ.

Préciser si les bâtiments proviennent d'un achat, d'un échange, d'une donation, d'un partage, d'une succession, si vous les avez fait construire, etc., et indiquer la date à laquelle vous en êtes devenu propriétaire.

DROITS
RÉELS.

Les bâtiments, ouvrages ou installations étaient-ils grevés de droits réels (usufruit, hypothèques, priviléges, droit d'usage, habitation, servitudes foncières, promesse de vente, etc.). Donner toutes précisions sur la nature et l'importance de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.

ASSURANCE.

Les bâtiments, ouvrages ou installations étaient-ils garantis contre les risques de guerre par un contrat d'assurances ou par tout autre contrat ?

SUBVENTIONS
ANTÉRIEURES.

Avez-vous déposé pour les mêmes biens une demande de subvention au titre de la loi du 5 août 1940 ou 9 février 1941, ou une demande d'avances au titre de la loi n° 907 du 28 octobre 1942, ou à tout autre titre ?

Date et n° des arrêtés ou des décisions dont vous avez bénéficié.
Montant des subventions correspondantes. Sommes déjà perçues.

Je déclare, sous la foi du serment, que { je suis _____
M. _____ mon mandat est _____ } (1)

propriétaire (2) des biens faisant l'objet de cette demande et que toutes les indications fournies ci-dessus sont sincères et véritables.

A _____, le _____ 194 _____
(Signature)

N. B. — Toute fausse déclaration expose son auteur à des poursuites judiciaires.

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Ou, éventuellement, exploitant, dans le cas d'un Service Public concédé ou mis en régie.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.RÈGLEMENT
DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT.

DEMANDE { d'avance.
 { d'acompte.
 { de solde. } (1)

Je soussigné, (2) _____
demeurant, rue _____, n° _____
à (Dép^t)
propriétaire { (1) d' (3) sinistre
mandataire du propriétaire }
sis, rue n°
à (Dép^t)
pour lequel { un dossier a été enregistré sous le n° 3113853 } (1)
et qui { a fait l'objet de la décision n°
 { n'a pas encore fait l'objet d'une décision. } (1)
certifie que { la réparation de l'immeuble susvisé
 { la reconstruction de l'immeuble susvisé
 { la reconstruction des éléments d'exploitation. } (1)
est { commencée.
 { exécutée dans la proportion de o/o. } (1)
 achevée.
Je demande que le versement correspondant me soit effectué.
Ci-joint les mémoires, factures, reçus, notes d'honoraires, etc..., relatifs
à ces { travaux { (1) et non encore déposés, s'élevant à la somme
 { acquisitions (4).
A , le
(Signature.)

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Nom et prénom.

(3) Indiquer la nature du bien : immeuble d'habitation, exploitation agricole, éléments d'exploitation agricole.

(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande de solde, lors d'un règlement définitif, le sinistre doit produire tous les mémoires, factures, reçus, notes d'honoraires, etc... La participation ne peut jamais dépasser les dépenses réellement faites.

ATTESTATION.

a) Travaux suivis par un architecte ou un ingénieur agréé.

Je soussigné (1)
architecte (2) agréé sous le n°
ingénieur
domicilié, rue , n°

à (Dép^t)
certifie le bien fondé de la déclaration figurant au recto en ce qui concerne l'état
d'avancement des travaux, lesquels ont été exécutés conformément aux règles de
l'art.

À , le
(Signature.)

b) Travaux non suivis par un architecte ou un ingénieur agréé.

Je soussigné (1)
entrepreneur en (3)
domicilié, rue , n°

à (Dép^t)
certifie le bien fondé de la déclaration figurant au recto en ce qui concerne l'état
d'avancement des travaux.

À , le
(Signature.)

c) Reconstitution d'éléments d'exploitation agricole.

Je soussigné (1)
..... (4) agréé
domicilié, rue , n°

à (Dép^t)
certifie que le déclarant a procédé, pour l'usage de son exploitation agricole, à
l'acquisition des éléments décrits sur la liste ci-jointe, revêtue de mon visa, aux dates
et dans les conditions indiquées pour chacun d'eux.

À , le
(Signature.)

(1) Nom et prénoms.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) Entrepreneur principal (celui qui a produit le mémoire le plus élevé).

(4) Qualité du signataire accrédité à cet effet : maître, expert, agréé.

Emplacement réservé
aux services du
Ministère.

DOSSIER N°
31138-3

DÉCISION N°

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME.

DG5

Anciens imprimés
DH3 DH4 et DPS3.

BÂTIMENT

N°

ÉTAT DESCRIPTIF

D'UN BÂTIMENT { d'habitation
public } (1) sinistré et de ses dépendances.

Désignation du propriétaire (2):

Adresse du bâtiment: rue n° , à dép' de

		BÂTIMENT PRINCIPAL.	DÉPENDANCES (3).
Renseignements à fournir dans tous les cas.	Destination (4):		
	Ancienneté (5):		
	État { de conservation du gros œuvre (6)		
	d'entretien des { menuiseries (6)		
	peintures (6)		
	couverture (6)		
	Nature des façades		
	Épaisseur des façades		
	Nature des murs latéraux		
	Épaisseur des murs latéraux		
Nature de la couverture			
Ossature des { sous-sol			
planchers (7). { rez-de chaussée			
étages courants			
étage sous comble			
Le bâtiment comportait-il:			
l'eau?			
le gaz?			
l'électricité?			
le chauffage central?			
des salles de bains (nombre)?			
des W.-C. (nombre)?			
des fosses fixes?			
des fosses septiques?			
des puits perdus?			
le tout à l'égout?			

(1) Broyer les mentions inutiles.

(2) Nom et prénom, s'il s'agit d'une personne physique.

(3) Dépendances de faible importance seulement (petit garage, buanderie, etc.) Les dépendances plus importantes doivent être portées sur un état séparé en utilisant la colonne destinée au bâtiment principal.

(4) Preciser notamment s'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel.

(5) Indiquer la décennie de construction (exemple 1871-1880) ou porter, s'il y a lieu, la mention « antérieur à 1810 » ou « postérieur à 1935 ».

(6) Indiquer: bon, médiocre ou mauvais.

(7) Planchers hauts de chaque étage (voûtes, solives fer, bois, etc.).

Renseignements à fournir pour les bâtiments détruits ou fortement endommagés et pour
les bâtiments d'habitation pouvant donner lieu au taux exceptionnel.

AFFECTION ET SURFACE DES ÉTAGÈS (1).	BÂTIMENT PRINCIPAL.		DÉPENDANCES (surfaces).
	AFFECTION.	SURFACES.	
Sous-sol			
Caves			
Fondation sur terre-plein			
Rez-de-chaussée			
1 ^{er} étage			
2 ^{me} étage			
3 ^{me} étage			
Comble perdu à la Mansard (2)			
Comble utilisable			
Comble aménagé			

Emplacement réservé aux croquis (3).

A....., le 194.....

(Signature.)

(1) Surface hors-œuvre ou, en cas de mitoyenneté, calculée en tenant compte de la moitié de l'épaisseur des murs mitoyens.

(2) Rayez les mentions inutiles.

(3) Faire des croquis du bâtiment aussi simples que possible, donnant les dimensions principales des sous-sol ou cave, rez-de-chaussée, étages, comble et faisant ressortir les dimensions approximatives des cours et courtes.

Donner une silhouette de la façade et une coupe du bâtiment indiquant les hauteurs d'étages et montrant la forme du toit. Pour les dépendances, faire des croquis donnant les dimensions principales du rez-de-chaussée, et la coupe montrant la forme du toit. Faire ressortir en rouge, dans la mesure du possible, les parties détruites.

ENTREPRISE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

DANIEL MOSER & C°

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 30, RUE D'ENGHEN - PARIS (10^e)

R. C. SEINE 280.962 B

TÉL. TAITBOUT 41-10

DIRECTION

ET CORRESPONDANCE :

18, RUE JULIETTE-LAMBER

PARIS (17^e)

TÉL. CARNOT 93-20

Paris, le 29 Avril

1947.

AGRÉÉE PAR
LE MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME
ET PAR LA S. N. C. F.

Région NORD -

pour travaux exécutés en vertu de la Cde.

N° 10.236 du 5 Janvier 1946

de Monsieur Leclercq, Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements.

N/RÉF. PS/ED Facture N°16

V/RÉF.

PIÈCES JOINTES

SAVOIR: Commune de Beaumont.

Logement d'agents, 3, rue Gambetta.

Remise en état des dépendances suite à
bombardement.

Fouille en rigoles avec jet des terres,
chargement en camion et transport aux
décharges publiques.

fond. -

droite $2,80 \times 0,80 = 2,24$

façade $6,60 \times 0,80 = 5,28$

$\times 0,60$ prof = 4,512

au dessus fosse. -

massifs

2 de $0,70 \times 0,70 \times 0,80 = 0,784$

longrine au dessus massifs

$2,80 \times 0,50 = 1,40$

$\times 0,40 = 0,560$

refend escalier côté remise

$2,05 \times 0,40 = 0,82$

$\times 0,30 = 0,246$

aile droite.

massif sous première marche

$1,60 \times 0,60 \times 0,30 = 0,180$

échiffre

$2,60 \times 0,50 \times 0,40 = 0,520$

façade

$1,30 \times 0,40 \times 0,40 = 0,208$

ensemble, m³ = 7,010 (X) 62,15 435,70

113A)
119A)
1 A 147A)

ENTREPRISE D'ÉPURATION PUBLIQUE

Chargement de graviers en camion

et transport aux D.P.

Article 3 (net) = 14,30

x 0,80 dév. x 0,03 = 0,343

Article 4 = 56,77

x 0,05 = 2,838

Article 5 = 42,700

Article 6 = 0,817

" 7 = 0,839

" 8 = 22,02 =

x 0,08 = 1,762

" 16 = 2,235

" 39 = 6,86

x 0,03 = 0,206

" 45 = 17,05

x 0,12 = 2,046

ensemble 53,786

déduire : moellon récup-

pérable = 8,000

119B} reste m3 45,786

2 A 147 } 48,50 2.220,60

TOTAL FASCICULE A

Majoration de 400%

2.656,30

10.625,20

13.281,50

Démolition de conduits adossés

en boisseries sans réemploi

fond.-

Hors-comble, 3 de 140 = 4,20

P.V.15% (N°1926) = 0,63

En contrebas

2 de 0,90 = 1,80

W.C. 1 de = 3,60

aile droite

Hors comble = 1,80

P.C.15% = 0,27

En contrebas = 2,90

3 B 1431 B ensemble ml 15,20 6,-

91,20

Démolition de plafond en auget

compris délattis

fond.-1er étage

9,05 x 2,50 = 22,62

Rez de Chaussée

9,00x2,50=22,50 = 0,0x0,0x0,0

déduire : trémie

1,90x1,45= 2,75 = 0,0x0,0x0,0

reste = 19,75

aile droite

7,20 x 2,00 = 14,40

ensemble = 56,77x

91,20

13.281,50

à reporter.

06.10.1430) 09.084 Reports: - 3 - 56,77 91,20 13.281,50
4 B 1438) x 0,10 = m³ = 5,677 24,65,-- 369,--

Démolition de maçonnerie de moellon, plâtras, brique et plâtre

fond

refend, 1er étage

2,50 x 2,60 hr. = 6,50

déduire: portes

0,75x1,75 = 1,31}

0,75x2,10 = 1,57} 2,88

reste = 3,62

x 0,15 ép^r = 0,543

Façade

9,55x5,40 hr = 51,57

Déduire: Baies, croisées

2 fs 1,00x1,40=2,80}

portes

2 fs 0,75x2,10=3,15

W.C. 1,00x2,30=2,30

Chassis (1)

0,55x0,80=0,44

Baie libre

2,80x2,50=7,00

à déduire: 15,69

reste 35,88

x 0,25 ép^r = m³ 8,970

Pignon

2,50 x 2,60 = 6,50

x 0,45 ép^r = 2,925

d°

2,80 x 3,00 rt hr = 8,40

x 0,45 ép^r = 3,780

mitoyen

4,00 x 1,10 = 4,40

5,45 x 0,30 = 1,63

ensemble 6,03

x 0,40 ép^r = 2,412

Tête

0,40 x 0,40 = 0,16

x 1,20 = 0,192

console

1,00 x 0,80 = 0,80

x 0,45 ép^r = 0,360

Entre aile et fond

(pan de mur)

3,70 x 5,40 = 19,98

déduire: vides

1,35x2,10=2,83}

1,05x1,75=1,83}

0,75x1,25=0,93} 5,59

à reporter: reste 14,39

19,182

460,20 13.281,50

= 4 =

Reports:	14,39	77,82	19,182	460,20	13.281,50
	x 0,45 ép ^r	=	6,475		
Refend du bâtiment démolie					
9,10 x 2,30 hr =	20,93				
Porte 1,20x2,10 =	2,52				

reste	18,41				
x 0,45 ép ^r	=	8,285			
Murs de clôture		02,8	=		
9,10 x 1,00 hr =	9,10				
9,20 x 0,30 =	2,76				

ensemble =	11,86				
x 0,45 ép ^r	=	5,337			
Aile (cuisine)					
2,75 x 1,75 =	4,81				
x 0,15	=	0,721			
mitoyen (au droit des reprises)					
2,20 x 0,80 hr =	1,76				
1,50 x 1,00 =	1,50				
2,00 x 0,87 =	1,74				

ensemble	5,00				
x 0,30 ép ^r	=	1,500 (A)			
Four (Rez de Chaussée fond)					
1,60 x 1,50 =	2,40				
x 0,50 rt =		1,200			

m3	42,700	50,--	2.135,--		

5 B 1418 A

Démolition de maçonnerie de brique et ciment					
10 marches de 0,75 = 7,50					
x 0,20 x 0,20	=	0,300			
refend					
1,40 x 0,75 = 1,05					
x 0,25	=	0,260			
échiffre					
2,20 x 0,90 rt = 1,98					
x 0,13 ép ^r		0,257			

m3	0,817	65,--	53,10		

6 B 1419 A

Démolition de maçonnerie de brique et ciment en reprise					
aile droite					
Rez de Chaussée					
1,20 x 1,70 = 2,04					
x 0,22,0	=	0,449			
1er étage					
3,00 x 1,00 = 3,00					
x 0,13 ép ^r		0,390			

m3	0,839	80,--	67,10		

7 B 1419 B

à reporter: 2.715,40 13.281,50

Reports: 2.715,40 13.281,50
 Démolition de cloisons en carreaux
 de plâtre de 0,08 ép.
 1er étage
 3 fs 2,53 x 2,60 hr = 19,73
 Rez de Chaussée
 2 fs 2,50 x 2,50 = 12,50

déduire: 5 portes 32,23
 5 fs 0,95 x 2,15 = 10,21
 reste m2 22,02 5,- 110,10

8 B 1429 A Maçonnerie de moellon fourni par la S.N.C.F. et ciment façade 2,83
 0,49
 0,25
 0,47
 ensemble 4,04
 x 2,50 hr = 10,10 déduire: croisée 1,00x1,80 hr = 1,80 (compris appui) reste 8,30

Pignon 2,85x2,45 hr = 6,98 Arrachements 2 fs 3 = 6 de 0,15 x 0,20 hr = 0,18 ensemble 15,46 x 0,45 ép. = m3 6,957 170,-- 1.182,70

9 B 1802 D Brique creuse de 0,16 ép. non fournie et ciment (8x16x30) refend escalier. 2,40 x 2,75 hr = 6,60 Arrachements 3fs 0,15 x 0,20 = 0,09 ensemble = m2 6,69 37,50 250,90

10 B 1157 B 08.887.1 Brique pleine de 0,11 ép. non fournie et ciment W.C. 1,23 fond 0,92) 2,15 x 2,75 hr = 5,91

11 B 1157.CM 20.887.2 Brique pleine de 0,22 ép. non fournie et ciment

à reporter: 4.387,60 13.281,50

00.12.81. 13.281,50

Reports:

2,20x2,75 hr = 6,05

Arrachements

3fs 0,15x0,20= 0,09

Reportage:

4.387,60 13.281,50

12 B 1157 E

ensemble

m2 6,14

37,50

230,20

Elévation en brique creuse non
fournie de 0,16 ép^r et ciment

9,40x2,90 hr = 27,26

déduire: croisées

2 fs 1,00x1,70=3,40

chassis

0,70x1,60=1,12

poteaux

2 fs 0,15x2,90hr0,87

reste

21,87

Pignon

2,70x3p45 rt = 9,31

excédent

0,45x1,90 = 0,85

Arrachement

4 fs 0,15 x 0,20 = 0,12

13 B 1157 E

ensemble

m2 32,15

37,50

1.205,60

Mitoyen en moellon non fournie
et ciment idem

9,40 x 1,60 rt hr=15,04

x 0,40 ép^r = 6,016 (1) = 5 et 5

En contrebas (reprises)

Cube A (démolition) 1,500 (2)

au surplus (mitoyen)

1,20x0,80= 0,96

1,10x0,90= 0,99

1,00x0,75= 0,75

sfs 0,80rt

x0,60= 3,84

3fs 1,00x0,80r=2,40

ensemble 8,94

x 0,25 rt ép^r = 2.235 (3)

En retour à gauche

2,85 x 0,70rt x 0,30 = 0,594 (4)

14 B 1802 D

m3 10,349

170,00

1.759,30

Plus value de maçonnerie en
reprise

les cubes 1-2-3-4= m3 10,349

14,-

144,90

15 B 1914

7.727,60 13.281,50

à reporter; à reporter; à reporter;

16 B 1934	Reports:	7.727,60	13.281,50
	Refouillage dans la maçonnerie de moellon dur		
	Cube 3 = m3 2,235 x 145,-- = 324,10		
	Echafaudage vertical pour travail commencé de plus de 4,00 de hr x 0,1 et 0 (mitoyen)		
17 B 1457	10,50 x 5,40 à hr. du garde corps (=) 0,0 = 57,0 x 0,0 m2 (56,70 20,--		
	0,0 = 0,0 x 0,0 et 0,0 = 0,0 et 0,0	0,0 = 0,0 et 0,0	
18 B 1814	Au surplus des reprises du mur mitoyen: moellons vieux ébranlés en recherche et relancés en ciment	pièce 58 5,25 x 304,50	
	(A) 0,1 = 0,1 x 0,0 x 0,0 = 0,0		
	Ravalement		
	Enduit dressé en ciment, sur brique		
	1er étage 0,67	0,1	
	2,03	0,0	
	1,20		
	0,52	0,0 = 0,0 et 0,0	
	-----	0,0 = 0,0 et 0,0	
	ensemble 4,42 x 2,00 hr = 8,84		
	excédents au droit encadrement	0,0 = 0,0 et 0,0	
	21 fs 0,13 x 0,34 = 0,93		
	Rez de Chaussée		
	0,9,40 x 0,62 hr = 5,83		
0,05	0,69		
	0,15) 0,84 x 1,73 = 1,45		
0,05	9 fs 0,13 x 0,34 = 0,40		
	Pignon		
	--,0 2,85,0 x 5,85 rt hr = 16,67		
	0,45 x 1,90 = 0,85		
19 B 1481 D } 1492 }	ensemble m2 34,97 26,50	926,70	
	Enduit dressé en ciment avec renformis de 0,015		
	Bandeau 0,51	= 0,1 et 0,0	
	9,40 x 0,22 = 2,07	0,0 et 0,0	
	linteaux 0,0 = 0,0	0,0 et 0,0	
	2 fs 1,40 = 2,80		
	1,10) 3,90		
	x 0,35 rt hr = 1,36		
	Encadrement 0,0 = 0,0 et 0,0		
	7 fs 1,70 = 0,26 rt = 3,09		
	Rez de Chaussée 9,40 x 0,36 = 3,38	0,0 et 0,0	
	3 fs 1,70 x 0,26 rt = 1,33		
0,05	0,46) 10,28		
	0,18		
	0,44) 0,0 = 0,0		
	0,50) 1,58 x 1,72 = 2,72		
	à reporter: 13,95	-----	
		10.416,90	13.281,50

20 B 1481 D)			
08,188,80 10,416,90	1485 0} Reports: 1492 } 13,281,50	10,416,90 13,281,50	465,90
01. Enduit dressé en ciment (sans renformis)			
1er Etage 6 fs 1,70 x 0,15 = 0,90 m ²	1,53		
Voussure 2 fs 1,00 = 2,00	0,60	2,60 x 0,15 = 0,39 (A)	
--. Réz de Chaussée 2 fs 0,47 x 1,70 = 1,60			
2 fs 0,47 x 2,24 = 2,11			
0,40 x 2,22 = 0,89			
0,40 x 1,43 = 0,57			
02. Moussettes dév. = 3,20 x 0,42 rt = 1,34 (A)			
Champ d'épaisseur			
Horizontaux 0,80			
2,29			
1,46	78,0		
0,78	50,5		
Verticaux:			
7fs 2,00 = 14,00	58,0		
35fs 0,13 = 4,55			
Horizontaux 9,40 = 0,8 x 28,0 = 22,4			
3fs 1,72 = 5,16			
14fs 0,13 = 1,82			
-- = 48,0 x 21,0 = 102,0			
ensemble 40,26 (B) x 0,10 (minimum) = 40,26 x 0,4,03			
21 B 1481 D)			
1492 }			
P.V. d'enduit plafond			
22 B 1493 les 2 surfaces A = 12,88 m ²	1,73, 12,--		20,80
08,00 = 0,5 x 28,0			
23 B 1491) P.V. d'enduit de faible largeur			
1492) 07,88 08,00 12,88 m ²	15,13 3,--		45,40
Arêtes, même longueur que B = 40,26			
Reprendre 8 fs 1,72 = 13,76			
2 fs 2,27 = 5,54			
3 fs 2,22 = 6,66			
	1,43		
	5,20		
3 fs 1,00 = 3,00			
00,8 = 0,60			
	0,80		
2 fs 2,38 = 4,76			
08,1 = 3,00			
	ml 82,91 2,50		207,30
	à reporter: 0		11,486,50 13,281,50
	87,5 = 87,5 x 82,1 (08,0)		
08,188,80 10,416,90	13,281,50		
	g laborfier: 13,281,50		

08. B 1501	ensemble	11.486,50	13.281,50
	Linéaire joints tirés au fer dans l'enduit 1er Etage.	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,67 = 3,35 = 11,0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	5 fs 2,03 = 10,15 = 11,0 x 0,9	11.486,50	13.281,50
	5 fs 1,20 = 6,00 = 11,0 x 0,6	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,52 = 2,60 = 11,0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
08. B 20	36 fs 0,33 rt = 11,88 = 11,0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	28 fs 0,35 dév. = 9,80 = 11,0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
--, 15	15 fs 0,45 dév. = 16,75 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,20 = 1,00 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	Rez de Chaussée	11.486,50	13.281,50
	2 fs 9,40 = 18,80 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	41 fs 0,33 = 13,53 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	4 fs 0,68 = 2,72 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	4 fs 0,40 = 1,60 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,46 = 2,30 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,18 = 0,90 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,45 = 2,25 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	5 fs 0,50 = 2,50 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
08. B 20	33 fs 0,37 = 12,21 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	12 fs 0,34 = 4,08 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
--, 12	12 fs 0,57 dév. = 6,84 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
	34 fs 0,37 = 12,58 = 11.0 x 0,3	11.486,50	13.281,50
25 B 1506	ensemble	ml 131,84	1,80 237,30
	Bandeau de couronnement en béton armé au dosage normal	1,80	237,30
	9,40 x 0,12 rt = 1,13 = 1,80 x 0,12	1,80	237,30
	excédents au droit appuis	1,80	237,30
	dév. = 2,60 x 0,15 = 0,39 = 0,39 x 0,15	1,80	237,30
26 B 2100	ensemble	1,52	22,6 350,-- 53,20
	--, 41 x 0,10 rt ép. = m3 0,152 350,-- = 53,20	22,6 350,--	53,20
27 B 2104	08 Coffrage longueur 9,40 x 0,22 dév. = m2 2,07 40,-- 82,80	22,6 350,--	53,20
	Acier pour armature longitudinale en 10 m/m	22,6	53,20
	2 fs 9,60 dév. = 19,20 = 19,20 x 0,613 = 11,770	22,6	53,20
	Etriers en 5 m/m	22,6	53,20
	37 fs 0,30 = 11,10 = 11,10 x 0,153 = 1,698	22,6	53,20
	Ancres (en scellement) en 6m/m ---	22,6	53,20
	-- 5 fs 0,35 dév. = 1,75 = 1,75 x 0,220 = 0,385	22,6	53,20
28 B 2500	ensemble kg 13.853	3,-- 41,60	13.281,50
	à reporter:	11.901,40	13.281,50
	à reporter:	11.901,40	13.281,50

06.188.81	06.000.11	Reports:	11.901,40	13.281,50
	Enduit dressé en ciment dessus 9,40 x 0,10 = 0,94 excédent			
	2,60 x 0,11 = 0,29 face d'épaisseur	= 70,0 et 2		
	9,40 x 0,10 = 0,94	= 80,0 et 2		
29 B 1481 D } 1492	ensemble	= 80,0 et 2		
		m2, 12,17 = 26,50 et 57,50		
30 B 1501	Arêtes 2 fs 9,40	= ml, 18,80 . v. 2,50 et 47,--		
	Soubassement.-			
	Enduit dressé en ciment avec renformis de 0,05	= 00,0 et 2		
	0,95} 0,18 x 0,52 = 0,09	= 80,0 et 2		
	0,75} 1,70 x 0,78 = 1,33	= 80,0 et 2		
	0,42 x 0,56 = 0,24	= 80,0 et 2		
	0,44 x 0,73 = 0,32	= 80,0 et 2		
	0,51 x 0,51 = 0,26	= 80,0 et 2		
	s/appui	= 00,0 et 2		
31 B 1481 D } 1483	1,12 x 0,68 = 0,76	= 70,0 et 22		
	ensemble	= 80,0 et 21		
		m2, 03,00 . v. 49,50 et 148,50		
	Enduit dressé(sans renformis)			
	retraite 0,95m			
	0,75			
	0,42			
	0,18			
	0,44			
	0,51			
	4 fs 0,52 = 2,08	= 80,0 = 80,0 x 00,0 = 00,0		
32 B 1481 D } 1492	ensemble	5,33 (C) . v. 1		
		m2, 0,53 = 26,50 x 14,--		
33 B 1501	Arête même longueur que C=ml	5,33 2,50	13,30	
	Joints au fer idem			
	2,83			
	0,46			
	0,18			
	0,44			
	6 fs 0,40 = 2,40			
	0,51			
	6 fs 0,25rt= 1,50			
34 B 1506	ensemble	= ml, 18,32 . v. 1,80,0 et 15,--		
	Appui croisée du Rez de Chaussée en béton de gravillon et ciment au dosage de 300 kg compris boîte.			
	à reporter:	12,496,70	13.281,50	

= 12 =

02.18.51 10.00.51 Reports: 12.684,70 13.281,50
 40 B 1958 C même surface = m² 6,86 12,-- 82,30

41 B 1481 B} Enduit dressé en ciment sur = 80,0 x 0,10 S
 1485 } murs neufs avec renformis de 10,0 10,0
 1492 } 0,02. remise 2,32x0,78 = m² 1,81 35,70 64,60

Enduit dressé sur mur neuf (sans renformis) 0,0 = 0,0 x 0,0
 remise 2,75x0,10 = 0,27 0,0 = 0,10 x 0,10 et S
 2,77) 0,31) 3,08x0,78 = 2,40 0,0 = 0,10 x 0,10 et S
 W.C. 2,32x0,10 = 0,23 0,0 = 0,10 x 0,10 et S
 2 fs 1,28 = 2,56 0,0 = 0,10 x 0,10 et S
 08,40 08,86 88,0 0,10 0,0 = 0,10 x 0,10 et S

ensemble 3,52x1,00 = 3,52 0,0 = 0,10 et S
 Buanderie 3,75 0,0 = 0,10 et S
 2,05) 5,80

déduire: porte 0,86

reste 4,94 0,0 = 0,10 et S
 x 0,55 = 2,72 0,0 = 0,10 et S

1481 B} ensemble m² 9,14 26,50 242,20
 42 B 1492 }

Arêtes 2,75 0,0 = 0,10 et S
 2,32 0,0 = 0,10 et S
 0,0 = 0,10 et S

43 B 1501 ensemble ml 5,07 2,50 12,70

Sols.- Dallage en béton de gravillon 0,0 = 0,10 et S
 et ciment de 0,20 rt ép^r, com- 0,0 = 0,10 et S
 pris chape sur sable d'isole- 0,0 = 0,10 et S
 ment de 0,03 ép^r. 0,0 = 0,10 et S

Remise 2,75 x 2,32 = 6,38 0,0 = 0,10 et S
 Seuil 2,34 x 0,40 = 0,94 0,0 = 0,10 et S

W.C. et dégagement escalier 0,0 = 0,10 et S

08,52 08,12 6,92 x 0,43 = 0,40 0,0 = 0,10 et S
 1,10 x 0,86 = 0,95 0,0 = 0,10 et S
 0,76 x 0,33 = 0,25 0,0 = 0,10 et S
 0,25) 0,0 = 0,05 0,0 = 0,10 et S
 0,45) 0,70 0,0 = 0,10 et S
 x 0,06 = 0,04 0,0 = 0,10 et S

Buanderie 3,75 x 2,05 = 7,69 0,0 = 0,10 et S
 seuil 0,80 x 0,50 = 0,40 0,0 = 0,10 et S

44 B 1351CD} 1556 A) ensemble 88,8 m² 17,05 73,60 1.254,90

Démolition préalable de l'ancien dallage en brique ou béton de 0,12 ép^r. Même surface totale

45 B 1426 C 07.48.51 m² 17,05 8,50 144,90

à reporter: 14.486,30 13.281,50

46 B 1553)	0.30	Reports:	14.486,30	13.281,50
1554)	Forme en machefer de 0,30 épaisseur au dessus des surfaces X = m2 8,09 16,-- Total 129,40			
	Boisage 2,34 x 0,12 rt=0,28 3,40 x 0,28 rt=0,95 2 fs 0,05 x 0,28 =0,03			
47 B 1351 D	3,40 x 0,20 = m2 0,68 20,--		13,60	
	Boisage 2,34 x 0,12 rt=0,28 3,40 x 0,28 rt=0,95 2 fs 0,05 x 0,28 =0,03			
48 B 1055	ensemble m2 1,26 m1,26 m10,--		12,60	
1481 D	Enduit dressé en ciment			
49 B 1491	Même surface = m2 1,26 m29,50		37,20	
	- Arêtes --,005 2,34, V 3,40 2 fs 0,05 = 0,10 2 fs 0,28 = 0,56			
50 B 1501	ensemble = ml 6,40 0,2,50		16,--	
	Mur de clôture..-			
	Reprise du mur en moellon fourni par la SNCF et ciment (en reprise) fond 4,50x0,60rt hr=2,70 x 0,45 ép ^r = 1,215 gauche 0,80x1,10 =0,88 x 0,45 = 0,396			
	au surplus 4 fs 0,60x0,50 ml,20 x 0,35 ép ^r = 0,420			
51 B 1802D)	ensemble = 15,0 m3 2,031 184,--		373,70	
1914	--Jointoient en ciment			
52 B 1621 A	m2 4,78 5,50		26,30	
	Au surplus des murs au droit des portées des anciennes solives: moellons non fournis, ml 0,8 x relancés à bain de ciment			
53 B 1814 D	pièce 94 5,25		493,50	
54 B 1273)	Sur le dessus du mur: chape ml 0,0 x 0,11 et 8 en ciment de 0,08 rt ép ^r pour pente 8,95)			
1279	8,90) 17,85x0,45=m ² 8,03 47,70		377,40	
1282)	Boisage 2 fs 17,85 = 35,70 x 0,06 1,6 = m2 2,14 ss10,-- 0,11 = 21,40			
55 B 1055	0,80 f.00	ss,11 à reporter:	15.687,40	13.281,50

56 B 1481 D)	02.081.51	Reports: 15.987,40	13.281,50
		Enduit dressé en ciment 02,0 m dosage = 15.987,40	13.281,50
		Même longt 35,70 00,3 Sm = 15.987,40	13.281,50
56 B 1491	x 0,10(mnimum)=	m2 3,57 29,50 105,30	
57 B 1501	Arêtes	lqè 80,0 ml 35,70 Sm 2,50 89,20	
	08,51	--,05 88,0 Sm = 08,0 x 08,2	08,0 x 08,2
	Echafaudage vertical pour travail commencé à plus de 4,00 m de hauteur D.Oe. 8,90 H.Oe. 9,50	08,0 x 88,0 x 08,2 80,0 x 88,0 x 80,0	
58 B 1457	08,51 à hr du garde corps =	m2 69,92 20,-- 1.398,40	08,51 1022
	Béton armé au dosage normal pour longrines de fondation sans interposition de coffrage	08,51 1022	
59 B 2103	le cube X(terrasse) =	m3 7,010,5 300,-- 2.103,--	08,51 1023
	Béton armé pour poutres et linteaux au dosage normal Chainage.Rez de Chaussée	08,51 1023	
	---,18 08,51 08,9,40 08,0 Sm = 08,0 x 08,2		08,51 1023
	retour 2,40		
	portée 0,20		
	ensemble 12,--		
	x 0,45 = 5,40		
	x 0,20 hr= 07,1.080		
	Chainage , 1er étage		
	Même longr= 12,00		
	x 0,16 = 1,92		
	x 0,22 hr= 0,422		
	Reprendre: linteaux		
	2 fs 1,40 = 2,80)		
	1 fs 1,10 = 1,10		
	x 0,16 = 0,62		
	-x,0,35 rt hr. = 0,218		
60 B 2100	ensemble	m3 1,720 350,-- 602,--	08,51 1024
	08,51 08,51 08,51 Sm = 08,0 x 08,0 x 08,0		08,51 1024
	Béton armé pour poteaux de moins de 4 dem² de section		
	2 fs 0,15x0,15=0,045		
61 B 2102	x 2,90 hr.=	m3 0,130 450,-- 58,50	08,51 1025
	08,51 08,51 08,51 Sm = 08,0 x 08,0 x 08,0		08,51 1025
	Coffrage.		
	Jouées chainages		
	2 fs 11,80 x 0,20 hr = 4,72		
	1 face =1,00		
	2 fs 0,80=1,60		
	0,95		
	0,35)3,90x0,45= 1,75		
	jouées		
	2 fs 11,80 x 0,22 = 5,19		
	08,51 08,51 08,51 Sm = 08,0 x 08,0 x 08,0		08,51 1026
	à reporter:	11,66	08,51 1026
		20.243,80	13.281,50

			-15-
02.18.51 13.281,50	08.50 Reports: 850,80	11,66	20.343,80 13.281,50
linteaux	2 fs 3,90 dév. x 0,35 =	2,73	Charnière (long)
sur face	2,70 x 0,16 =	0,43	Gravité de la terre
poteaux	8 fs 0,15 x 2,90 =	3,48	Surfaces exposées
	ensemble m2 18,30	40,0	Surface de fond
62 B 2104		732,--	Surface de fond
	Bois de voffrage abandonné	" 24,0	Surface de fond
	(au droit de la fosse)	" 06	Surface de fond
63 B 2304	2,80 x 0,50 = 1,40	00,00	Surface de fond
	x 0,034 ép = m3 0,048	350,--	Surface de fond
	Acier doux pour armatures		
	1°-longrines fondation(fond)		
	en 20 m/m		
	longitudinales		
	8 de 3,10 dév. = 24,80		
	8 de 6,90 " = 55,20		
	6 de 3,10 " = 18,60		
	ensemble 98,60		
	x 2,450 le ml = 241,570		
	Cadres en 6 m/m		
	14) 33) 47 de 2,40 dév.=112,80		
	14 de 1,60 " = 22,40		
	ensemble 135,20		
	x 0,220 = 29,744		
	Massifs (en quadrillage		
	en 12 m/m)		
	2 fs 14 = 28 de 0,70 = 19,60		
	x 2 nappes = 39,20		
	x 0,882 le ml = 34,574		
	Aile droite massif		
	(en quadrillage en 12 m/m)		
	6 de 1,00 = 6,00		
	10 de 0,60 = 6,00		
	ensemble: 12,00		
	x 0,882 = 10,584		
	échiffre et retour		
	longitudinales en 15 m/m		
	4 de 2,90 dév.=11,60		
	4 de 1,50 = 6,00		
	ensemble 17,60		
	x 1,378 = 24,253		
	Cadres en 5 m/m		
	13 de 1,80 dév.=23,40		
	7 de 1,60 " = 11,20		
	ensemble 34,60		
	x 0,153 = 5,294		
	à reporter: 346,019	20.092,60	13.281,50

00.00	Reports:	00.00	346,019	29.092,60	13.281,50
26	Poutres (fond)				
Chainages Rez de Chaussée et					
1er étage.-					
longitudinales en 14 m/m = 81,00					
6 + 4 = 10					
de 12,50 dév. = 125,00					
x 1,201 =			150,125		
Cadres en 6 m/m					
60 de 1,30 dév. = 78,00					
60 de 0,75 " = 45,00					
ensemble 123,00					
x 0,220 =			27,060		
Etriers en 5 m/m					
2 fs 30 = 60 de 0,35 = 21,00					
x 0,153 =			3,213		
Linteaux					
longitudinales en 14 m/m					
2 fs 4 = 8 de 1,70 = 13,60					
4 de 1,40 = 5,60					
ensemble 19,20					
x 1,201 =			23,059		
Cadres en 5 m/m					
21 de 1,00 dév. = 21,00					
x 0,153 =			3,213		
Poteaux					
Verticales en 14 m/m					
2 fs 4 = 8 de 3,60 dév. = 28,80					
x 1,201 =			34,589		
Cadres en 5 m/m					
2 fs 15=30 de 0,60 dév.=18,00					
x 0,153 =			2,754		
ensemble kg 590,032				3,--	1.770,10
64 B 2500					
W.C. (1er étage)					
Hourdis plancher en béton armé au					
dosage normal					
1,22 x 0,66 = 0,80					
x 0,15 épri.	m3	0,120	350,--	42,--	
65 B 2100					
Coffrage horizontal					
Même surface = 0,80	m2	0,80	40,--	32,--	
Bain d'armature idem					
longitudinales en 18 m/m					
3 ds 1,40 dév. = 4,20					
x 1,985 =		00,8 =	8,339		
en 6 m/m					
7 de 0,90 dév.=6,30					
x 0,220 =			1,386		
ensemble kg 9,723				29,20	
67 B 2500					
à reporter:				22.065,90	13.281,50

06.195.20	Reports:	22.965,90	13.281,50
68 B 2603) 1951)	Pour croisées du 1er étage 6 trous de pattes dans le béton armé de 0,10 prof. 6 fs 0,10 =	0,60 x 120,-- = 72,-- SIS,0	
Béton armé pour plancher au dosage normal		20,2 = 82,00 x 0,10 = 8,20 x	
Cuisine.			
2,85 x 1,75 = 4,99			
Palier		20,0 = 82,00 x 0,10 = 8,20 x	
1,45 x 1,10 = 1,60			
06.195.20 ensemble 6,59	x 0,15 ép ^r =	m3 0,988 350,-- 345,80	AS E SIS00
Coffrage horizontal			
Même surface = 6,59		20,2 = 82,00 x 0,10 = 8,20 x	
déduire:		20,0 = 82,00 x 0,10 = 8,20 x	
0,55 x 0,22 = 0,12		20,0 = 82,00 x 0,10 = 8,20 x	
06.195.20 reste 6,47			AS E SIS00
épr.dalle			
dév.2,55x0,15= 0,38			
70 B 2104 ensemble	=	m2 6,85 x 40,-- = 274,00	AS E SIS00
Acier doux pour armature transversales en 18 m/m		00,80 = 20,00 x 0,10 = 2,00 x	
(reposant sur aile des solives)			
11 de 1,40 = 15,40		00,6 = 15,40 x 0,10 = 1,540	
7 de 0,85 = 5,95		00,2 = 5,95 x 0,10 = 0,595	
7 de 0,75 = 5,25		00,2 = 5,25 x 0,10 = 0,525	
ensemble 26,60	x 1,985 =	00,60 = 26,60 x 0,10 = 2,660	
longitudinales en 10m/m		52,801 = 26,60 x 0,10 = 2,660	
4 de 2,05 = 8,20			
7 de 3,20 dév=22,40		00,5 = 22,40 x 0,10 = 2,240	
(compris relevé et crochets)		00,8 = 0,90 x 0,10 = 0,090	
3 de 2,05 = 6,15		00,4 = 6,15 x 0,10 = 0,615	
ensemble 36,75	x 0,613 =	00,4 = 36,75 x 0,10 = 3,675	AS E SIS00
Palier(étriers)en 5 m/m		22,528 = 36,75 x 0,10 = 3,675	
12 de 0,50 dév.=6,00		00,5 = 6,00 x 0,10 = 0,600	
x 0,153 =		0,918 = 6,00 x 0,10 = 0,600	
71 B 2500 ensemble	= kg 76.247 3,-- 228,70		AS E SIS00
Escalier.-			
En béton armé au dosage normal			
	à reporter:	23.886,40	13.281,50

02.881.20	06.886.55	Reports: 23.886,40	13.281,50
Escalier.-			
En béton armé au dosage normal			
Paillasson rampante			
2,95 x 0,90 = 0,265(A)			
x 0,08 ép. = 0,212			
Marches			
10 fs 0,78x0,26=2,03			
x <u>0,16</u> h <u>2</u> = 0,162			
Limon			
3,00 x 0,22 hr=0,66			
x 0,11 ép. = 0,073			
72 B 2100	ensemble	= m3 0,447	350,-- 156,40
06.886.55 --,055 886,0		= 0,15,0 x	06.886.55
Coffrage			
Surface A = 2,65			
10 fs 0,78 x 0,16 = 1,25			
3,00 x 0,22 = 0,66			
3,00 x 0,12 rt h=0,36			
73 B 2104	ensemble	= m2 4,92	40,-- 196,80
Acier doux pour armature			
En 8 m/m en quadrillage à			
0,20 d'écartement.			
Surface A = 2,65 x 10 ml			
au m2 = 26,50			
x 0,392 = 10,388			
Marches			
Longitudinales en 8 m/m			
10 de 0,90 dév.= 9,00			
x 0,392 = 3,528			
Etriers en 5 m/m			
10 fs 3 = 30			
ds 0,30 dév.=9,00			
x 0,153 = 1,377			
limon			
longitudinales en 10 m/m			
4 de 3,30dév. = 13,20			
x 0,613 = 8,092			
Cadres en 5 m/m			
15 de 0,60 dév. = 9,00			
x 0,153 = 1,377			
74 B 2500	ensemble	= kg 24,762	3,-- 74,30
TOTAL FASCICULE B			24.313,90
Majoration de 500%			121.569,50
07.886.55 --,2 786,87			145.883,40
à reporter:			159.164,90
06.886.55 à reporter:			

- 19 -

06-485-065 54.00 C-100 Report: 159-164-90

Légers ouvrages 81,8 = .10 08,8 x 08,8
 Façade et pignon.-
 16 trous d'arrachement de 0,15 08,0 x 08,0
 Profondeur = 2,40
 2 trous d'abouts de portées
 de chainage de 0,20 profr = 0,40 (88,0 - 0,8
 ensemble = 2,80
 x 0,01 de légers = 08,0 2,80

75 B 1752

Pour fixation des 4 croisées
3 fs 4 = 12 + 6 = 18 trous de
pattes dans la brique en moellon
de 0,12 prof' et scellement en
plâtre = 2,16
8 idem d'abouts de pièce
d'appui de 0,06 prof' = 0,48
Pour bâti de portes
3 fs 6 = 18 trous et scellement
pattes de 0,12 = 2,16

1752)

480 cms x 0,015 de légers = 7,20
Scellement de pattes en ciment
6 fs 0,10 * 60 cms

77 B 1755

6 trous et scellement de pieds

78 B 1760

en ciment 65,8 = 3 x .10 08,5 x 7,2
6 x 0,10 de légers = 0,60 100,00

79 B 1738

Feuillures en plâtre 38,8 = m 08,8 x 38,8
dév=26,70 x 0,10 de légers = 2,67
0,1 = 0,12 x 0,10

1er Etage.-
Planchon bottine chandlit au

chambre 3,10 x 2,70 = 8,37

chambre	$3,67 \times 2,45 = 8,99$	maison ne pas être
W.C.	$1,22 \times 0,66 = 0,80$	$= 08,0 \times 08,1$
escalier	$0,90$	$= 08,0 \times 01,1$
	$2,17 \times 0,90 = 1,95$	$= 07,0 \times 00,1$
	$0,92 \times 0,75 = 0,69$	$= 08,0 \times 08,00,0$

80 B 1712

m2 22,56 x 1,00 de légers = 22,56

OB MDT 981

Cloisons en carreaux de plâtre
 2 enduits 50,76 = 101,52 x 18,0 x
 $1,70 \times 2,80 = 4,76$
 dessus de porte : 0,73 x 0,60 = 0,44

à reporter: 5,20 36,43 ✓

159.164, 90

- 20 -

	Reports:	5,20	36,43	159.164,90
	2,20 x 2,80 hr. = 6,16			
	déduire châssis:			
	0,50 x 0,60 = 0,30			
	0,5 -----			
	reste = 5,86			
	W.C. 0,66) 0,6 -----			
	1,20} 1,86 x 2,80 = 5,21			
	Dessus de portes = 0,00			
	2 de 0,73 x 0,60 = 0,88			
	0,68 x 0,60 = 0,41			
	ensemble m2 17,56			
	x 1,00 de légers = 17,56			
31 B 1661	Tranchée de liaison sur mur			
	hr 2,80 x 0,10 de légers = 0,28			
32 B 1736	6 trous et scellement de têtes			
	x 0,05 de légers = 0,30			
33 B 1759	Mitoyen			
	Hachement et réfection d'enduit			
	en plâtre avec renformis de 0,10 x 0,05			
	0,04 rt pour reprise et dressement.			
	Chambre 3,10)			
	" 3,67} 6,77			
	x 2,80 hr. = 18,96			
	Escalier			
	2,17 x 3,80 hr. rt = 8,25			
	retour côté Bâtiment en 1 x 0,1 x 0,05			
	aile gauche			
	2,45 x 2,80 hr = 6,86			
	déduire porte = 0,1 x 0,05 = 0,05			
	0,70 x 2,15 = 1,50			
	reste = 5,36			
	Dont: Enduit en plâtre avec renformis de 0,02 rt (sans hachement) au droit des reprises en moellon			
	1,20 x 0,80 = 0,96			
	1,10 x 0,90 = 0,99			
	1,00 x 0,75 = 0,75			
	2 fs0,80rtx0,60 = 0,96			
34 B1679}	ensemble	m2 3,66		
1719}	x 0,39 de légers = 1,43	00,55 Sm		
85 B1680}	reste = 28,91			
1719}	x 0,61 de légers = 17,63	00,55 Sm		
	à reporter: 73,63	00,55 Sm		
	-----	00,0 = 00,0 x 00,0		
	-----	00,86 00,55 Sm		

86 B 1747)	Naissances en tableaux avec arête (porte retour) 2 fs 2,15 = 4,30 1726)	x 0,17 de légers = 0,73	22 B TAIS
87 B 1748)	Idem en voussure 0,70 x 0,23 de légers = 0,16		
	Enduit en plâtre sur murs neufs 2,70 3,10 2,20 3,67		
	ensemble = 11,67x2,80 hr = 32,68 déduire croisées: 2 fs 1,07 x 1,72 hr = 3,68 1 fs 0,78 x 1,65 = 1,29		
	ensemble à déduire = 4,97		
88 B 1679	reste 27,71 x 0,25 de légers = 6,93		22 B TAIS
89 B 1752)	Faux plancher: 21 trous d'abouts = 0,92 de solives dans le moellon de 0,15 prof et scellement en plâtre 315 cm x 0,015 de légers = 4,72		22 B TAIS
1754)			
90 B 1742)	Calefeutrement à 2 faces avec arête 2 fs 2,80 = 5,60		
1726)	x 0,15 de légers = 0,84		
	Cage d'escalier.-		
	Plafond en lattis enduit 0,92 x 0,70 = 0,64		
91 B 1712	x 1,00 de légers = 0,64		22 B TAIS
	Enduit de plafond sur béton armé 0,92 x 0,37 = 0,34		
92 B 1679	x 0,50 de légers = 0,17		22 B TAIS
93 B 1726	Arête 0,92 x 0,05 de légers = 0,05		
	Enduit en plâtre sur mur 2,68 x 1,95 rt = 5,23		
	1,65 x 1,80 hr = 2,97		
	0,92 x 0,23 = 0,21		
	m2 8,41		
94 B 1679	x 0,25 de légers = 2,10		22 B TAIS
	Rez de Chaussée.-		
	Plafond en lattis enduit remise 2,75x2,32 = 6,38		
	W.C. 1,28x0,86 = 1,10		
	buanderie 3,75x2,05rt = 7,69		

	à reporter: 15,17	89,97 ✓	159.164,90

95 B 1712	Reports: 15,17 x 1,00 de légers = 15,17	SI - 22	159.164,90
		86 B 1744 } 1748	
		84 B 1748 } 1748	
	Mitoyen.-		
	Hachement et réfection d'enduit sur mur avec renformis de 0,04 idem.	88,0 x 0,04	
	2,75 x 1,60 hr = 4,40	0,5	
	3,75 x 1,40 = 5,25	0,5	
	2,05 x 1,85 hr = 3,79	0,5	
	-----	0,5	
	m2 13,44	0,5	
	Dont: Enduit en plâtre avec renformis de 0,02rt au droit des reprises idem	88,0 x 0,02rt	
	6fs 0,80rt x 0,60 = 2,88	0,5 x 0,5 et 1	
	3fs 1,00 x 0,80rt = 2,40	0,5 x 0,5 et 1	
	2,05 x 0,70 = 1,43	0,5	
	-----	0,5	
1679 } 96 B 1719 }	ensemble = 6,71	0,5	
	x 0,39 de légers = 2,62	0,5 x 0,5	
	-----	0,5	
97 B 1680 } 1719 }	reste = 6,73	0,5	
	x 0,61 de légers = 4,11	0,5	
	Enduit en plâtre sur murs neufs	88,0 x 0,5	
	Remise		
	2 fs 2,32 = 4,64	0,5 = 0,5 et 1	
	0,31)4,95	0,5	
	x 1,60 = 7,92	0,5 x 0,5	
	retombée		
	2,37 x 0,18 = 0,43	0,5 = 0,5 x 0,5	
	arêtes 1,60)	0,5 = 0,5 x 0,5	
	2,37)3,97	0,5 = 0,5 x 0,5	
98 B 1726	x 0,05 de légers = 0,20	0,5 x 0,5	
	W.C.		
	2 fs 1,28 = 2,56	0,5 = 0,5 x 0,5	
	0,86)2,56	0,5 x 0,5	
	0,10)3,52	0,5 x 0,5	
	x 1,45 = 5,10	0,5 x 0,5 x 0,5	
	retombée		
	0,86 x 0,25 = 0,22	0,5 = 0,5 x 0,5	
	Idem en voussure		
	0,86 x 0,31 = 0,31	0,5 = 0,5 x 0,5	
99 B 1679	x 0,50 de légers = 0,15	0,5 x 0,5	
	Arêtes 0,86	0,5	
	1,45)2,31	0,5 x 0,5	
100B 1726	x 0,05 de légers = 0,12	0,5 x 0,5	
	Buanderie		
	2,05 x 1,85 = 3,79	0,5 = 0,5 x 0,5	
	à reporter: 17,46 / 112,34	0,5 = 0,5 x 0,5	
		159.164,90	

Reports: 17,46 / 112,34

159.164,90

00.001.001

Côté façade 101 : Reports
 $3,75 \times 1,85 = 6,94$ moins de rebord tout au
déduire: : pour l'escalier, pour les portes, etc.
Porte 05,0 en profondeur au fond sont 1
 $0,86 \times 1,70 = 1,46$ m2 05 = 05,0 en profondeur
Croisée 05 05 = 05,0 en profondeur
 $1,07 \times 1,72 = 1,84$
ens ble. ---- m2 05 = 05,0 en profondeur
ensemble. 3,30 = 3,30 = 3,30 x 0,01 x 101 à 102

reste = 3,64

m2 21,10 ne transfères de pieds

101 B 1679

x 0,25 de légers = 5,27 5 + 7 + 8 + 14
m2 05,0 = 05,0

102 à 103

21 trous d'abouts de solives à 0,0 x
ves du plancher du 1er

102 B 1752)
1754)

étage de 0,15 prof et scellement au plâtre
scellement au plâtre en solives sous le plancher
 $21 \times 0,15 = 315$ cm 00,0 = 00,5 x 00,5
x 0,015 de légers = 4,72

102 à 103

Aupréciable, descellement
d'abouts de solives de plancher et faux plancher
de 0,20 prof avec rebou- chement de trous en plâtre

2 fs 24=48 x 0,20 = 960 m2 0,0 x 0,0 x

2 idem de 0,30 (poutre --)

en pignon) 00,5 x 0,0 x 0,0 x

2 fs 0,30,1 = 060 m2 0,0 x 0,0 x

16 idem solives (aile)

de 0,15 = 240 m2 0,0 x 0,0 x

103 B 1757)
1758)

ens ble 1200 cm 01,1
x 0,005 de légers = 6,30 01,1 et 01,1

102 à 103

Trous à scellement en ciment de pieds d'huisserie

104 B 1760

6 x 0,10 de légers = 0,60 0,0 x

80,0 = 80,0 x 0,0 x

1757)
105 B 1758)

Au droit mitoyen descelllement d'abouts de marches à 08,0 en processus I de 0,10 prof avec rebou-

chement des trous 00,0 x 0,0 x 0,0 x

9 x 0,10 = 90 cm 00,0 x 0,0 x 0,0 x

x 0,005 de légers = 0,45 00,0 x 0,0 x 0,0 x

102 à 103

106 B 1752)
1754)

A nouveau: 10 trous d'abouts de marches de 0,10 = 80,0 x 0,0 x 0,0 x

prof et scellement en 80,0 x 05,0 et 81

plâtre 10 x 0,10 = 100 cm 00,0 x 0,0 x 0,0 x

x 0,015 de légers = 1,50 00,0 x 0,0 x 0,0 x

102 à 103

à reporter: 131,18 00,0 x 0,0 x 0,0 x

159.164,90

159.164,90

- 23 -

Report: 131,18 et 159.164,90
 Au droit palier et cuisine en. 3 = 88,1 x 37,5
 aile droite, pour plancher:
 1 trou dans la brique de 0,30
 profondeur = 30 cm 88,1 = 07,1x38,0
 1 idem de 0,25 = 25 cm 88,1 = 07,1x30,0
 ensemble = 55 cm 88,1 = 07,1x30,0
 x 0,01 de légers = 08,5 0,55 159.164,90

107 B 1752

108 B 1752)
1755)109 B 1679)
1719)110 B 1680)
1719)

111 B 1747

112 B 1723

113 B 1679

Pour plancher: Trous d'abouts = 08,5
 de barres dans le moellon ou-
 brique et scellement en ciment 28
 $14 + 4 + 7 + 3 = 28$ de 0,15 de 88 28,0 x 107 B 1752
 profondeur = 420 cm x 0,02 de légers = 08,40 108 B 1755
 Hachement et réfection d'enduit 88,0 sur mur avec renforts de 0,03 rt
 $2,00 \times 3,00 h = 6,00$ x 0,03 = 0,46 109 B 1679
 excédent: 0,35x1,32 = 0,46 110 B 1680

surface 6,46
 Dont: Enduit en plâtre sur reprise avec renfor-
 mis de 0,01 rt 1,60x1,80rt = 2,88 x 0,32 de légers = 08,0 0,92 = 08,0
 $x 0,32$ de légers = 08,0 0,92 = 08,0
 reste 3,58 x 0,54 de légers = 1,93 111 B 1747

Côté pignon 08,0 = 08,0
 Naissances en raccord 1,15 2 fs 1,10 = 2,20 0,8 = 200,0 x 112 B 1723

ml 5,65 0,0 = 08,0 x 0,12 de légers = 0,68 113 B 1679

1 raccord de 0,80 à l'équerre = 0,12 0,40 = 0,10 0,10 x 0,22 = 1,56 112 B 1723

En aile droite
 Enduit en plâtre sur brique au droit reprises 0,40 = 0,10 0,10 x 0,25 de légers = 0,47 113 B 1679

2,30
 4,40 7,10 x 0,22 = 1,56 112 B 1723
 $13 \text{ fs } 0,30 \times 0,08 = 0,31$ 1,87 0,47 = 0,47 113 B 1679
 $x 0,25$ de légers = 0,47 0,47 = 0,47
 à reporter: 144,25 159.164,90

159.164,90

159.164,90

107 B 1752

(108 B 1755)

(109 B 1679)

109 B 1680

(110 B 1747)

111 B 1723

112 B 1723

08.551.051	80,50	Reports: Reports: Reports:	144,25	159.164,90
	Descellement de pattes de chassis de 0,10 prof avec rescellement en plâtre	0,10	0,00	
114 B 1757)	8 x 0,10,0 = 80 cm x 80,0 x 0,1 (80,0)			
1754)	x 0,075 de légers =	0,60		
	Naissances en raccord			
08.551.051	Verticales TOTAL			
	3 fs 1,75 = 5,25			
115-B 1747-----	x 0,12 de légers =	0,63		
07.106.051	Bande de trémie ép. de chevonnage en plâtras et plâtre de 0,08 ép.			
--,551.051	0,60 x 0,55 = 0,33			
	déduire conduit:			
	0,24 x 0,22 = 0,05			
1693)	reste 0,28			
116 B 1694)	X 0,38 de légers =	0,11		
	Enduit sur mur			
	0,22)			
	0,24) 0,46 x 2,85 = 1,31			
117 B 1679	x 0,25 de légers =	0,33		
118 B 1726	Arête 2,85 x 0,05" légers =	0,14		
	Pignon sur rue..-			
	Hachement et réfection d'enduit avec renformis de 0,03			
	0,32 x 0,55 = 0,18			
	1,50 x 0,32 = 0,48			
	0,65 x 0,28 = 0,18			
119 B 1680)	m2 0,84			
1719)	x 0,54 de légers =	0,45		
	Naissances sur mur			
	1,95			
	0,80			
	2 fs 1,95 = 3,90			

120 B 1747	x 0,12 de légers =	0,80		
	En tableaux de porte:Hachement et réfection d'enduit en plâtre			
	2 fs 0,20 x 0,84 = 0,34			
121 B 1680	x 0,33 de légers =	0,11		
	Calfoutrement avec arête			
122 B 1742)	2 fs 0,84 = 1,68			
1726)	x 0,10 de légers =	0,17		
	Feuillure en plâtre			
	2 fs 0,84 = 1,68			
123 B 1738	x 0,10 de légers =	0,17		
	Raccords d'enduit de 0,40 à l'équerre			
124 B 1722	3 x 0,10 de légers =	0,30		

	à reporter: 148,06			159.164,90

	125 B 1726	Arêtes	Reports: Répertoire	148,06	159.164,90
		0,60)	0,10 bloc avec les deux faces de la plaque	0,06,0 x 8	0,480
		0,65)	1,25 x 0,05 de légers =	0,06,0 x 8	0,480
		0,0	=	x	x
126 P.C.N°1		TOTAL LEGERS OUVRAGES.....	148,12	390,-	57.766,80
		55,0	=	55,1 x	55,1
		TOTAL GENERAL FRS.		216.931,70	
		25,0	=	soit FRS. 216.932,--	
		55,0	=	55,0 x AS.0	

DEUX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE DEUX FRANCS.

Valeur en votre règlement par virement bancaire à notre cpté.
ct.N°2349 à la BANQUE COMMERCIALE PRIVEE, 9,rue Scribe à
PARIS (9^e).

$$08,0 = \text{as Igeba SI,O} \times \text{ISO B 1916}$$

151 B 1980 $S = 0.30 \times 0.4 = .12$ $x = 12 \times 100 = 1200$

Calculus of Variations
85, I = 48.0 at S {SAR & TIAS
= 85.0 at x } TIAS

139 5 1128
= 0,10 x 0,84 = 1,08
= 0,10 x 0,84 = 1,08

124 B PASS 2 x 0.70 as Jycles = 0.30 Recurring 5, namely 0.40 by 1, divide

8

Paris , le 29 Août

1947.

DOIT: SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

- Région NORD -

pour travaux exécutés en vertu de la Cde.

N° 10.236 du 5 Janvier 1946
de Monsieur Leclercq, Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements.

FS/ED Facture N° 16 8

SAVOIR: Commune de Beaumont.

Logement d'agents, 3,rue Gambetta.

Remise en état des dépendances suite à
bombardement.

Fouille en rigoles avec jet des terres,
chargement en camion et transport aux
décharges publiques.
fond.-

droite 2,80x0,80=2,24)
façade 6,60x0,80=5,28} 7,52
x 0,60 profr = 4,512
au dessus fosse..-

massifs

2 de 0,70x0,70x0,80 = 0,784
longrine au dessus massifs

2,80x0,50 = 1,40

x 0,40 = 0,560

refend escalier côté remise

2,05x0,40= 0,82

x 0,30 = 0,246

aile droite.

massif sous première marche

1,00x0,60x0,30 = 0,180

échiffre

2,60x0,50x0,40 = 0,520

façade

1,30x0,40x0,40 = 0,208

113A }
119A }
1 A 147A)

ensemble m³ 7,010(X) 62,15 435,70

Chargement de gravier en camion
et transport aux D.P.

Article 3 (net)=14,30

x 0,80 dév.x0,03 = 0,343

Article 4 = 56,77

x 0,05 = 2,838

Article 5 = 42,700

Article 6 = 0,817

" 7 = 0,839

" 8 = 22,02 =

x 0,08 = 1,762

" 16 = 2,235

" 39 = 6,86

x 0,03 = 0,206

" 45 = 17,05

x 0,12 = 2,046

ensemble 53,786

déduire: moellon récupérable = 8,000

119B)
2 A 147)

reste m3 45,786

43,50 2.220,60

TOTAL FASCICULE A 2.656,30

Majoration de 400% 10.625,20

13.281,50

Démolition de conduits adossés
en boisseries sans réemploi
fond..-

Hors-comble, 3 de 140 = 4,20

P.V.15% (N°1926) = 0,63

En contrebas

2 de 0,90 = 1,80

W.C. 1 de 5,60

aile droite

Hors comble = 1,80

P.C.15% = 0,27

En contrebas = 2,90

3 B 1481 B ensemble ml 15,20 6,-- 91,20

Démolition de plafond en auget
compris délattis

fond.-1er étage

9,05 x 2,50 = 22,62

Rez de Chaussée

9,00x2,50=22,50

déduire: trémie

1,90x1,45= 2,75

reste = 19,75

aile droite

7,20 x 2,00 = 14,40

ensemble = 56,77x

91,20 13.281,50

à reporter.

4 B 1430
1438)

Reports: - 3 -

56,77

x 0,10 = m³ 5,677

65,--

91,20 13.281,50
369,--

Démolition de maçonnerie de
moellon, plâtras, brique et
plâtre
fond

refend, 1er étage

2,50 x 2,60 hr. = 6,50
déduire: portes

0,75x1,75 = 1,31}

0,75x2,10 = 1,57} 2,88

reste = 3,62

x 0,15 ép^r = 0,543

Façade

9,55x5,40 hr = 51,57

Déduire: Baies,
croisées

3 fs 1,00x1,40=2,80}

portes

2 fs 0,75x2,10=3,15}

W.C. 1,00x2,30=2,30}

Chassis

0,55x0,80=0,44}

Baie libre

2,80x2,50=7,00}

à déduire: 15,69

reste 35,88

x 0,25 ép^r = m³ 8,970

Pignon

2,50 x 2,60 = 6,50

x 0,45 ép^r = 2,925

d°

2,80 x 3,00 rt hr = 8,40

x 0,45 ép^r = 3,780

mitoyen

4,00 x 1,10 = 4,40

5,45 x 0,30 = 1,63

ensemble 6,03

x 0,40 ép^r = 2,412

Tête

0,40 x 0,40 = 0,16

x 1,20 = 0,192

console

1,00 x 0,80 = 0,80

x 0,45 ép^r = 0,360

Entre aile et fond

(pan de mur)

3,70 x 5,40 = 19,98

déduire: vides

1,35x2,10=2,83}

1,05x1,75=1,83}

0,75x1,25=0,93} 5,59

à reporter: reste 14,39

19,182

460,20 13.281,50

Reports:	14,39	19,182	460,20	13.281,50
x 0,45 ép ^r	=	6,475		
Refend du bâtiment démolî				
9,10 x 2,30 hr =	20,93			
Porte 1,20x2,10 =	2,52			

reste	18,41			
x 0,45 ép ^r	=	8,285		
Murs de clôture				
9,10 x 1,00 hr =	9,10			
9,20 x 0,30 =	2,76			

ensemble =	11,86			
x 0,45 ép ^r	=	5,337		
Aile (cuisine)				
2,75 x 1,75 =	4,81			
x 0,15	=	0,721		
mitoyen (au droit des reprises)				
2,20 x 0,80 hr =	1,76			
1,50 x 1,00 =	1,50			
2,00 x 0,87 =	1,74			

ensemble	5,00			
x 0,30 ép ^r	=	1,500 (A)		
Four (Rez de Chaussée fond)				
1,60 x 1,50 =	2,40			
x 0,50 rt =		1,200		

5 B 1418 A m3 42,700 50.--2.135.--

Démolition de maçonnerie de brique et ciment
 10 marches de 0,75 = 7,50
 $x 0,20 x 0,20 = 0,300$
 refend
 $1,40 x 0,75 = 1,05$
 $x 0,25 = 0,260$
 échiffre
 $2,20 x 0,90 \text{ rt} = 1,98$
 $x 0,13 \text{ ép}^r = 0,257$

6 B 1419 A m3 0.817 65. -- 53.10

Démolition de maçonnerie de brique
et ciment en reprise
aile droite
Rez de Chaussée
 $1,80 \times 1,70 = 3,04$
 $x 0,22 = 0,$
1er étage
 $3,00 \times 1,00 = 3,00$
 $x 0,13 ép = 0,$

7 B 1419 8 m3 0.839 80-- 67.10

A reporter: 2.715,40 13.281,50

Reports:		2.715,40	13.281,50
Démolition de cloisons en carreaux de plâtre de 0,08 ép.			
1er étage			
3 fs 2,53 x 2,60 hr =	19,73		
Rez de Chaussées			
2 fs 2,50 x 2,50 =	12,50		

	32,23		
déduire: 5 portes			
5 fs 0,95 x 2,15 =	10,21		

reste m2	22,02	5,--	110,10

S B 1429 A reste m2 22,02 5,-- 110,10

Maçonnerie de moellon fourni par la S.N.C.F. et ciment

daçade 2,83
0,49
0,25
0,47

ensemble 4,04
 x 2,50 hr = 10,10
 déduire: croisée
 1,00x1,80 hr = 1,80
 (compris appui) -----
 reste 8,30

Pignon
 $2,85 \times 2,45 \text{ hr} = 6,98$
 Arrachements
 $2 \text{ fs } 3 = 6 \text{ de } 0,15$
 $x 0,20 \text{ hr} = 0,18$

9 B 1802 D x0.45 épr = m3 6,957 170.--1.182,70

Brique creuse de 0,16 ép^r.
non fournie et ciment
(8x16x30)
refend escalier.-
 $2,40 \times 2,75 \text{ hr} = 6,60$
Arrachements
 $0,15 \times 0,20 = 0,09$

10 B 1157 B ensemble m2 6.69 37.50 250.90

Brique pleine de 0,11 ép^r
non fournie et ciment
W.C. 1,23)
fond 0,92) 2,15
x 2,75 hr = m²

11 B 1157 C x 2.75 hr = m2 5.91 21.75 128.50

Brique pleine de 0,32 ép^r
non fournie et ciment

à reporter: 4.387,60 13.281,50

Reporte:

2,20x2,75 hr = 6,05

Arrachements

3fs 0,15x0,20= 0,09

4.337,60 13.281,50

12 B 1157 E ensemble m2 6,14 37,50 230,20

Elévation en brique creuse non fournie de 0,16 ép^r et ciment

3,40x2,90 hr = 27,26

déduire: croisées

2 fs 1,00x1,70=3,40}

chassis

0,70x1,60=1,12}

poteaux

2 fs 0,15x2,90hr0,87} 5,59

reste 21,87

Pignon

2,70x3p45 rt = 9,31

excédent

0,45x1,90 = 0,85

Arrachement

4 fs 0,15 x 0,20 = 0,12

13 B 1157 E ensemble m2 32,15 37,50 1.205,60

Mitoyen en moellon non fournie et ciment idem

9,40 x 1,60 rt hr=15,04

x 0,40 ép^r = 6,016 (1)

En contrebas (reprises)

Cube A (démolition) 1,500 (2)

au surplus (mitoyen)

1,20x0,80= 0,96

1,10x0,90= 0,99

1,00x0,75= 0,75

8fs 0,80rt

x0,60= 3,84

3fs 1,00x0,80r=2,40

ensemble 8,94

x 0,25 rt ép^r = 2,235 (3)

En retour à gauche

2,85 x 0,70rt x 0,30 = 0,594 (4)

14 B 1802 D m3 10,349 170,-- 1.759,30

Plus value de maçonnerie en

reprise

15 B 1914 les cube 1-3-3-4= m3 10,349 14,-- 144,90

À reporter; 7.727,60 13.281,50

7.727,60 13.281,50

Reports:
Refouillement dans la maçonnerie
de moellon dur

16 B 1934 Cube 3 = m³ 2,235 145,--324,10

Echafaudage vertical pour travail
commencé de plus de 4,00 de hr
(mitoyen)

17 B 1457 10,50 x 5,40 à hr du garde-
corps = m² 56,70 20,--
1.134,--

Au surplus des reprises du mur
mitoyen: moellons vieux ébranlés
en recherche et relancés en
ciment pièce 58 5,25 304,50

Ravalement

Enduit dressé en ciment, sur
brique

1er étage 0,67
2,03
1,20
0,52

ensemble 4,42 x 2,00 hr = 8,84
excédents au droit encadre-
ment

21 fs 0,13 x 0,34 = 0,93

Rez de Chaussée 9,40 x 0,62hr = 5,83

0,69)
0,15) 0,84 x 1,73 = 1,45

9 fs 0,13 x 0,34 = 0,40

Pignon 2,85 x 5,85rt hr=16,67
0,45 x 1,90 = 0,85

19 B 1481 D } 1492 ensemble m² 34,97 26,50 926,70

Enduit dressé en ciment avec
renformis de 0,015

Bandesau 9,40 x 0,22 = 2,07

linteaux 2 fs 1,40 = 2,80
1,10) 3,90

x 0,35 rt hr = 1,36

Encadrement 7 fs 1,70 = 0,26 rt = 3,09

Rez de Chaussée 9,40 x 0,36 = 3,38

3 fs 1,70 x 0,26 rt = 1,33

0,46)
0,18)

0,44)
0,50) 1,58 x 1,72 = 2,72

à reporter: 13,95 10.416,90 13.281,50

20 B 1481 D }
 1485 } Reports: m2 13,95 10.416,80 13.281,50
 1492 } à 33,40 465,90

Enduit dressé en ciment (sans renformis)
 1er Etage
 6 fs 1,70 x 0,15 = 1,53
 Voussure
 2 fs 1,00 = 2,00 }
 0,60 } 2,60 x 0,15 = 0,39(A)
 Rez de Chaussée
 2 fs 0,47 x 1,70 = 1,60
 2 fs 0,47 x 2,24 = 2,11
 0,40 x 2,22 = 0,89
 0,40 x 1,43 = 0,57
 Moussurés
 dév. = 3,20 x 0,42 rt = 1,34(A)
 Champ d'épaisseur
 Horizontaux 0,80
 2,29
 1,46
 0,78
 Verticaux:
 7fs 2,00 = 14,00
 35fs 0,13 = 4,55
 Horizontaux 9,40
 3fs 1,72 = 5,16
 14fs 0,13 = 1,82

 ensemble 40,26(B)
 x 0,10(minimum) = 4,03

21 B 1481 D }
 1492 } ensemble m2 12,46 26,50 330,20

22 B 1493 P.V. d'enduit plafond
 les 2 surfaces A = m2 1,73 12,-- 20,80

23 B 1491 P.V. d'enduit de faible largeur
 1492 } m2 15,13 3,-- 45,40

Arêtes, même longueur que B = 40,26
 Reprendre
 8 fs 1,72 = 13,76
 2 fs 2,27 = 4,54
 3 fs 2,22 = 6,66
 1,43
 5,20
 1,90
 3 fs 1,00 = 3,00
 0,60
 0,80
 2 fs 2,38 = 4,76

24 B 1501 ml 82,91 2,50 207,30

à reporter: 11.486,50 13.281,50

- 9 -

	Reports:	11.486,50	13.281,50
Linéaire joints tirés au fer dans l'enduit			
1er Etage.			
5 fs 0,67 = 3,35			
5 fs 2,03 = 10,15			
5 fs 1,20 = 6,00			
5 fs 0,52 = 2,60			
36 fs 0,33 rt = 11,88			
28 fs 0,35 dév.= 9,80			
15 fs 0,45 dév.= 6,75			
5 fs 0,20 = 1,00			
Rez de Chaussée			
2 fs 9,40 = 18,80			
41 fs 0,33 = 13,53			
4 fs 0,68 = 2,72		$36,0 \times 81,0$	
4 fs 0,40 = 1,60			
5 fs 0,46 = 2,30			
5 fs 0,18 = 0,90			
5 fs 0,45 = 2,25			
5 fs 0,50 = 2,50			
33 fs 0,37 = 12,21			
12 fs 0,34 = 4,08			
12 fs 0,57 dév.= 6,84			
34 fs 0,37 = 12,58			

25 B 1506

ensemble ml 131,84 1.800 237,30

Bandau de couronnement en béton armé au dosage normal

$9,40 \times 0,12$ rt = 1,13
excédents au droit appuis
 $dév. = 2,60 \times 0,15 = 0,39$

ensemble 1,52
26 B 2100 x 0,10 rt ép. = m3 0,153 350,-- 53,20

Coffrage,
27 B 2104 longueur 9,40 x 0,22 dév.= m2 2,07 40,-- 82,80

Acier pour armature longitudinales en 10 m/m

2 fs 9,60 dév. = 19,20
 $\times 0,613 = 11,770$

Etriers en 5 m/m

37 fs 0,30 = 11,10
 $\times 0,153 = 1,698$
Ancorces (en scellement) en 6m/m
5 fs 0,35 dév. = 1,75
 $\times 0,220 = 0,385$

ensemble kg 13.853 3,-- 41,60
28 B 2500

à reporter: 11.901,40 13.281,50

		Reports:	11.802,40	13.281,50
	Enduit dressé en ciment dessus 9,40 x 0,10 = 0,94 excédent 2,60 x 0,11 = 0,29 face d'épaisseur 9,40 x 0,10 = 0,94			
29 B 1481 D}	1492 ensemble	m2 2,17	26,50	57,50
30 B 1501	Arêtes 2 fs 9,40	= ml 18,80	2,50	47,--
	Soubassement.-			
	Enduit dessé en ciment avec renformis de 0,05 0,95) 0,18 x 0,52 = 0,09 0,75) 1,70 x 0,78 = 1,33 0,42 x 0,56 = 0,24 0,44 x 0,73 = 0,32 0,51 x 0,51 = 0,26 s/appui 31 B 1481 D)	1,12 x 0,68 = 0,76		
1483	1492 ensemble	m2 3,00	49,50	148,50
	Enduit dressé(sans renformis) retraite 0,95 0,75 0,42 0,18 0,44 0,51 4 fs 0,52 = 2,08			112,18,80
32 B 1481 D}	ensemble 5,33 (C)			
1492	x 0,10 =	m2 0,53	26,50	14,--
33 B 1501	Arête même longt que C=ml 5,33		2,50	13,30
	Joints au fer idem 2,83 0,46 0,18 0,44 6 fs 0,40 = 2,40 0,51 6 fs 0,25rt= 1,50			
34 B 1506	ensemble	= ml 8,32	1,80	15,--
	Appui croisée du Rez de Chaussée en béton de gravillon et ciment au dosage de 500 kg compris boi- sage.			
	à reporter:	12.096,70	13.281,50	

- 11 -

Reports:

12.496,70 13.281,50

1,00 x 0,50 = 0,50

oreillons

2 fs 0,10 x 0,06 = 0,01

ensemble 0,51

35 B 1050 x 0,12 rt épr = m³ 0,061,400,-- 24,40

Enduit dressé en ciment

dessus 1,00 x 0,40 = 0,40

oreillons

2 fs 0,10 x 0,10 = 0,02

face

dév. 1,28 x 0,10 = 0,13

36 B 1481 D } 1492 } ----- m² 0,55 26,50 14,60

Arêtes

37 B 1501 2 fs 1,28 dév.=2,56) 2 fs 0,10 =0,20) ml 2,76 2,50 6,90

Bâtiment du fond.

Intérieurs

Rez de Chaussée.-

Coupe ment de rive de plâtre.

remise 2,75

buanderie 3,75

" 2,05

remise 0,31

2 fs 2,32 = 4,64

W.C.

2 fs 1,28 = 2,56

0,86

0,10

au surplus 2,05

0,86

3,75

moins 1,07

reste = 2,68

38 B 1323 A ensemble ml 22,61 1,50 33,90

Enduit dressé en ciment sur
moellon avec renformis de 0,05 rt
compris piochement préalable.

39 B 1481 B } 1485 } buanderie 3,75x0,96=3,60

1891 } 2,05x0,54=1,11

1492 } ensemble m² 6,86 59,50 408,20

Rocailage en joints sous
enduit en petites meulières
concassées et ciment

12.684,70 13.281,50

Reports: 12.584,70 13.281,50
40 B 1938 C même surface = m² 6,86 12,-- 82,30

Enduit dressé en ciment sur
41 B 1481 B) murs neufs avec renformis de
1485 } 0,02.
1492 } remise 2,52x0,78 = m² 1,81 35,70 64,60

Enduit dressé sur mur neuf
(sans renformis)
remise 2,75x0,10 = 0,27
2,77)
0,31)3,08x0,78= 2,40
W.C. 2,32x0,10 = 0,23
2 fe 1,28 = 2,56
0,86
0,10

ensemble 3,52x1,00= 3,52
Buanderie 3,75)
2,05)5,80
déduire: porte 0,86

reste 4,94
x 0,55 = 2,72

1481 B)
42 B 1492 } ensemble m² 9,14 26,50 242,20

arêtes 2,75
2,32

43 B 1501 ensemble ml 5,07 2,50 12,70

Sols.-
 dallage en béton de gravillon
et ciment de 0,30 rt ép^r, com-
pris chape sur sable d'isole-
ment de 0,03 ép^r.

Remise 2,75 x 2,32=6,38
Seuil 2,34 x 0,40= 0,94
W.C. et dégagement escalier
6,92 x 0,43= 0,40
1,10 x 0,86= 0,95
0,76 x 0,33= 0,25
0,25)
0,45)0,70
x 0,06= 0,04

Buanderie 3,75 x 2,05= 7,69)
seuil 0,80 x 0,50= 0,40)

44 B 1351CD)
1556) ensemble m² 17,05 73,60 1.254,90

Démolition préalable de l'ancien
dallage en brique ou béton de
0,12 ép^r. Même surface totale

45 B 1426 C) ensemble m² 17,05 8,50 144,90

À reporter: 14.486,30 13.281,50

Reports:

14.486,30 13.281,50

46 B 1553) Formé en machefer de 0,30 ép^r
1554) Surfaces X = m² 8,09 16.-- 129,40

Au droit seuil porte de buanderie:
surépaisseur de dallage de 0,08 ép^r
47 B 1351 D 3,40 x 0,20 = m² 0,68 20.-- 13,60

Boisage 2,34 x 0,12 rt=0,28
3,40 x 0,28 rt=0,35
2 fs 0,05 x 0,28 = 0,03

48 B 1055 ensemble m² 1,26 10.-- 12,60

1481 D Enduit dressé en ciment
49 B 1491 Même surface = m² 1,26 29,50 37,20

Arêtes 2,34
3,40
2 fs 0,05 = 0,10
2 fs 0,28 = 0,56

50 B 1501 ensemble = ml 6,40 2,50 16.--

Murs de clôture..-

Reprise du mur en moellon
fourni par la SNCF et ciment
(en reprise)

fond 4,50x0,60rt hr=2,70
x 0,45 ép^r = 1,215

gauche
0,80x1,10 = 0,88
x 0,45 = 0,396

au surplus
4 fs 0,60x0,50 ml,20
x 0,35 ép^r = 0,420

51 B 1802D)
1914 ensemble = m³ 2,031 184.-- 373,70

Jointolement en ciment

52 B 1621 A ensemble = m² 4,78 5,50 26,30

Au surplus des murs au droit
des portées des anciennes
solives: moellons non fournis,
relancés à bain de ciment

53 B 1814 D pièces 94 5,25 493,50

54 B 1273) Sur le dessus du mur: chape
1279) en ciment de 0,08 rt ép^r pour
1282) pente 8,95
8,90 } 17,85x0,45=m² 8,03 47.-- 377,40

Boisage 2 fs 17,85 = 35,70
55 B 1055 x 0,06 = m² 2,14 10.-- 21,40

à reporter: 15.987,40 13.281,50

Reports: 15.987,40 13.281,50

Enduit dressé en ciment

Même long: 35,70

56 B 1481 D) x 0,10(méminimum)= m2 3,57 29,50 105,30

1491 }

57 B 1501 Arêtes ml 35,70 2,50 89,20

Echafaudage vertical pour travail commencé à plus de 4,00 m de hauteur

D.Oe. 8,90}

H.Oe. 9,50) 18,40 x 3,80

58 B 1457 à hr du garde corps = m2 69,92 20,-- 1.398,40

Béton armé au dosage normal pour longrines de fondation sans interposition de coffrage

59 B 2103 le cube X(terrasse) = m3 7,010 300,-- 2.103,--

Béton armé pour poutres et linteaux au dosage normal Chainage. Rez de Chausée

9,40

retour 2,40

portée 0,20

ensemble 12,--

x 0,45 = 5,40

x 0,20 hr= 1.080

Chainage , 1er étage

Même longr= 12,00

x 0,16 = 1,92

x 0,21 hr= 0,422

Reprendre: linteaux

2 fs 1,40 = 2,80)

1 fs 1,10 = 1,10) 3,90

x 0,16 = 0,62

x 0,35 rt hr. = 0,218

60 B 2100 ensemble m3 1,720 350,-- 602,--

Béton armé pour poteaux de

moins de 4 dcm² de section

2 fs 0,15x0,15=0,045

61 B 2102 x 2,90 hr.= m3 0,130 450,-- 58,50

Coffrage.

Jouées chainages

2 fs 11,80 x 0,20 hr = 4,72

1 face = 1,00)

2 fs 0,80=1,60

0,95

0,35} 3,90x0,45= 1,75

jouées

2 fs 11,80 x 0,22 = 5,19

À reporter: 11,66

20.343,80 13.281,50

Légers ouvrages
Façade et pignon.-
16 trous d'arrachement de 0,15
Profondeur = 2,40
2 trous d'abouts de portées
de chainage de 0,20 prof^r = 0,40

ensemble = 2,80
75 B 1752 x 0,01 de légers = 2,80

Pour fixation des 4 croisées
3 fs 4 = 12 + 6 = 18 trous de
pattes dans la brique en moellon
de 0,12 prof^r et scellement en
plâtre = 2,16
8 idem d'abouts de pièce
d'appui de 0,06 prof^r = 0,48
Pour bâti de portes
3 fs 6 = 18 trous et scellement
pattes de 0,12 = 2,16

1752)
76 B 1755) ensemble 4,80
480 cms x 0,015 de légers = 7,20

Scellement de pattes en ciment
6 fs 0,10 * 60 cms
77 B 1755 x 0,01 de légers = 0,60

6 trous et scellement de pieds
en ciment
78 B 1760 6 x 0,10 de légers = 0,60

Feuillures en plâtre
79 B 1738 dév=26,70 x 0,10 de légers = 2,67

1er Etage.-
Plafond en lattis étenduit en
plâtre
chambre 3,10 x 2,70 = 8,37
couloir 2,20 x 0,80 = 1,76
chambre 3,67 x 2,45 = 8,99
W.C. 1,22 x 0,66 = 0,80
escalier
2,17 x 0,90 = 1,95
0,92 x 0,75 = 0,69

80 B 1712 ensemble 22,56
m2 22,56 x 1,00 de légers = 22,56

Cloisons en carreaux de plâtre
2 enduits

1,70 x 2,80 = 4,76
dessus de porte
0,73 x 0,60 = 0,44

----- à reporter: 5,20 ----- 36,43

----- 159.164,90

- 20 -

Reports: 5,20 36,43 159.164,90

2,20 x 2,80 hr. = 6,16

déduire chassis:

0,50 x 0,60 = 0,30

reste = 5,86

W.C. 0,66)

1,20)1,86 x 2,80= 5,21

Dessus de portes

2 de 0,73 x 0,60 = 0,88

0,68 x 0,60 = 0,41

ensemble m2 17,56

81 B 1661 x 1,00 de légers = 17,56

Tranchée de liaison sur mur

82 B 1736 hr 2,80 x 0,10 de légers = 0,28

83 B 1759 6 trous et scellement de têtes

5 x 0,05 de légers = 0,30

Mitoyen

Hachement et réfection d'enduit
en plâtre avec renformis de
0,04 rt pour reprise et dressage.

Chambre 3,10)

" 3,67)6,77

x 2,80 hr.= 18,96

Escalier

2,17 x 3,80 hr. rt = 8,25

retour côté Bâtiment en

aile gauche

2,45 x 2,80 hr = 6,86

déduire porte

0,70 x 2,15 = 1,50

reste = 5,36

Dont: Enduit en plâtre avec

renformis de 0,02 rt(sans 32,57

hachement) au droit des re-

prises en moellon

1,20 x 0,80 = 0,96

1,10 x 0,90 = 0,99

1,00 x 0,75 = 0,75

2 fs0,80rtx0,60 = 0,96

84 B1679)

1719}

ensemble m2 3,66

x 0,39 de légers = 1,43

85 B1680)

1719}

reste 28,91

x 0,61 de légers = 17,63

à reporter: 73,63

159.164,90

ENTREPRISE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

DANIEL MOSER & C°

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

R. C. SEINE 280.962 B

DIRECTION
ET CORRESPONDANCE :

18, RUE JULIETTE-LAMBER
PARIS (17^e)
TÉL. CARNOT 93-20

DOIT: SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

TÉL. TAITBOUT 41-10

AGRÉÉE PAR
LE MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME
ET PAR LA S. N. C. F.

- Région NORD -

pour travaux exécutés en vertu de la Cde.

N° 10.066 du 3 Janvier 1946
de Monsieur Leclercq, Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements.

PS/ED Facture N°15

N/RÉF.

V/RÉF.

PIÈCES JOINTES

SAVOIR: Commune de BEAUMONT.

Logement d'agent, 3, rue Gambetta.

Remise en état suite à bombardement.

Rez de Chaussée.

Pièce sur rue.

Décapage du sol de 0,25 ép. avec
dressement et nivellation
 $3,65 \times 3,06 = 11,17$
ébrasement $1,17 \times 0,18 = 0,21$
seuils 2 fs $0,76 \times 0,10 = 0,15$

ensemble m² 11,53 5,45 62,80

Chargement de terre en brouette
et transport à l relais pour sortie
à la rue, chargement en camion et
transport aux décharges publiques.
Même surface = 11,53
 $x 0,25 = m^3 = 2,882$ 60,50 174,40

Chargement de gravois en camion
et transport aux décharges pu-
bliques.

00,1 x 25,8
00,0 x 20,1

à reporter: 237,20

Report:

237,20

ENTREPRISE DE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

Art.4	83,30	x 0,06 ép.	= 4,998
" 5	1,87	x 0,06	= 0,112
" 6	4,48	x 0,08	= 0,358
" 7			= 0,165
" 8			= 1,180
" 12	3,20x0,80x0,05		= 0,128
" 15	11,53	x 0,06	= 0,692
" 17			= 0,200
" 37	je		= 0,318
" 38	5,39	x 0,06	= 0,323
" 50	3,45	x 0,06	= 0,207

DOIT: SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE TERRE FRANCAIS
18. RUE JULIETTE LAMBER PARIS (12)

DIRECTION
ET CORRESPONDANCE
TEL. GARNOT 3630

Déduire: vide des

conducts -

5fs 0,20x0,20

$$\times 2,10 = 0,420$$

pont traversant au long de la gare

No 10.080 - murs latéraux 1348

reste = 2,118

Art.71: = 2,881

" 77 = 0,562

3A 119B)

147.) ensemble m3 14.242 48,50 690,70

TOTAL FASCICULE A 927,90

Majoration de 400% 3.711,60

4.639,50

Démolition de plafond en auge't
sous oeuvre compris délattis

1er Etage

Chambre sur rue

08,88 2,45 0,88
4,20 x 3,33 = 13,99 13,99

déduire:

1 pan coupé de 1,23=0,38

1 " " " 1,05=0,27

ensemble = 0,65

0,65 x 0,88 = 0,56 = 13,34

Cabinet toilette

3,33 x 1,00

1,05 x 0,50

2

08,88

à reporter: 16,93

4.639,50

06.10.20 06.10.20 Report: -3- 16,93 4.639,50

Chambre sur Cour(centrale) 1er étage Chambre sur l'ile.

3,96 x 3,06 = 12,12 déduire: coffre 80,00 = 0,20 1,00 x 0,20 = 0,20 1,00 x 1,18 m. 1,18 x 80,00 = 92,16 -----

reste = 11,92 Entrée:

2,94 x 1,02 = 3,00 excédent:

1,10 x 0,21 = 0,23 1,10 x 0,21 = 0,23 -----

calotte escalier 2,75 x 2,72 = 7,48 2,75 x 2,72 = 7,48 -----

Chambre d'extrémité: 1,70 x 1,00 = 1,70 2,75 x 0,55 = 1,51 -----

Dégagement d'accès au grenier:

2,62 x 2,62 = 6,86 déduire: trémies

1,25 x 0,60 = 0,75 } 0,53 x 0,45 = 0,24 } 0,99 -----

reste = 5,87 0,99 x 0,50 = 0,49 -----

Rez de Chaussée Pièce sur rue.

3,65 x 3,06 rt= 11,17 déduire 1 pan coupé de 0,80 = 0,16 -----

reste = 11,01 -----

Salle à manger: 2,90 x 2,45 = 7,10 2,48 x 0,95 = 2,36 -----

Cuisine: 4,25 x 3,62 = 15,38 -----

déduire: Placard: 1,57 x 0,38 = 0,60 } Escalier: rt 0,80 x 0,70 = 0,56 } 1,16 -----

ensemble surf. 83,33(A)

x 0,10(N°1438) = m3 8,333 65,-- 541,60 -----

à reporter: 541,60 4.639,50

- 7 -
 Reporté: 541,60 4.639,50
 00.000.40 58,88 Chambre sur rue. Chambre sur rue (cette fois)
 1er Etage 58,88 Chambre sur rue.
 Démolition de cloison de coffre = 80,5 x 80,5
 en carreaux de plâtre de 0,06 ép. 80,5 x 80,5
 1,05 x 1,78 hr. m2 1,87 5,-- 9,30
 5B 1429

Pour déplacement de porte et
création de pan coupé :
Démolition de cloison en carreaux
de plâtre :
1,08 x 2,75 hr = 2,97 IS.0 x 01.1
Déduire porte:
0,90 x 2,15 ab. = 1,93 SV.5 x 07.5

reste 1,04
Reprendre: Au droit nouvelle
porte
rt 1,25 x 2,75 ov. = 3,44 00.1 x 07.1
ab. = -----
ensemble m2 4,48 5,- 22,40

6B 1429 ensemble m2 4,48 5,-- 22,40

Cabinet de toilette: 88,8 = 88,8 x 88,8
 Ouverture de croisée sur rue. 88,8 x 88,8 = 88,0 x 88,0
 Refouillement dans le moellon 88,0 x 88,0 = 88,0 x 88,0
 dur à l'emplacement du linteau.
 long. 1,50 x 0,22 hr. = 0,33 x 0,50 ép. = m³ 0,165 145,--23,90

7B 1934 x 0,50 ép. = m3 0,165 145,--23,90

Démolition de maçonnerie de
moellon dur pour ouverture
rt 1,10 x 2,15 hr = 2,36
x 0,50 ép. = m³ 1,180 80,- 94,40

8B 1419 x 0,50 ép. = m3 1,180 80,--94,40

Houdis de filet en béton de
gravillon et ciment au dosage
de 700 kg par m³ parage = 08.0 eb

9B 1051 } (en sous-œuvre) : 1051m à 1118
1918 } 1,50 x 0,38 = 0,57
1910 } x 0,16 hr = m3 0,091 399,--36,30

Pour reprise des piédroits,
12 moellons vieux ébranlés,
arrachés et relancés à bain
de ciment

Pour dressage des tableaux, recouillage sous enduit en petites meulières concassées et ciment

11B 1938 21 fs 0.25 x 2.05 hr. = 81.1 m2 l.02 11.50 + 11.7

- SS. #1 = a reporter: 802.6

`edgeMap` will be used to store the edges between nodes.

$$\times 0.10(\text{m} \cdot \text{kg}^{-3}) = -0.300 \quad 0.300 \quad 0.300 \quad 0.300 \quad 0.300$$

08.88.4 08.88.4 Report: -6- Reports: 1,261,40 4.639,50
18 B 1813 D pièce 12 4,75 80,70

Aile gauche.
Ravalement des façades extérieures.
Après hachement d'enduit en plâtre:
rusticage de parement de moellon
sulpétré 25,0 =
Surface X (légers ouvrages) (art. 153) " "

08,55	00,00	10,20	2,30	99,62	IS B 1431-1432
déduire voussures:					
4 fs 1,07	=	4,28			
2 fs 1,08	=	2,16			
div.	=	2,06			
04 fs 1,00	=	4,00	Im	=	IS B 1085
ensemble: 12,50					
x 0,28 rt	=	3,50 (Z)			

19 B 1966) rest 96,12 x 0,10 taille 9,61 x 65,-- = 624,60
1951E) x 0,10 taille 9,61 x 65,-- = 624,60

Moellons, vieux arrachés et = 1,10
relancés à bain de ciment
sur cour = 39
sur rue = 28

20 B 1814 D	ensemble pièce 67	5,25	351,70	
	VI. II = 20,2 x 25,5			
	Pour dressement et reprise des murs: rocallage en joints non apparents en moellon et meulière concassés et ciment			
21 B 1938 B	Même surface = 20,0 m ²	96,12	11,500,01 = 105,40	{ 1432 B 1934

Enduit dressé en ciment sur moellon avec renformis de 0,03 rt
sur cour, IS 25,6 Sm = 25,6 x 20,0 x 1er étage.

10,68 x 2,30 hr = 24,56
déduire 4 croisées

Surface A (légers) = 18,47
reste 16,09

Rez de Chaussée 25,1 = 25,1 x 20,1 x 10,23 x 2,71 = 27,72
déduire baies: . surfaces éloignées
Surfaces B et C 25,1 = 25,1 x 0,0
(légers) = 7,41

--,65 --,6 reste,0 = 20,31 x 20,0 x I 1834 B 1934 I

ensemble	36,40	3,423,80	4.639,50

08.058.4	05.007.8		= 7 =			
		SI, à : 070000	Reports: 3.423,80	4.639,50		
		sur rue Report: 36,40	= 84,1 m²			
		1er Etage. 88,3	= 84,1 m²			
		1,30) 88,8	= 84,1 m²			
		1,18} 88,0				
		0,55} 3,03x2,00Hr=6,06				
		déduire harpes: 88,15	épaisseur			
		18fs 0,13x0,32rt=0,75	à 78,0 m			
		-----	épaisseur			
		88,1 reste=5,31	88,1 x 88,0			
		Pointe de pignon				
		5,20 x 1,70 hr= 4,42	m² de charpente			
		2 78,0 = 88,1 x 08,0				
		-----	= 88,1 x 08,0 m²			
08.28		Rez de Chaussée	m² épaisseur			22 B 1482 D
		Entre Bandeaux				
		6,20 x 0,62 hr= 3,84	m² de charpente			
		Entre croisées				
		Même Linéaire 88,1	m² épaisseur			
		1er étage = 3,03				
		x 1,70 hr = 5,15				
		déduire harpes: 88,1 = 88,1 m²	épaisseur			
		12 fs 0,13 88,1				
		x 0,32 rt = 0,50,8 = 88,1 m²	épaisseur			
		-----	épaisseur			
		reste = 4,65,0 m²	épaisseur			
		Reprendre tableaux et				
		voussures				
08.36		Surface D (légers)= 10,75	m² épaisseur			22 B 1481 D
		" 88,1 78,0 = 5,29 = 08,0 m				

22 B 1481 D)		Pignons sur comble				
1485		Surface F (légers)= 11,09	m² épaisseur			
1492 }		ensemble m² 81,75 = 40,30	3.294,50			

23 B 1493		Plus value d'enduit en voussure	70,1 m²			
		Surface Z = m² 3,50 = 12,--	70,1 m² 42,--			
		88,1 = 88,1 m²				
		Façade sur cour 88,0				
		Renformis supplémentaire de				
		0,015 ép. (encadrement de				
		baies) traverses -----				
08.28		1er Etage 10,88 m²	m² épaisseur			22 B 1482 D
		2 fs 3,16 = 6,32				
		3 fs 1,71 = 5,13				
		1,43				

		ensemble 12,88 = 88,1 m²				
		x 0,32 = 4,12 m²				

		à reporter: 4,12 m² 6.760,30	4.639,50			
08.058.4	--,151.4	à reporter:	88,1			

		= 8 =			
08.588.4	08.588.50				
montants	reports: 4,12		6.760,30	4.639,50	
5fs 1,98	= 9,90				
angle	2,28				
5fs 1,76	= 8,80				
	0,50				

ensemble	21,48				
x 0,27 rt	= 5,80				
Trumeau	-----				
0,58 x 1,98	1,15				
Rez de Chaussée.					
0,40 x 1,76	= 0,70				
2fs 0,10 x 1,87 rt =	0,37				
24 B 1485 D	ensemble m2 12,14	6,90	83,80		
Enduit desséé en ciment(sans renformis)(champs d'épaisseur)					
Horizontaux	3,16				
	1,71				
	1,43				
Verticaux 5fs 1,98 =	9,90				
	2,28				
	5fs 1,76 = 8,80.0	= 8,80.0 x			
Horizontaux	-----				
6lfs 0,13 =	7,93				
	0,50				
25 B 1492 } 1481 D }	ensemble 87,35,71 (V) x 0,10 = 88,6 m2	3,57	26,50	94,60	
Arêtes.					
Même longueur V 80.35,71					
Reprendre tableaux					
8 fs 1,98 =	87.15,84				
	2,28				
4 fs 1,07 =	4,28				
8 fs 1,76 =	87.14,08				
2 fs 1,08 =	2,16				
	0,76				
	1,30				
	0,50				

26 B 1501	ensemble ml 76,91	2,50	192,30		
	88,6	= 87,5			
Joint tirés au fer dans l'enduit 1er Etage.					
Horizontaux 6 fs 0,63=3,78					
	6fs 1,76=10,56				
	6fs 1,42= 8,52				
	6fs 0,55= 3,30				
08.988.4 08.000.0	Verticaux 33fs 0,33=10,89				

	à reporter: 37,05				
			7.131,--	4.639,50	

08.050.4	01.018.7	Reports: 37,05	7.131.--	4.639,50
	Horizontaux			
08.5	30 fs 0,48 rt. dév.	= 14,40 01,0 x 88,0	10	28 B 1492
	15 fs 0,24	= 3,60		
08.5	Verticaux 08.5 08.5 S = 88,01 et S ensemble		1160101	28 B 1501
	30 fs 0,56 dév. = 16,80			
	Rez de Chaussée. Mélange de mortier 10,68 et mortier à la chaux assaisonné 10,2305 et ciment 5			
	5 fs 0,70 = 3,50 x 88,1 et S			
	5 fs 1,89 = 9,45 assaisonné à			
	5 fs 1,32 = 6,60			
	5 fs 0,40 = 2,00 assaisonné			
08.5	--,4 fs 0,06 0,0 S = 0,24 qd 88,0 x			24 B 1020
	Verticaux			
	50 fs 0,33 = 16,50 assaisonné à la chaux			
	39 fs 0,35 = 13,65 assaisonné			
	Tableaux			
	25 fs 0,48 dév. rt. = 12,00 x 01,0 et S			
	13 fs 0,28 rt = 3,64 assaisonné assain			
	23 fs 0,60 dév. = 13,80 x 01,0 et S			
	ensemble ml 174,14 1,80			313,40 1 B 28
24 B 1506	01.018.0 08.5 S = ensemble			1491
	Bandeau couronnant le rez-de-chaussée			
	Bandeau en béton armé au dosage 1 m3 de 400 kg de ciment			
	10,68 x 0,15 rt = 1,60 01,0 assaisonné excédents au droit des baies 4 fs 1,07 x 0,22 = 0,94 sans			
08.5	08.5 08.5 ----- ensemble 2,54			24 B 1501
28 B 2100)	2300) x 0,10 ép. = kg 0,254 (M) 390,--			99,10
	Coffrage horizontal compris l'armier H - M assain			
29 B 2104--	10,68 x 0,25 dév. = 2,67 m2 = 2,67 et 00 40,-- x			106,80 1
	Acier doux pour armatures. longitudinales en 12 m/m compris 2 de 10,95 recouvrement = 21,90 x 0,882 le ml = 19,316 Etriers (en soudage reliant les longitudinales) en 6 mm 26 de 0,55 dév. = 14,30 x 0,220 = 3,146 ensemble kg 22,462			
30 B 2500	(s) 01,0 = 22,462 1,80 -- ensemble kg 22,462 1,80 --			67,40
31 B 1481 D)	Enduit dressé en ciment des faces vues 08.0 et S			
31 B 1491)	3 fs 10,68 x 0,10 = 3,20 ml 0,3,20 x 29,50 et S (00,1 = 08,0 et S à reporter: 7.812,10 4.639,50			94,40
	(s) 08,0 = 4,0 x			
08.50	--,01 08.5 S = ensemble			28 B 1020
08.841.8	A reporter: 4			
08.841.8	4.639,50			

32 B 1493	Arêtes 2 fs 10,68 =	m2 21,36	2,50	7.812,10	4.639,50
33 B 1501	Appuis de baies du Rez de Chaussée en béton de gravillon et ciment au dosage de 300 kg compris boisage				
	2 fs 1,08 x 0,32 =	0,69	0,0		
	4 oreillons de 0,08 =	0,02	0,0		
	ensemble	0,71	0,0		
34 B 1050	x 0,09 ép	0,0	= m3 0,064 (N)	400,--	25,60
35 B 1481 D) 1491 }	Enduit dressé en ciment sur liton et dessus	0,0	= 0,0		
	2 fs 1,08 x 0,26 =	0,60			
	4 fs 0,10 x 0,10 =	0,04			
	faces verticales =				
	2 fs 1,38 dév. =	2,76			
	x 0,10	0,28			
36 B 1501	Arêtes	4 fs 1,38 dév. =	5,52		
	Verticales	4 fs 0,10	0,40		
	ensemble	m2 0,92	29,50	27,10	
37 B 1975) 1951D)	Abatage préalable des anciens appuis et bandeau en pierre				
	Cubes M - N =	0,318	x 500/100 taille =	1,59	100,--
				100,--	159,--
38 B 1891	Soubassement				
	Piochement d'enduit en ciment				
	1,02				
	2,49				
	1,14,01				
	0,34				
	ensemble	4,99x0,63 hr = 3,14(1)			
	1,02)				
	1,13)2,15	--x0,55-	= 1,18(2)		
	--0,97	0,16	= 0,16(3)		
	tableaux				
	2 fs 0,28 x 0,52 =	0,29(4)			
	2 fs 0,34 x 0,50 =	0,34(5)			
	2 fs 0,50 =	1,00			
	ensemble	0,97	1,97		
	x 0,14		= 0,28(6)		
	ensemble	m2 5,39	10,--	53,90	
	à reporter:	8.148,60			

- 11 -

		Reports:	8.148,60	4.639,50
39 B 1814 D	13 moellons vieux relancés à bain de ciment	pièce 13	5,25	68,20
40 B 1938 B	Rocailage non apparent en meulière et ciment. Même surface	m2	5,39 11,50	62,--
41 B 1481 D } 1485 } 1492 }	Enduit dressé en ciment avec ren- formis de 0,05 rt pour saillie	m2	4,48 49,50	221,80
	Surfaces 1, 2 et 3 =	m2	4,48 49,50	
42 B 1481 } 1492 }	Enduit dressé en ciment avec ren- formis de 0,02 rt	m2	0,91 35,70	32,50
	Surfaces 4, 5 et 6 =	m2	0,91 35,70	
	Enduit dressé en ciment (sans ren- formis)			
	retraite 1,02			
	2,49			
	1,93			
	0,34			
43 B 1481 D } 1492 }	ensemble 5,78 (7) x 0,10 =	m2	0,58 26,50	15,40
	Arêtes 2 fs 0,63 =			
	2 fs 0,52 =			
	2 fs 0,50 =			
	long.7 =			
44 B 1501	ensemble	ml	10,05 2,50	25,10
	Joints tirés au fer dans l'enduit			
	Verticaux 30fs 0,30 rt =			
	4fs 0,15 =			
	4 fs 0,28 rt =			
45 B 1506	ensemble	ml	17,87 1,80	32,20
	Façade sur rue.			
	Enduit dressé en ciment avec renformis de 0,05 rt pour saillie.			
	Pointe.			
	Bandeaux rampants 2			
	2 fs 3,20 x 0,32 =			
	Couronnant baie 1er étage			
	6,20 x 0,31 =			
	à reporter:			

02.658,4	08.841,8		- 12 -				
02.88		Reports:	3,97		8.605,80	4.639,50	
		Harpes de croisées					
		6 fs 0,26rtx2,00 long =	3,12				
		Couronnant baie rez de chau					
		chaussée					
		6,20 x 0,32	= 1,98				
		Harpes croisées rez de					
		chaussée					
		5 fs 0,26rtx1,72 hr	= 2,24				
		2 fs 0,14 x 0,34	= 0,10				
46 B 1481 D)		ensemble	m2 11,41	52,50	599,--		
1485)							
02.85		Enduit dressé en ciment (sans ren-					
		formis)					
		Champs d'épaisseur.					
		Pointe rampants					
		2 fs 3,05 = 6,10					
		Horizontaux	5,20				
		1er étage	1,30				
			1,18(A				
			0,55)				
02.81		Verticaux					
		6 fs 2,00 = 12,00 x (v)					
		Horizontaux					
		30 fs 0,13 = 3,90					
		Rez de Chaussée					
		Même que A = 3,03					
		6 fs 1,72 = 10,32					
		24 fs 0,13 = 3,12					
47 B 1481 D)		ensemble	46,70 (W)				
1491)		x 0,10	= m2 4,67	29,50	137,80		
02.81		Arêtes					
		longueur W =	46,70				
		Reprendre tableaux					
		4 fs 2,00 = 8,00					
		4 fs 1,72 = 6,88					
		4 fs 1,00 = 4,00					
48 B 1501		ensemble	m1 65,58	2,50	163,90		
02.81							
		Joint tirés au fer dans l'enduit					
		rampants 2 de 3,30 = 6,60					
		verticaux					
		16 fs 0,32 = 5,12					
		Pointe					
		horizontaux					
		4 de 2,70rt = 10,80					
		verticaux					
		33 de 0,32 = 10,56					
		1er Etage					
		verticaux					
		19 de 0,31 = 5,89					
02.658,4	08.808,8	à reporter:	38,97		9.506,50	4.639,50	

		- 13 -			
00.000.0	00.000.0	Reports:	38,97	9.506,50	4.639,50
	Horizontaux trumeau				
	5 de 1,05	=	5,25		
	5 de 0,92	=	4,60		
	5 de 0,28	=	1,40	10,1 et 2	
	Verticaux				
00.11	24 de 0,32	=	7,68		
	sur encadrement baies	=	01,0 x		{ 1481 D
00.01	36 de 0,20	=	7,20		25 B 1501
	Tableaux voussure				
	28 de 0,22	=	6,16		
	Rez de Chaussée				
	(entre Bandeaux)				
	H1	=	6,20		
	Verticaux				
00.00	30 de 0,32 rt	=	9,60		25 B 1508
	Bandeau Rez de Chaussée				
	19 de 0,32	=	6,08		
	trumeaux horizontaux				
	4 de 1,05	=	4,20		
	4 de 0,92	=	3,68		
00.00	4 de 0,28	=	1,12		25 B 1520
	verticaux				
	20 de 0,32rt	=	6,40		
	chaines				
	25 de 0,20	=	5,00		
	tableaux voussure				
	24 de 0,22	=	5,28		
	ensemble	m2	118,82	1,80	213,80
49 B 1506					
	Soubassement				25 B 1520
	Picohement d'enduit en ciment				
	6,20 x 0,60 rt =	10	3,72		
	déduire appuis:				
	2 fs 1,10x0,10=0,22				
	soupirail 0,30x0,18=0,05				
50 B 1501	reste m2		3,45	10,--	(34,50)
	9 moellons vieux arrachés, relancés à bain de ciment				
51 B 1814 D	pièce	9	11,0	5,25	47,20
	Rocailage non apparent en meulière concassée et ciment				25 B 1501
52 B 1938 B	Même surface =	m2	3,45	11,50	39,70
53 B 1481 } 1485 D } 1492 }	Enduit dressé avec renformis de 0,05 rt pour dressement	m2	= 3,45 x 0,49,50		170,80
	Même surface =	m2	= 3,45 x 0,49,50		
	à reporter:	m2			
00.000.0 00.000.0				10.012,50	4.639,50

02.688,4	02.802,6	Reports:	10.012,50	4.639,50	
		Enduit dressé en ciment (sans ren-			
		formis) retraite 6,20	60,1	éb 2	
		déduire appuis:	60,0	éb 2	
		2 fs 1,10	2,20	60,0	éb 2
		reste 0,7	4,00		
54 B 1491		x 0,10	= m2 0,40	29,50	11,80
55 B 1501		Arêté	ml 4,00	2,50	10,00
		Joint tirés au fer avec ciseline			
		dans l'enduit			
		Verticaux 25 de 0,28 rt = 7,00	6,20		
56 B 1506		ensemble	ml 13,20	1,80	23,80
		Champ saillant couronnant le			
		Rez de Chaussée en ciment de			
57 B 1259		0,10 hr avec arêtes			
		ensemble	ml 6,20	9,00	55,80
		Appuis de baies en béton de			
		gravillon et ciment compris			
		boisage (au dosage de 300 kg)			
		4 de 1,00 x 0,27 rt=1,08			
		8 oreillons			
		de 0,06 x 0,05 =0,02			
58 B 1050		ensemble 1,10			
		x 0,10 rt ép.= m3 0,110	400,--	44,--	
		Enduit dressé en ciment			
		dessus			
		4 fs 1,00 x 0,22 rt = 0,88			
		faces verticales			
		4 fs 1,18 dév.,x0,11 = 0,52			
59 B 1481 D)		ensemble	m2 1,40	29,50	41,30
1491		Arêtes			
60 B 1501		4 fs 1,18 dév. = 4,72			
		8 fs 0,11 = 0,88			
		ensemble	ml 5,60	2,50	14,--
		Souches hors comble.			
		Démolition de souches en brique			
		compris couronnement et dépose			
		de mitrons			
		2 de 0,68x0,45 = 0,61			
		1 de 0,55x0,45 = 0,25			
		ensemble	0,86		
		à reporter:			
		ensemble		10.213,20	4.639,50

		- 15 -		
	Reports:	0,86, (A)	10.213,20	4.639,50
	x 2,10 hr	= 1,806		
1 de 0,45 x 0,45 = 0,20				
x 0,65 hr	= 0,130			
Grenier, Surface A=0,86				
--.862	x 0,70rt hr	= 0,602		
	ensemble	m3 2,538, --60,--152,30		
	Reconstruction des souches en			
	brique de 0,11 ép. fournie par			
	la SNCF et ciment			
	H.O. 4 fs 0,68 = 2,72			
	2 fs 0,55 = 1,10			
00,862	D.O. 6 fs 0,22 = 1,32			
	--.00 = 0,1 x 0,1 =			
	ensemble 5,14			
	x 2,80 rt hr = 14,39			
	2 fs 0,45 = 0,90			
	2 fs 0,22 = 0,44	1,34		
	x 0,65 = 0,87			
--.861	ensemble	m2 15,26	21,75	331,90
62 B 1157 C	Languettes en brique de 0,06 ép.			
63 B 1156 B	2 de 0,33 x 2,80 = m2 1,85	12,--	22,20	
	Jointoient en ciment sur brique,			
	les joints en creux			
	4 fs 0,68=2,72}			
	2 fs 0,55=1,10}			
	6 fs 0,45=2,70)6,52			
	x 2,10 = 13,69			
	4 fs 0,45 x 0,65 = 1,17			
64 B 1621 E 1626	ensemble	m2 14,86	21,50	319,50
	Enduit ordinaire en ciment au			
	dosage de 600 kg			
	intérieur			
	8 fs 0,20 = 1,60			
	8 fs 0,22 = 1,76			
	2 fs 0,33 = 0,66			
	2 fs 0,22 = 0,44			
	ensemble 4,46			
	x 2,80 = 12,49			
	4 fs 0,22 x 0,65 = 0,57			
65 B 1481 D	(a) ensemble	m2 13,06 x 18,50	241,60	
00,781	--,86 (v) 100,5			
		à reporter: 11.280,70	4.639,50	
00,862,50	00,862,50			

02.050.4	02.050.01	(A) Reports: Rebouts	11.280,70	4.639,50
	Gorges en ciment à l'intérieur			
	Verticales 20 fs 2,80 = 56,00			
	4 fs 0,65 = 2,60			
	ensemble = ml 58,60 x 5,--		293,--	
66 B 1503				
67 B 1819 A	02.050.1 Fourniture de 2 mitrons de 0,196	pièce 2	5,50	11,--
68 B 1820 A	02.050.2 Pose sur ciment de 6 mitrons	pièce 6	7,--	42,--
69 B 1457)	Echafaudage à double rang d'échasses			
1458)	3 fs 2,00 x 2,15 à h du garde corps = 12,90 x 1,30 = m2 16,77 20,--			335,40
	Plus value pour maçonnerie exécutée hors comble (article 61 à 69 inclus)			
	Produit = Frs. 1.748,90 x 53/100 quantum de Main d'œuvre = 926,90 fr's.			
70 B 1926	02.050.3 Cave..-	x 15% ----- =		139,--
	Au droit escalier de sortie à la cour.			
02.050.4	Démolition de partie du mur en plâtras et plâtre en reprise			
	H.O. rt = 1,10			
	D.O.nretour 0,25			
	ensemble 1,35			
	x 1,50 hr = 2,025			
	x 0,60 ép. = 1,215 (1)			
	en contrebas (ancienne fondation).			
02.050.5	Même longueur = 1,35			
	x 0,80 = 1,08			
	x 0,30 = 0,324 (2)			
	Couloir (gauche)			
	1,10 x 1,00 = 1,10			
	x 0,30 ép. = 0,330 (3)			
	en contrebas			
	1,10 x 0,40 = 0,44			
	x 0,30 = 0,132 (4)			
	au surplus			
	2 de 0,80 x 1,00 rt = 1,60			
	x 0,40 ép. = 0,640 (5)			
	en contrebas			
	2 fs 0,80 x 0,50 = 0,80			
02.050.6	02.050.6 x 0,50 = 0,240 (6)			
71 B 1418 B.050.11	ensemble m3 2,881 (7) 65,--		187,30	
	à reporter:		12.288,40	4.639,50

- 17 -

Reports:

12.288,40 4.639,50

72 B 1045)	Fondations en béton de cailloux et ciment en reprise	m3 0,696 249,--173,30	12.288,40 4.639,50
1914}	Cubes 2, 4 et 6 =	m3 0,696 249,--173,30	
73 B 1802 C)	Maçonnerie de moellon en fondation à 1 parement et ciment en reprise et en sous-œuvre	m3 2,185 274,--598,70	(0081 & 07 (0161 (0161
1918}	Cubes 1, 3 et 5 =	m3 2,185 274,--598,70	
1910}	Au surplus, 17 moellons ébauchés, arrachés et relancés en ciment	pièce 17	5,25 89,20
74 B 1814 D	Jointoient en ciment sur moellon vieux		
1,30}			
0,90	2,20x1,60 hr = 3,52		
1,10	x1,00 = 1,10		
4,92	x1,10 = 5,41		

	ensemble 10,03		
2 de	Dont: Jointoient en ciment sur moellon neuf		
1,10 x 1,50 hr = 1,65			
1,10 x 1,00 = 1,10			
0,80 x 1,00rt = 1,60			
17 moellons de			
0,30 x 0,20rt = 1,02			

75 B 1621 A	ensemble = m2 5,37	5,50 29,50	
76 B 1621 B	reste m2 4,66	51,30	

	Pignons H.O.		
	Echafaudage à double rang d'échasses (reposant sur le plancher du grenier)		
76 bis	2 fs 5,10rt x2,80 hr rt (au dernier		
76 B 1457)	garde corps = 28,56		
1926}	x 1,30 (N°1458) = m2 37,13 23,--854,--		

	Façades.-		
	Modification de 3 croisées		
	Détaillées ensemble:		
	Refouillement moellon dur pour permettre dépose linteaux bois		
	3 fs 1,50x0,25 hr = 1,125		
77 B 1934	x 0,50 ép = m3 0,562 145,-- 81,50		

	Houdis linteaux en fer en béton de gravillon et ciment compris, cintrage en sous-œuvre		
	à reporter: 14.165,90 4.639,50		

09.182.1e	af.08 18,85 = 0,00		

	Reports:	14.165,90	4.639,50
78 B 1051)			
1918}	3 fs 1,50x0,35 = 1,57		
1910}	x 0,14 hr = m3 0,220 399,--	87,80	
08.000.30	Au dessus:Reprise en moellon et plâtre en reprise en sous- oeuvre		
79 B 1800)	3 fs 1,50x0,35 hr=1,58		
1910}	x 0,50 ép = m3 0,790 249,--	196,70	
1918)			
08.000.30	TOTAL FASCICULE B	14.450,40	
	Majoration de 500%	72.252,--	
08.000.30		86.702,40	
80 B 1712)	Légers ouvrages.		
1719)	Plafond en plâtre sur lattis avec renformis de 0,01		
	Surface A (art.4) = 83,33		
	x 1,07 de légers = 88,16		
	Hachement et réfection d'enduit en plâtre sur murs avec renformis de 0,02 rt		
	1er Etage		
	Cabinet de toilette: droite 0,42x2,75 = 1,15		
	Cage Escalier rt 0,50x1,85 = 0,92		
08.000.30	Dégagement accès grenier		
08.000.30	Jouées chassis		
	2 fs 0,70rt=1,40)		
	2 fs 0,55 =1,10 2,50		
	x 1,20 rt hr =3,00		
	déduire vide		
	0,40x0,30 = 0,12		
	restes = 2,88		
	Mur 1,80x0,40rt = 0,72		
	Rez de Chaussée		
	Pièce sur rue		
	2 fs 3,65=7,30)		
	2 fs 3,06=6,12 13,42		
	x 2,47 hr = 33,15		
	déduire:		
08.000.30	Porte		
	2 de 0,96x2,00=3,84		
	croisée		
	1,16x1,76=2,04		
	cheminées		
08.000.40	2 fs 0,55x1,60=1,76		
	ensemble = 7,64		
	reste = 25,51		
	----- 89,16		
	31.18		
	d ^r reporter:		
		91.341,90	

		31,18	89,16	91.341,90
Reports:				
Reprendre				
Ebrasements				
2fs 2,29 x 0,18 =		0,82		
en voussure		0,0 x 0,0		
1,18x0,18 = 0,21 x 74/100 =		0,16		
Arêtes 2fs 2,29 = 4,58		1,18	0,0 x 0,0	
1,18 x 0,05 rt de légers				
longr. = 5,76				
x 0,05 rt de légers		0,0 x 0,29		
Entrée 0,96x1,05 =		1,01 x 0,0		
1,35 x 0,82 =		1,11	0,0	
ébrasement		0,0		
0,27x1,38 =		0,37	0,0	
0,33x0,70 =		0,23	0,0	
Calfoutrement		0,0 x 0,0		
1,00x0,05 rt =		0,05		
Arêtes 1,38)				
1,00)2,38 x 0,05 =		0,0 x 0,12		
Allège 1,08 x 0,55 =		0,59 x 0,1		
Vestibule		0,0 x 0,0		
gauche 2,23)		0,0 x 0,0		
1,72}3,95x 1,20 = 4,74				
droite 1,52)				
0,83)2,35x 1,20 = 2,82,0 x				
façade = 0,28				
0,11				
ébrasement				
2 fs 0,27 = 0,54				
ensemble 0,93		0,93 x 1,20 = 1,12,0 x		
Arêtes				
2 de 1,20 x 0,05 rt			0,24	
Cage Escalier				
1,45 x 0,30		0,44 x 0,1		
Cuisine				
droite 1,72 x 0,82		1,41		
allège 1,17 x 0,52		0,61		
ébrasement				
0,30 x 0,80		0,24 x 0,1		
jambage 0,45 x 0,71		0,32 x 0,0		
tête 0,11 x 0,71		0,08		
Arête 0,71 x 0,05 rt		0,0 x 0,04		
tête 0,05 x 0,82		0,04		
Arête 0,82 x 0,05 rt		0,04		
à reporter: 47,13		90,10		91.341,90
à reporter: 88,55				

06.18.10	Reports: 2 trous et scellement de têtes de montant d'huisserie	122,98	91.341,90
92 B 1759	2 x 0,05 de légers = 01,0,10	8	SSVI & VOI
	Naissances en raccord sur murs		
	1,25 = 01,0 x 11		
	1,30		
	1,05		
	1,35		
	11 de 0,80 rt = 8,80		
	----- = 01,0 x 11		
	longr 13,75		
93 B 1747	x 0,12 de légers = 1,65		
	Raccords d'enduit sur murs de 0,20 rt à l'équerre		
94 B 1721	19 x 0,08 de légers = 1,52		
95 B 1720	23 x 0,05 de légers = 1,15		
	Cabinet de toilette. - croisée sur rue.		
	Pour fixation de la croisée 6 trous de pattes dans le moellon dur de 0,12 de profondeur et scellement en plâtre		
96 B 1752)	1754) 0,72 x 1,50 de légers = 1,08		
97 B 1738	Feuillures en plâtre dév. 5,10 x 0,10 de légers = 0,51		
	Enduit en plâtre en raccord ébrasements		
98 B 1679	2 fs 0,16 x 2,57 hr = 0,82 x 0,25 de légers = 0,21		
	Enduit en plâtre en voussure		
99 B 1681	1,05 x 0,15 = 0,17 x 0,50 de légers = 0,09		
100 B 1727	Arêtes, div. = 6,19 x 0,05 de légers = 0,31		
	En retour, naissances en raccord sur mur		
	Horizontale 1,05		
101 B 1747	Verticale 2fs 2,80 = 5,60 6,65 x 0,12 de légers = 0,80		
	Au surplus: Naissances sur mur et cæloisons		
	28,0 - 2,10 = 25,90 x 0,05 de légers = 1,29		
	0,75		
	0,95		
06.18.10	9 de 0,60 rt = 5,40		
	Verticales 3 fs 2,77 = 8,31		
	ensemble 17,51		
102 B 1747	x 0,12 de légers = 2,10		
	à reporter: 132,50		
			9L.34I.90

	Raccords sur murs de 0,50 rt à l'équerre	132,50	91.341,90
103 B 1722	8 x 0,10 de légers = 0,80 x 8	-----	91.341,90
104 B 1720	Raccords ordinaires 14 x 0,05 de légers = 0,70	-----	91.341,90
	Chambre centrale sur cour.-	-----	91.341,90
	Scellement de 6 abouts de solives de 0,15 profr = 0,90	-----	91.341,90
105 B 1754	x 0,50 de légers = -0,45-	-----	91.341,90
	Murs.-	-----	91.341,90
106 B 1721	Raccords de 0,25 rt à l'équerre 14 x 0,08 de légers = 1,12	-----	91.341,90
107 B 1720	Raccords ordinaires = 17 x 0,05 de légers = 0,85	-----	91.341,90
	Calfeutrement au droit du montant d'huisserie	-----	91.341,90
108 B 1727	2,60 x 0,05 de légers = -0,13	-----	91.341,90
	Couloir.-	-----	91.341,90
	Sur conduit de fumée, enduit enroulé et enrobé en plâtre	-----	91.341,90
	0,40} 0,10 = 0,40 x 3,0	-----	91.341,90
109 B 1679	0,21} 0,61 x 2,75 hr = 1,68	-----	91.341,90
	x 0,25 de légers = 0,42	-----	91.341,90
110 B 1726	Arête 2,75 x 0,05 de légers = 0,14	-----	91.341,90
	Scellement de 4 abouts de solives de 0,15 profr. = 0,60	-----	91.341,90
111 B 1754	x 0,50 de légers = 0,30 x 8	-----	91.341,90
	Naissances sur murs	-----	91.341,90
	0,75 x 1,0 = 0,75 x 80,0	-----	91.341,90
	0,160 = 0,160 x 80,0 x 80,0	-----	91.341,90
	1,10	-----	91.341,90
	1,05	-----	91.341,90
	9 fs 0,80 rt = 7,20	-----	91.341,90
	ensemble	-----	91.341,90
112 B 1747	11,70 x 0,12 de légers = 1,40	-----	91.341,90
113 B 1721	Raccords de 0,20 rt à l'équerre = 0,8 x 0,08 de légers = 0,72 x 8	-----	91.341,90
114 B 1720	Raccords ordinaires 13 x 0,05 de légers = 0,65	-----	91.341,90
	à reporter: 0,8 x 140,18 x 0,08 = 0,8 x 11,20	-----	91.341,90
	0,8 x 11,20 = 0,8 x 11,20	-----	91.341,90
	11,20 x 0,08 = 0,96 x 8	-----	91.341,90
	0,96 x 8 = 7,68	-----	91.341,90
	7,68 x 0,08 = 0,6144 x 8	-----	91.341,90
	0,6144 x 8 = 4,9152	-----	91.341,90
	4,9152 x 0,08 = 0,3932 x 8	-----	91.341,90
	0,3932 x 8 = 3,1456	-----	91.341,90
	3,1456 x 0,08 = 0,2516 x 8	-----	91.341,90
	0,2516 x 8 = 2,0128	-----	91.341,90
	2,0128 x 0,08 = 0,16096 x 8	-----	91.341,90
	0,16096 x 8 = 1,28768	-----	91.341,90
	1,28768 x 0,08 = 0,1029344 x 8	-----	91.341,90
	0,1029344 x 8 = 0,8234752	-----	91.341,90
	0,8234752 x 0,08 = 0,065878016 x 8	-----	91.341,90
	0,065878016 x 8 = 0,526624128	-----	91.341,90
	0,526624128 x 0,08 = 0,04213073024 x 8	-----	91.341,90
	0,04213073024 x 8 = 0,33704584192	-----	91.341,90
	0,33704584192 x 0,08 = 0,0269636673536 x 8	-----	91.341,90
	0,0269636673536 x 8 = 0,2157093388288	-----	91.341,90
	0,2157093388288 x 0,08 = 0,017256747106304 x 8	-----	91.341,90
	0,017256747106304 x 8 = 0,138053976850432	-----	91.341,90
	0,138053976850432 x 0,08 = 0,01104431814803456 x 8	-----	91.341,90
	0,01104431814803456 x 8 = 0,08835454493627648	-----	91.341,90
	0,08835454493627648 x 0,08 = 0,0070683635949021184 x 8	-----	91.341,90
	0,0070683635949021184 x 8 = 0,0565469087592169472	-----	91.341,90
	0,0565469087592169472 x 0,08 = 0,00452375270073735576 x 8	-----	91.341,90
	0,00452375270073735576 x 8 = 0,03618602160589884592	-----	91.341,90
	0,03618602160589884592 x 0,08 = 0,0028948817284719076736 x 8	-----	91.341,90
	0,0028948817284719076736 x 8 = 0,023158653787775261389	-----	91.341,90
	0,023158653787775261389 x 0,08 = 0,00185269226262202091112 x 8	-----	91.341,90
	0,00185269226262202091112 x 8 = 0,014821538100976167289	-----	91.341,90
	0,014821538100976167289 x 0,08 = 0,00118572288807810138312 x 8	-----	91.341,90
	0,00118572288807810138312 x 8 = 0,00948578310462481106496 x 8	-----	91.341,90
	0,00948578310462481106496 x 8 = 0,00758862648371984885192 x 8	-----	91.341,90
	0,00758862648371984885192 x 8 = 0,006070901186975879081536 x 8	-----	91.341,90
	0,006070901186975879081536 x 8 = 0,004856720913380703265224 x 8	-----	91.341,90
	0,004856720913380703265224 x 8 = 0,0038853767306965625321792 x 8	-----	91.341,90
	0,0038853767306965625321792 x 8 = 0,0031083013845572500257432 x 8	-----	91.341,90
	0,0031083013845572500257432 x 8 = 0,00248664108764580002059456 x 8	-----	91.341,90
	0,00248664108764580002059456 x 8 = 0,0020373128701166400164756 x 8	-----	91.341,90
	0,0020373128701166400164756 x 8 = 0,00162985029609331201318048 x 8	-----	91.341,90
	0,00162985029609331201318048 x 8 = 0,001303880236874649602544384 x 8	-----	91.341,90
	0,001303880236874649602544384 x 8 = 0,001043104189499719682035872 x 8	-----	91.341,90
	0,001043104189499719682035872 x 8 = 0,0008344833515598159865828592 x 8	-----	91.341,90
	0,0008344833515598159865828592 x 8 = 0,0006675866812478527892662872 x 8	-----	91.341,90
	0,0006675866812478527892662872 x 8 = 0,0005340693449982822314130296 x 8	-----	91.341,90
	0,0005340693449982822314130296 x 8 = 0,0004272554759986257843264232 x 8	-----	91.341,90
	0,0004272554759986257843264232 x 8 = 0,0003338043807989006274611384 x 8	-----	91.341,90
	0,0003338043807989006274611384 x 8 = 0,0002670435046391205183689104 x 8	-----	91.341,90
	0,0002670435046391205183689104 x 8 = 0,000213634803711296414695128 x 8	-----	91.341,90
	0,000213634803711296414695128 x 8 = 0,0001709078429689571317561024 x 8	-----	91.341,90
	0,0001709078429689571317561024 x 8 = 0,0001377262743751657053248816 x 8	-----	91.341,90
	0,0001377262743751657053248816 x 8 = 0,0001101810194999325642599056 x 8	-----	91.341,90
	0,0001101810194999325642599056 x 8 = 8,814481559994605140472448 x 8	-----	91.341,90
	8,814481559994605140472448 x 8 = 7,051585247995684112377958 x 8	-----	91.341,90
	7,051585247995684112377958 x 8 = 5,641268238396547289862366 x 8	-----	91.341,90
	5,641268238396547289862366 x 8 = 4,512934589117237831890292 x 8	-----	91.341,90
	4,512934589117237831890292 x 8 = 3,610347671294189865512234 x 8	-----	91.341,90
	3,610347671294189865512234 x 8 = 2,968278137035351892409787 x 8	-----	91.341,90
	2,968278137035351892409787 x 8 = 2,454622509628281513927829 x 8	-----	91.341,90
	2,454622509628281513927829 x 8 = 2,043718007702625211142263 x 8	-----	91.341,90
	2,043718007702625211142263 x 8 = 1,71497440616210016931381 x 8	-----	91.341,90
	1,71497440616210016931381 x 8 = 1,451979524929680135451048 x 8	-----	91.341,90
	1,451979524929680135451048 x 8 = 1,241583623943744112360838 x 8	-----	91.341,90
	1,241583623943744112360838 x 8 = 1,069266899154995293888664 x 8	-----	91.341,90
	1,069266899154995293888664 x 8 = 9,354135193247962351109312 x 8	-----	91.341,90
	9,354135193247962351109312 x 8 = 7,96330815459836988088745 x 8	-----	91.341,90
	7,96330815459836988088745 x 8 = 6,77064652367869586470996 x 8	-----	91.341,90
	6,77064652367869586470996 x 8 = 5,73651721894295669176797 x 8	-----	91.341,90
	5,73651721894295669176797 x 8 = 4,869213775154365353414376 x 8	-----	91.341,90
	4,869213775154365353414376 x 8 = 4,135371020123492282731496 x 8	-----	91.341,90
	4,135371020123492282731496 x 8 = 3,508296816098793826185196 x 8	-----	91.341,90
	3,508296816098793826185196 x 8 = 3,006637452878635021748156 x 8	-----	91.341,90
	3,006637452878635021748156 x 8 = 2,58531000230290801739852 x 8	-----	91.341,90
	2,58531000230290801739852 x 8 = 2,228248001842326414318816 x 8	-----	91.341,90
	2,228248001842326414318816 x 8 = 1,922598401473853131455692 x 8	-----	91.341,90
	1,922598401473853131455692 x 8 = 1,660078721179082505164556 x 8	-----	91.341,90
	1,660078721179082505164556 x 8 = 1,43206297694326560413164 x 8	-----	91.341,90
	1,43206297694326560413164 x 8 = 1,235650381554612503305312 x 8	-----	91.341,90
	1,235650381554612503305312 x 8 = 1,06852030124369000264425 x 8	-----	91.341,90
	1,06852030124369000264425 x 8 = 9,14816240994952002115376 x 8	-----	91.341,90
	9,14816240994952002115376 x 8 = 7,71852992795961601732301 x 8	-----	91.341,90
	7,71852992795961601732301 x 8 = 6,41522394236770001425841 x 8	-----	91.341,90
	6,41522394236770001425841 x 8 = 5,21218315389416001140673 x 8	-----	91.341,90
	5,21218315389416001140673 x 8 = 4,16974652311532000912538 x 8	-----	91.341,90
	4,16974652311532000912538 x 8 = 3,2157972184922560072963 x 8	-----	91.341,90
	3,2157972184922560072963 x 8 = 2,41263777479380400583744 x 8	-----	91.341,90
	2,41263777479380400583744 x 8 = 1,92931022383504320466995 x 8	-----	91.341,90
	1,92931022383504320466995 x 8 = 1,54344817906803456373596 x 8	-----	91.341,90
	1,54344817906803456373596 x 8 = 1,25875854325362765298877 x 8	-----	91.341,90
	1,25875854325362765298877 x 8 = 1,00700683460290212239061 x 8	-----	91.341,90
	1,00700683460290212239061 x 8 = 8,05605467681841697832488 x 8	-----	91.341,90
	8,05605467681841697832488 x 8 = 6,44484374145473358265988 x 8	-----	91.341,90
	6,44484374145473358265988 x 8 = 5,1558749931637868653279 x 8	-----	91.341,90
	5,1558749931637868653279 x 8 = 4,06470000000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	4,06470000000000000000000 x 8 = 3,25176000000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	3,25176000000000000000000 x 8 = 2,60140800000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	2,60140800000000000000000 x 8 = 2,08112640000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	2,08112640000000000000000 x 8 = 1,66490112000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	1,66490112000000000000000 x 8 = 1,33192096000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	1,33192096000000000000000 x 8 = 1,06553676000000000000000 x 8	-----	91.341,90
	1,06553676000000000000000 x 8 = 8,5242940800000000000000 x 8	-----	91.341,90
	8,5242940800000000000000 x 8 = 6,8194352640000000000000 x 8	-----	91.341,90
	6,8194352640000000000000 x 8 = 5,4555482112000000000000 x 8	-----	91.341,90
	5,4555482112000000000000 x 8 = 4,3644385696000000000000 x 8	-----	91.341,90
	4,3644385696000000000000 x 8 = 3,4915508552000000000000 x 8	-----	91.341,90
	3,4915508552000000000000 x 8 = 2,7932406841600000000000 x 8	-----	91.341,90
	2,7932406841600000000000 x 8 = 2,2345925473280000000000 x 8	-----	91.341,90
	2,2345925473280000000000 x 8 = 1,8676740378640000000000 x 8	-----	91.341,90
	1,8676740378640000000000 x 8 = 1,5021392302912000000000 x 8	-----	91.341,90
	1,5021392302912000000000 x 8 = 1,2017113842329600000000 x 8	-----	91.341,90
	1,2017113842329600000000 x 8 = 9,613691073863680000000 x 8	-----	91.341,90
	9,613691073863680000000 x 8 = 7,690952859092960000000 x 8	-----	91.341,90
	7,690952859092960000000 x 8 = 6,152762287274320000000 x 8	-----	91.341,90
	6,152762287274320000000 x 8 = 4,922209829619456000000 x 8	-----	91.341,90
	4,922209829619456000000 x 8 = 3,857767863715564800000 x 8	-----	91.341,90
	3,857767863715564800000 x 8 = 3,086214291372451840000 x 8	-----	91.341,90
	3,086214291372451840000 x 8 = 2,508971433100000000000 x 8	-----	91.341,90
	2,508971433100000000000 x 8 = 2,087137146480000000000 x 8	-----	91.341,90
	2,08713714		

08.115.19

= 23 =

Reports: 140,18

91.341,90

Petite chambre au droit de la cage d'escalier.-
Raccords sur murs de 0,50 rt à l'équerre

115 B 1722 7 x 0,12 de légers = 0,84

116 B 1720 Raccords ordinaires
9 x 0,05 de légers = 0,45

Cage d'Escalier.-
Naissances sur murs.

0,88	=	0,0 et 8
0,85	=	0,0 et 8
4,00	=	0,0 et 8

6 fs 1,00 rt = 6,00
ensemble ml 11,73
x 0,12 de légers = 1,41

117 B 1747 Raccords de 0,25 rt à l'équerre
6 x 0,08 de légers = 0,48

Raccords ordinaires

119 B 1720 17 x 0,05 de légers = 0,85

Chambre d'extrémité.-
Naissances en plafond

1,95	=	0,0 et 8
1,25	=	0,0 et 8
0,55	=	0,0 et 8

2 fs 1,00, = 2,00
ensemble 5,75

120 B 1728 x 0,18 de légers = 1,04

Murs.-
Raccords de 0,60 à l'équerre
8 x 0,12 de légers = 0,96

Raccords ordinaires

122 B 1720 17 x 0,05 de légers = 0,85

Dégagement d'accès au grenier.-
P.V. d'enduit plafonné au lieu

d'enduit sur mur
rt 0,55 x 1,20 rt hr = 0,66

déduire:vide
0,40 x 0,30 = 0,12

reste 0,54
x 0,25 de légers = 0,13

-----	=	-----
-----	=	à reporter: 147,19

1679)
123 B 1681)

91.341,90

08.115.19

00.165.10	Reports:	147,19	91.341,90
	Arêtes 2 fs 0,53 = 1,06		
	3 fs 0,45 = 1,35		
	2 fs 0,40 = 0,80		
	0,30		
	longr. 3,51	x	
124 B 1726	x 0,05 de légers = 0,18		
	25,0 = 250,0 x 0,0	x	
	Murs.-		
	Naissances en raccord		
	1,15}		
	3 fs 0,80 rt= }		
	2,40) 3,55		
125 B 1747	x 0,12 de légers = 0,43		
	Raccords de 0,40 rt à l'équerre		
126 B 1722	9 x 0,10 de légers = 0,90		
	Raccords ordinaires		
127 B 1720	12 x 0,05 de légers = 0,60		
	Rez de Chaussée.-		
	Pièce sur rue.		
	Naissances en raccord sur murs		
	9 fs 0,60 rt = 5,40	x VI	
128 B 1747	x 0,12 de légers = 0,65		
	Raccords de 0,20 rt à l'équerre		
129 B 1721	13 x 0,08 de légers = 1,04		
	Raccords ordinaires		
130 B 1720	21 x 0,05 de légers = 1,05		
	Entrée.-		
	Croisée sur rue.		
	6 trous de pattes de 0,12 prof'.		
	dans le moellon dur et scellement		
1752)	en plâtre = 0,72		
131 B 1754)	x 1,50 de légers = 1,08		
	Feuillures en plâtre		
	2 fs 1,75 = 3,50	x VI	
	1,00) 4,50		
132 B 1738	x 0,10 de légers = 0,45		
	Enduit en plâtre avec renforts		
	de 0,03 rt.		
1679)	Ebrasement 2 fs 0,20 x 2,25 = 0,90		
133 B 1719)	x 46/100 = 0,41		
	Enduit en plâtre en voussure		
	1,08 x 0,20 = 0,22	x	
	x 71/100 = 0,16		
	à reporter: 154,14		
			91.341,90

09.145.10

Reports: 154,14

91.341,90

Arêtes 2 fs 2,25 = 4,50
8,1 = 8,1,088 80,0 x 25

142 B 1450

135 B 1726

long^r 5,58
x 0,05 de légers = 0,28

Naissances en raccord sur mur
en retour
Horizontale 1,08)
Verticales -----
2 fs 2,40 = 4,80) 5,88
x 0,12 = de légers = 0,71

136 B 1747

Hachement et réfection d'enduit
sur mur avec renformis de 0,02 rt
Allège 1,08 x 0,55 = 0,59
x 47/100 = 0,28

1680)
137 B 1719)

Naissances en plafond
1,55)
80,1 1,10) x 0,05
3fs 0,80 rt = 2,40) 5,05
x 0,18 de légers = 0,91

138 B 1748

Raccords plafonnés de 0,20 rt à
l'équerre

1721-
139 B 1725

Murs.-
Raccords de 0,25 rt à l'équerre
5 x 0,08 de légers = 0,40

140 B 1721

Raccords ordinaires
8 x 0,05 = de légers = 0,40

141 B 1720

Salle à manger.-
Naissance en plafond
1,40
1,85
0,95
84,0 1,20

142 B 1748

3 fs 1,00 = 3,00
9 fs 0,60 rt = 5,40
ensemble ml 13,80
x 0,18 de légers = 2,48

1725)
143 B 1723)

Raccords plafonnés de 0,70 à
l'équerre
6 x 0,15 de légers = 0,90

09.145.10

Raccords sur murs de 0,20 rt
à l'équerre

144 B 1721

8 x 0,08 de légers = 0,64

à reporter: 161,84

91.341,90

00.142.10 145 B 1720	Raccords ordinaires Reports: 161,84 23 x 0,05 de légers = 1,15	91.341,90
	Vestibule.- Naissances en plafond 88,8 1,85 1,60 0,95 4 fs 0,60 rt 2,40 ensemble 6,80 x 0,18 de légers = 81,1,22	129 B 142
146 B 1748	Raccords plafonnés de 0,60 rt à l'équerre 8 x 0,15 de légers = 81,20	129 B 142
1723) 147 B 1725)	Cuisine.- Raccords sur murs de 0,70 rt à l'équerre 9 x 0,12 de légers = 1,08	000 B 142
148 B 1723	Raccords ordinaires 23 x 0,05 de légers = 1,15	000 B 142
149 B 1720	Entrée sur rue (croisée) 6 trous de pattes dans le moellon de 0,12 prof et scellement en plâtre = 0,72 2 idem d'abouts de pièce d'appui de 0,06 = 0,12 ensemble 1,50 de légers = 80,1,26	000 B 142
1752) 150 B 1754)	Feuillures en plâtre 2 fs 1,75 = 3,50 ensemble 4,50 x 0,10 de légers = 0,45	000 B 142
151 B 1738	Naissances en raccord au pourtour Verticales 2 fs 1,85 = 3,70 ensemble 4,70 x 0,12 de légers = 0,56	000 B 142
152 B 1747	Hachement d'encaust en plâtre (ravalement façades extérieur) à reporter: 169,91 48,0 = 80,0 x 0,10 de légers = 0,10	91.341,90
00.142.10		

00.142.10

re.ear sc. Reports : 169,91
 sur cour 10,23 x 5,13 hr = 52,48
 déduire: croisées 10,23 x 0,28 = 2,88
 1er Etage 10,23 x 0,108 = 1,108
 4 fs 1,07x1,98 = 8,47(A)
 Rez de Chaussée 1,07 x 0,08 = 0,056
 croisées 1,07 x 0,108 = 0,1108
 2 fs 1,08x1,75 = 3,78(B)
 portes 1,07 x 0,08 = 0,0856
 $0,76 \\ 1,30 \} 2,06$
 $x 1,76 = 3,63(C)$

ensemble à déduire = 15,88
 reste 36,60

Reprendre: tableaux et voûssures
 4 fs 1,07 = 4,28
 8 fs 1,98 = 15,84
 2 fs 1,08 = 2,16
 4 fs 1,75 = 7,00
 4 fs 1,76 = 7,04

longr 38,38
 $x 0,28 rt = 10,75(D)$
 Reprendre:tête sur rue
 $0,45 x 4,05 hr = 1,82$

Façade sur rue
 $6,20 x 5,70 hr = 35,34$

Pointe pignon
 $6,20 x 2,10 hr = 6,51$
 surface: 41,85

Déduire: croisées
 2 fs 1,00x2,00hr=4,00
 2 fs 1,00x1,72 = 3,44
 Pilastre
 $0,13x2,70hr=0,35$

à déduire = 7,79
 reste = 34,06

Reprendre: Tableaux et voûssures
 4 fs 1,00 = 4,00
 4 fs 2,00 = 8,00
 4 fs 1,72 = 6,88

longr 18,88
 $x 0,28 rt = 5,29(E)$

re.ear à reporter: 88,52 169,91

91.341,90

00.142.10

91.341,90

09.108.10	Reports: 88,52 169,91	91.341,90
	Pignons (sur comble)	
	4,80x0,73 = 3,50	
	rt 4,60x1,35 rt= 6,21	
	0,80x0,70 = 0,56	
	surface 10,27	
	P.V.H.C.	
	soit 10,27 x 53% pour	
	main d'oeuvre = 5,44	
	x 15% (N°1926) = 0,82	
	ensemble = 11,09(F)	
	surface 99,61(X)	
153 B	x 0,08 de légers = 7,97	
	26 fs 2 = 52 trous d'abouts de	
	barres dans le moellon de 0,06	
	prof ^r et scellement en ciment	
1752)	3,12 x 2,00 de légers = 6,24	
154 B 1755)	6 + 3 = 9 fs 4 = 36 descellement	
	d'abouts de barres d'appuis de	
	0,12 rt prof ^r pour dévétissement	
155 B 1757	= 4,32 x 0,25 de légers = 1,08	
	Naissances en raccord sur mur	
	sur rue (gauche près garage)	
	Verticales 1er Etage 2,40	
	Rez de Chaussée 2,65	
156 B 1747	long ^r 5,05	
	x 0,12 de légers = 0,61	
1762)	Naissance en ciment côté voisin	
157 B 1747)	hr 5,30 x 0,12 = 0,64	
	x 1,50 de légers = 0,96	
1676)	Descente de cave	
158 B 1678)	Crépi en plâtre mi mur	
	2 fs 0,60 x 0,45 = 0,54	
	x 0,25 de légers = 0,14	
	Façades sur rue et sur cour	
	10 croisées semblables	
	Détail pour une:	
	4 trous de gonds dans le moellon	
	dur de 0,14 prof ^r et scellement	
	en ciment = 0,56	
	2 idem d'abouts de	
	barres d'appuis de	
	0,12 prof ^r rt pour	
	révétissement = 0,24	
	3 idem d'arrêts et	
	battement de 0,10 = 0,30	
09.108.10	à reporter: 1,10 186,91	91.341,90

04.886.870 174.8	Reports: 9 autres semblables soit 1,10 x 9 = 9,90	1,10 186,91	91.341,90
00.700.000 175.0	Trous d'abouts de barres d'appui de 0,15 rt prof pour revêtement et scellement en ciment 20 x 0,15 rt prof = 3,00		
1752)	ensemble 14,00		
159 B 1755)	x 2,00 de légers = 28,00		
Toilette (1er Etage)			
Scellement de lambourdes			
4 fs 0,20 = 0,80			
160 B 1750	x 0,12 de légers = 0,10		170 H 242 880
Pour numéro de maison			
2 trous dans la brique de 0,08 prof et scellement en ciment			
0,16 x 2,00 de légers = 0,32			
1752)	Façades		
161 B 1755)	Modification de 3 croisées (détailées ensemble)		
00.850 000.0	Tranchées de décalfeutrement		
3 fs 5,80 dév. = 17,40			
162 B 1735	x 0,015 de légers = 0,26		
---.8	3 fs 7 = 21 descellements de pattes de 0,12 prof et scellement en plâtre		
1757)	2,52 x 0,75 de légers = 1,89		
163 B 1754)			
---.8	Feuillures en plâtre 3 fs 5,65 dév. = 16,95		
164 B 1738	x 0,10 de légers = 1,69		
---.8	Enduit en plâtre en raccord sur mur		
165 B 1679	3 fs 1,70 x 0,30 rt = 1,53 x 0,25 de légers = 0,38		
166 P.C.N°1	Total légers ouvr. 219,55 à et 390,--		85.624,50
00.850 00.2 07.01 8m	(00.8 = 00.5 et 00.1 et 00.2)		
1er Etage.			
Chambre sur rue.-			
Dépose et rangement de la porte et repose ensuite.			
167 E 3114 A	1 de 0,82 x 2,10 = ml 1,72 2,50 4,30		
Jeu à la porte à l vantail vaut			
168 E 3147	4,00		
04.886.870 174.8	à reporter: 8,30		176.966,40

00,241,10	Reports:	8,30	176.966,40
169 E 3346 B et C	Dépose, déchevillage, rechevillage et repose d'huisserie en sapin x 10,1 m ² montants 2 fs 2,80 = 5,60) traverse 0,90 x 6,50 = 0,59 x 10,1 = 5,90	4,30	27,90
	Dépose de stylobate de 0,22 h ^r retaillé et reposé 0,28 = 0,28 x 10,1 = 2,80	0,28	2,80
	PC 1,23 0,30 00,05 = 0,15 x 10,1 = 0,15 1,20 0,15 0,50	0,15	1,20 x 10,1 = 12,0
170 E 3345 B&D	ensemble = 5,81 ml 5,81 4,00 23,20	5,81	120 à 142
	Chambranle déposé et reposé 2 fs 2,08 = 4,16 0,92 2 fs 0,20 = 0,40	2,08	4,16 x 10,1 = 41,60
171 E 3345 B&C	ensemble = ml 5,48 3,00 16,40	5,48	120 à 142
	Jeu donné à la croisée à 2 vantaux vaut 5,50	5,50	120 à 142
172 E 3150			
173 E 3147	Jeu donné à portes en 1 pièce 2 4,00 8,--	4,00	8,--
	Cabinet de toilette.-		
	Dépose de vantaux de la croisée sans remplacement.		
174 E 3114 A	1,05 x 1,90 = 1,99 m ² 1,99 1,-- 2,--	1,99	2,--
	Pose de la croisée non fournie		
175 E 3114 C	Même surface = m ² 1,99 1,50 3,--	1,99	3,--
	Sur montant de gauche du dormant: 1 pièce rapportée en chêne de		
176 E 3233	0,30 hr. 0 = 0,30 vaut 4,00	0,30	4,00
	Aux croisées; champ plat 0,040/8		
177 E 1103 A	4 fs 2,10 = 8,40 2 fs 1,15 = 2,30 m ² 10,70 3,25 34,80	8,40	100,00
	Baguette d'angle déposée sans remplacement compris fourniture et pose		
178 E 3345)) 3034B)	2 fs 2,40 = 4,80 1,10 ml 5,90 3,-- 17,70	4,80	17,70
	Chambre centrale sur cour.- En remplacement de solives brisées: fourrures rapportées		
00,00	à reporter:	150,80	176.966,40
00,000,00 142,80	à reporter:		

		Reports:	150,80	176.966,40
08,88t.871	08,085	en sapin brut 0,034x0,10		
179 E 1009 E	3 de 3,20 =	m2 9,60	7,50	72,--
08,885	Jeu donné à la croisée à l vantail	pièce 1	4,25	4,25
180 E 3149	Jeu donné à portes à l van- tail	pièces 2	4,--	8,--
08,885	Dépose et repose de chambranle 2 fs 2,10 = 4,20)	ml 5,13	3,--	15,40
182 E 3345 B-C	0,93)			
XXX	Sur huisserie côté couloir:			
183 E 3233	1 pièce rapportée en sapin de 0,27 hr	pièce 1	4,--	4,--
08,75	Entrée: Fourrures sapin brut 0,034x0,10 idem.	ml 6,20	7,50	46,50
184 E 1009 E	2 de 3,40 =			
08,75	Jeu donné à placard à 2 vantaux	pièce 1	5,25	5,25
185 E 3148	Petite chambre au devant de la cage d'escalier.-			
08,75	Jeu donné à portes	pièce 2	4,--	8,--
186 E 3147				
08,75	Jeu donné à croisée à 2 vantaux	pièce 1	5,50	5,50
187 E 3150				
08,75	Chambre d'extrémité.-			
188 E 3147	Jeu donné à portes à 2 vantaux	pièce 2	4,--	8,--
08,75				
189 E 3150	Jeu donné à croisée à 2 vantaux	pièce 1	5,50	5,50
08,75	Dégagement d'escalier.-			
190 E 3147	Jeu donné à porte à 2 vantaux	pièce 1	4,--	4,--
08,75	Rez de Chaussée.-			
08,0	Pièce sur rue.-			
08,0	Dépose de parquet avec lambourdes sans remplacement.			
07,5	3,65 x 3,06 rt = 11,17			
07,5	ébrasement			
07,5	1,17 x 0,18 = 0,2L			
07,5	seuils			
07,5	2fs 0,76rtx0,10 = 0,15			
191 E 3192	ensemble	= m2 11,53	2,--	23,10
		à reporter:	360,30	176.966

192 E 3156 C	9 de 3,06 rt =	ml 27,54	3,75	103,30	
	A nouveau: Fourniture et pose de lambourdes 4lx8		360,30	176.966,40	
193 E 3195 B --,8	--,8	m2 11,53	21,--	242,10	
	Pose de parquet à l'anglaise fourni par la S.N.C.F.				
194 E 1110 B	2 fs 0,25 = 0,50	ml 10,77	6,25	67,30	
	1/2 rond pour fourniture et pose				
	2 fs 2,27 = 4,54				
195 E 3034 B	ensemble	ml 5,78	2,50	14,40	
196 E 3114AC	Dépose et repose de croisée	m2 2,10	2,50	5,20	
	1,05 x 2,00 =				
197 E 1110 B)	Plinthe sapin 0,013/11 compris dépose préalable				
3345 A}	0,28				
	1,05				
	1,10				
	0,15				
	0,20				
	1,10				
	0,20				
	0,28				
	0,97				
	2 fs 0,27 = 0,54				
	1,30				
	0,30	ml 7,47	6,75	50,40	
198 E 3345 A	Dépose de cimaise				
	Même longueur	ml 7,47	0,50	3,70	
199 E 11103 A	Champ sapin 0,040/8 pour croisée.	ml 5,25	3,25	17,10	
	dév.				
	0,000,80	ml 28,10			
	Reports:				
	360,30	176.966,40			
	863,80	176.966,40			

Reports:

863,80 176.966,40

04.000.071 03.00 1/2 rond pour fourniture et pose.
compris dépôse préalable
2 fs 2,18 = 4,36
1,12
2 fs 2,22 = 4,44
0,88

200 E 3345 } 07.00 ensemble = ml 10,80 3,-- 32,40

Salle à manger.-
Moulures de cadres déposées,
retaillées et reposées
24 fs 0,67 = 16,08
24 fs 0,40 = 9,60
2 fs 1,26 = 2,52
2 fs 0,28 = 0,56

201 E 3345 B) 3345 D) ensemble = ml 28,76 4,-- 115,--

Vestibule.-
Cimaise retaillée et reposée
06,55 06,55 06,0 1,80
2,27
1,51
0,87
2 fs 0,28 = 0,56
3 fs 0,25 = 0,75

202 E 3345 B&D ensemble = ml 7,76 4,-- 31,--

Plinthe sapin 0,013/0,11
3 fs 0,28 = 0,84
2,26
0,82
1,32
0,10
0,28

203 E 1112 A ensemble = ml 5,62 6,25 35,10

06,55 06,55 06,55 06,55 06,55 06,55 06,55 06,55
Dépose cimaise et plinthe
2 fs 5,62 = 11,24
1,75
0,68
0,65

204 E 3345 A ensemble = ml 14,32 0,50 S 7,20

Dépose moulures de cadre
42 fs 0,90 = 37,80
42 fs 0,28 = 11,76

205 E 3345 A ensemble = ml 49,56 0,50 24,80

04.000.071 01.000.000 01.000.000 01.000.000 01.000.000 01.000.000 01.000.000 01.000.000
Cuisine.-
Plinthe sapin 0,013/11

à reporter: 1.109,30 176,9

34 -

Reports: 1,109,30	176.966,40
1,75	
2,76	
2,30	
0,30	
1,17	

206 E 1110 B	ensemble	=	ml	8,28	6425	51,70	20249 } 20249
207 E 3034 B	1/2 rond pour fourniture et pose chassis 4 fs 0,90 =		ml	3,60	2,50	9,--	
	1er Etage (toilette)						
	Parquet chêne à l'anglaise						
208 E 3205	pour fourniture et pose 1,05 x 0,16 =		m2	0,17	72,--	12,20	
	Lambourdes sapin 0,04lx0,08 pour fourniture et pose						20252 } 20252
209 E 3156 C	4 de 0,20 =		ml	0,80	3,75	3,--	
210 E 3191)	Dépose et repose de parquet						
3195B)	1,20 x 0,80 rt =		m2	0,96	23,50	22,60	
	1/2 rond pour fourniture et pose						
211 E 3034 B	2 fs 2,20 = 4,40 1,10}		ml	5,50	2,50	13,70	
	Dépose, fourniture et pose de stylobate de 0,22						20252 } 20252
	0,80						
	0,32						
	0,15						
	1,10						
	0,15						
	0,10						
	1,15						
	1,35						
212 E 3345)	ensemble	=	ml	5,12	15,--	76,80	A 2112 E 202
1121C)							
213 E 3308	Socles de chambranle		pièce	2	2,25	4,50	
	Dépose et repose de chambranle						
214 E 3345 B+C	2 fs 2,10 = 4,20 0,93)		ml	5,13	3,--	15,40	A 2112 E 202
	A la seconde porte:Fourniture et pose chambranle						
215 E 1196)	0,055 x 0,013						
1147)	Même longueur =		ml	5,13	5,25	26,90	A 2112 E 202
	à reporter: 1.345,10						

	2e Chambre sur cour.-					
216 E 3192	Dépose parquet sapin à l'anglaise 3,75 x 0,80 rt =	m2	3,00	2,--	6,--	
217 E 3215	Hachement d'ouverture	ml	3,75	2,25	8,40	
	A nouveau:Fourniture et pose de parquet en sapin 0,032 par frises de 0,09					
218 E 3180	3,75 x 0,90 rt =	m2	3,37	53,--	178,60	
219 E 3217	Feuillure de fermeture	ml	3,75	1,25	4,70	
220 E 3209	Coupes de frises	pièce	6	1,--	6,--	
	3e Chambre..-					
	Déchevillage et rechevillage de croisée.					
221 E 3114 E	1 vantail de 0,50x1,85 =	m2	0,92	16,--	14,70	
222 E 3233	Pièces rapportées en chêne	pièce	2	4,--	8,--	
	Cage d'escalier.-					
	Dépose de cimaise 3,95					
	2,90					
	1,80					
223 E 3345 A	ensemble =	ml	8,65	0,50	4,30	
	Pose barres d'appuis profil olive.					
	6 de 1,20 = 7,20					
	4 de 1,15rt= 4,60					
224 E 3345 C	ensemble =	ml	11,80	2,--	23,60	
	TOTAL FASCICULE E				1.599,40	
	Majoration de 420%				6.717,50	

					8.316,90	
	TOTAL Frs.:				185.283,30	
	CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS FRS.				=====	

Valeur en votre règlement par virement bancaire à notre cpté.
ct.N°2349 à la BANQUE COMMERCIALE PRIVEE, 9,rue Scribe à
PARIS (9^e).

24

Paris , le 28 Avril 1947.

DOIT: SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
- Région NORD -

pour travaux exécutés en vertu de la Cde.

N° 10.066 du 3 Janvier 1946
de Monsieur Leclercq, Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements.

PS/ED Facture No 15

SAVOIR: Commune de BEAUMONT.
Logement d'agent, 3, rue Gambetta.

Remise en état suite à bombardement.

Rez de Chaussée.

Pièce sur rue.

Décapage du sol de 0,25 ép. avec
dressage et nivellation

$$3,65 \times 3,06 = 11,17$$

$$\text{ébrasement } 1,17 \times 0,18 = 0,21$$

$$\text{seuils } 2 \text{ fs } 0,76 \text{ rt } \times 0,10 = 0,15$$

ensemble m² 11,53 5,45 62,80

1 174)
175)
170)

2. 119B)
140)
119)
147)

Chargement de terre en brouette
et transport à 1 relais pour sortie
à la rue, chargement en camion et
transport aux décharges publiques.

Même surface = 11,53

$x 0,25 = \text{m}^3 2,882 60,50 174,40$

Chargement de gravier en camion
et transport aux décharges pu-
bliques.

À reporter: 237,20

Cabinet toilette

- 2 -
Report:

237,20

Art.4	83,30	x 0,06	ép.	= 4,998
" 5	1,87	x 0,06		= 0,112
" 6	4,48	x 0,06		= 0,368
" 7				= 0,165
" 8				= 1,180
" 12	3,20x0,80x0,05			= 0,128
" 15	11,53	x 0,06		= 0,692
" 17				= 0,200
" 37				= 0,318
" 38	5,39	x 0,06		= 0,323
" 50	3,45	x 0,06		= 0,207
" 61	:			2,538

Déduire: vide des
conduits

$$5 \text{ fs } 0,20 \times 0,20 \\ \times 2,10 = 0,420$$

$$\text{reste} = 2,118$$

Art.71		= 2,881
" 77		= 0,562

3A 119B)
147)) ensemble m² 14,242 48,50 690,70

TOTAL FASCICULE A	927,90
Majoration de 400%	3.711,60

4.639,50

Démolition de plafond en auget
sous oeuvre compris délattis

1er Etage

Chambre sur rue

$$4,20 \times 3,33 = 13,99 \quad 13,99$$

déduire:

$$1 \text{ pan coupé de } 1,23 = 0,38$$

$$1 \text{ " " " } 1,05 = 0,27$$

$$\text{ensemble } = = 0,65$$

$$\text{reste} = 13,34$$

Cabinet toilette

$$3,33 \times 1,00 = 3,33$$

$$1,05 \times 0,50 = 0,26$$

2

à reporter: 16,93

4.639,50

- 3 -

Report: 16,93 4.639,50
Chambre sur Cour(centrale)

$$3,96 \times 3,06 = 12,12$$

déduire:coffre

$$1,00 \times 0,20 = 0,20$$

$$\text{reste} = 11,92$$

Entrée:

$$2,94 \times 1,02 = 3,00$$

excédent:

$$1,10 \times 0,21 = 0,23$$

calotte escalier

$$2,75 \times 2,72 = 7,48$$

Chambre d'extrémité:

$$1,70 \times 1,00 = 1,70$$

$$2,75 \times 0,55 = 1,51$$

Dégagement d'accès au grenier:

$$2,62 \times 2,62 = 6,86$$

Déduire:trémies

$$1,25 \times 0,60 = 0,75$$

$$0,53 \times 0,45 = 0,24$$

}

0,99

$$\text{reste} = 5,87$$

Rez de Chaussée

Pièce sur rue.

$$3,65 \times 3,06 \text{ rt}= 11,17$$

déduire 1 pan coupé

$$\text{de } 0,80 = 0,16$$

$$\text{reste} = 11,01$$

Salle à manger:

$$2,90 \times 2,45 = 7,10$$

$$2,48 \times 0,95 = 2,36$$

Cuisine:

$$4,25 \times 3,62 = 15,38$$

déduire:

Placard:1,57x0,58=

$$1,57 \times 0,38 = 0,60$$

Escalier:

$$\text{rt } 0,80 \times 0,70 = 0,56$$

}

1,16

$$\text{reste} = 14,22$$

ensemble surf.83,33(A)

$$x 0,10(\text{N}^{\circ}1438) = \text{m}^3 8,333 65,-- 541,60$$

à reporter: 541,60 4.639,50

- 4 -
reports:

541,60 4.639,50

1er Etage

Chambre sur rue.

Démolition de cloison de coffre
en carreaux de plâtre de 0.06 ép.
5B 1429 1,05 x 1,78 hr. m2 1,87 5,-- 9,30

Pour déplacement de porte et

création de pan coupé

Démolition de cloison en carreaux
de plâtre

1,08 x 2,75 hr = 2,97

Déduire porte:

0,90 x 2,15 = 1,93

----- reste 1,04

Reprendre: Au droit nouvelle
porte

rt 1,25 x 2,75 = 3,44

6B 1429 ensemble m2 4,48 5,-- 23,40

Cabinet de toilette:

Ouverture de croisée sur rue.

Refouillement dans le moellon
dur à l'emplacement du linteau.

long. 1,50 x 0,22 hr. = 0,33

7B 1934 x 0,50 ép. = m3 0,165 145,-- 23,90

Démolition de maçonnerie de
moellon dur pour ouverture

rt 1,10 x 2,15 hr = 2,36

8B 1419 x 0,50 ép. = m3 1,180 80,-- 94,40

Houdis de filet en béton de
gravillon et ciment au dosage
de 300 kg compris boisage

(en sous-œuvre)

1,50 x 0,38 = 0,57

x 0,16 hr = m3 0,091 399,-- 36,30

Pour reprise des piédroits,
12 moellons vieux ébranlés,
arrachés et relancés à bain
de ciment

10B 1814 pièce 12 5,25 63,--

Pour dressage des tableaux,
rocaillage sous enduit en petites
meulières concassées et ciment

11B 1938 2 fs 0,25 x 2,05 hr. = m2 1,02 11,50 11,70

----- à reporter: 802,60 4.639,50

Couloir.

Démolition sans remploi du conduit de fumée de la Salle à manger passant en poteries (1/2 adossé et 1/2 incorporé)

hr =	2,75
Plancher haut =	0,25
" bas =	0,20

12 B 1431-1432 ensemble ml 3,20 10,50 33,60

Reconstruction du conduit de fumée en boisseaux réglementaires de 0,20 x 0,20

13 B 1062 Même longueur = ml 3,20 43,-- 137,60

Cage d'Escalier.

Au droit calotte d'escalier
Plus value de partie d'échafaudage pour enduit de plafond commencé à plus de 4,00 hr.

14 B 1457 1,55 x 1,10 = m2 1,70 20,-- 34,--

Rez de Chaussée.
Pièce sur rue.

Descellement des lambourdes

3,65 x 3,06 =	11,17
ébrasement 1,17 x 0,18 =	0,21
seuils 2fs 0,76rtx0,10 =	0,15

15 B 1434) ensemble m2 11,53
1439) x 0,06 = m3 0,692 65,-- 45,--

A nouveau: Murets en brique non fournie de 0,11 ép. et ciment 9 de 3,06 rt = 27,54

16 B 1157 C x 0,30 hr = m2 8,26 21,75 179,60

Entrée.

Pour agrandissement de la croisée:
refouillement dans la maçonnerie
de moellon dur

rt 1,05 x 1,75 hr = 1,84

déduire: Vide de la
croisée actuelle.

0,90 x 1,60 = 1,44

reste 0,40

17 B 1934 I x 0,50 ép. = m3 0,200 145,-- 29,--

Pour reprise des piédroits
17 moellons non fournis,
arrachés et relancés à bain
de plâtre.

à reporter: 1.261,40 4.639,50

18 B 1813 D

Reports: 1.261,40 4.639,50
pièce 12 4,75 80,70

Aile gauche.

Ravettement des façades extérieures.

Après hachement d'enduit en plâtre:
rusticage de parement de moellon
salpétré

Surface X(légers ouvrages)(art.153)

99,62

déduire voussures:

4 fs 1,07 = 4,28

2 fs 1,08 = 2,16

div. = 2,06

4 fs 1,00 = 4,00

ensemble: 12,50

x 0,28 rt = 3,50 (z)

reste 96,12

x 0,10 taille = 9,61

65,--

634,60

19 B 1966)
1951E}

Moellons vieux arrachés et
relancés à bain de ciment
sur cour = 39
sur rue = 28

20 B 1814 D

ensemble pièce 67

5,25

351,70

Pour dressage et reprise des
murs: rocaillage en joints non
apparens en moellon et meulière
concassés et ciment

21 B 1958 B

Même surface = m² 96,12 11,50 1.105,40

Enduit dressé en ciment sur
moellon avec renformis de

0,03 rt

sur cour

1er étage.

10,68 x 2,30 hr = 24,56

déduire 4 croisées

Surface A(légers) = 8,47

reste 16,09

Rez de Chaussée

10,23 x 2,71 = 27,72

déduire baies:

Surfaces B et C

(légers) = 7,41

reste = 20,31

ensemble 36,40

3.423,80 4.639,50

Reports: 3.423,80 4.639,50

sur rue Report: 36,40
1er Etage.
1,30)
1,18)
0,55) 3,03x2,00hr=6,06.
déduire harpes:
18fs 0,13x0,32rt=0,75

reste=5,31

Pointe de pignon
5,20 x 1,70 hr = 4,42
2

Rez de Chaussée
Entre Bandeaux
6,20 x 0,62 hr = 3,84
Entre croisées
Même Linéaire
1er étage = 3,03
x 1,70 hr = 5,15
déduire harpes:
12 fs 0,13
x 0,32 rt = 0,50

reste = 4,65

Reprendre tableaux et
voûssures
Surface D(légers)= 10,75
" E " = 5,29

Pignons sur comble
22 B 1481 D)
1485
1492 } Surface F (légers)= 11,09

ensemble m2 81,75 40,30 3.294,50

Plus value d'enduit en voûture
23 B 1493 Surface Z = m2 3,50 12,-- 42,--

Façade sur cour
Renformis supplémentaire de
0,015 ép. (encadrement de
baies) traverses
1er Etage
2 fs 3,16 = 6,32
3 fs 1,71 = 5,15
1,43

ensemble 12,88
x 0,32 = 4,12

à reporter: 4,12 6.760,30 4.639,50

- 9 -

montants	reports:	4,12	6.760,30	4.639,50
5fs 1,98 =		9,90		
angle		2,28		
5fs 1,76 =		8,80		
		0,50		

ensemble	21,48			
x 0,27 rt	=	5,80		
Trumeau				
0,58 x 1,98	=	1,15		

Rez de Chaussée.

0,40 x 1,76 =	0,70			
2fs 0,10 x 1,87 rt =	0,37			

24 B 1485 D ensemble m2 12,14 6,90 83,80

Enduit dessé en ciment (sans renformis) (champs d'épaisseur)

Horizontaux 3,16

1,71

1,43

Verticaux 5fs 1,98 = 9,90

2,28

5fs 1,76 = 8,80

Horizontaux

6lfs 0,13 = 7,93

0,50

1481 D } ensemble m2 35,71 (V) 26,50 94,60
25 B 1492 } x 0,10 = m2 3,57 26,50 94,60

Arêtes.

Même longueur V 35,71

Reprendre tableaux

8 fs 1,98 = 15,84

2,28

4 fs 1,07 = 4,28

8 fs 1,76 = 14,08

2 fs 1,08 = 2,16

0,76

1,30

0,50

26 B 1501 ensemble ml 76,91 2,50 192,30

Joint tirés au fer dans l'enduit
1er étage.

Horizontaux 6 fs 0,63=3,78

6fs 1,76=10,56

6fs 1,42= 8,52

6fs 0,55= 3,30

Verticaux 33fs 0,33=10,89

à reporter: 37,05

7.131,-- 4.639,50

Reports: 37,05

7.131,-- 4.639,50

Horizontaux

30 fs 0,48 rt dév. = 14,40
15 fs 0,24 = 3,60

Verticaux

30 fs 0,56 dév. = 16,80

Rez de Chaussée.

10,68

10,23

5 fs 0,70 = 3,50
5 fs 1,89 = 9,45
5 fs 1,32 = 6,60
5 fs 0,40 = 2,00
4 fs 0,06 = 0,24

Verticaux

50 fs 0,33 = 16,50
39 fs 0,35 = 13,65

Tableaux

25 fs 0,48 dév.rt. = 12,00
13 fs 0,28 rt = 3,64
23 fs 0,60 dév. = 13,80

27 B 1506

ensemble ml 174,14 1,80 313,40

Bandéau couronnant le rez-de-chaussée

Bandéau en béton armé au dosage

de 400 kg de ciment

10,68 x 0,15 rt = 1,60

excédents au droit des

baies 4fs 1,07x0,22 = 0,94

28 B 2100)

2300)

ensemble 2,54
x 0,10 ép. = kg 0,254(M)390,--

99,10

29 B 2104

Coffrage horizontal compris l'armier

10,68x0,25 dév.=2,67 m2 2,67 40,-- 106,80

Acier doux pour armatures.-

longitudinales en 12 m/m

2 de 10,95 compris

recouvrement = 21,90

x 0,882 le ml = 19,316

Etriers(en scellement reliant

les longitudinales)en 6 mm

26 de 0,55 dév. = 14,30

x 0,220 = 3,146

30 B 2500

ensemble kg 22,462 3,-- 67,40

1481 D} Enduit dressé en ciment des faces vues

31 B 1491 } 3 fs 10,68 x 0,10 = 3,20 ml 3,20 29,50 94,40

À reporter: 7.812,10 4.639,50

- 10 -

Reports:

7.813,10 4.639,50

	P.V.d'enduit de plafond			
32 B 1493	10,68 x 0,10 =	m2 1,07	2,50	2,70
33 B 1501	Arêtes 2 fs 10,68 =	m2 21,36	2,50	53,40

Appuis de baies du Rez de Chaussée
en béton de gravillon et ciment au
dosage de 300 kg compris boisage
2 fs 1,08 x 0,32 = 0,69
4 oreillons de 0,08=0,02

	ensemble	0,71		
34 B 1050	x 0,09 ép	= m3 0,064 (N)	400,--	25,60

Enduit dressé en ciment sur liton
dessus
2 fs 1,08 x 0,26 = 0,60
4 fs 0,10 x 0,10 = 0,04
faces verticales
2 fs 1,38 dév.=2,76
x 0,10 = 0,28

35 B 1481 D 1491 }	ensemble	m2 0,92	29,50	27,10
-----------------------	----------	---------	-------	-------

Arêtes 4fs 1,38 dév.= 5,52
Verticales 4fs 0,10 = 0,40

36 B 1501	ensemble	m2 5,92	2,50	14,80
-----------	----------	---------	------	-------

	Abatage préalable des anciens appuis et bandeau en pierre Cubess M - N = 0,318 x500/100 taille = 1,59	100,--	159,--
--	--	--------	--------

Scoubassemant
Piochement d'enduit en ciment
1,02
2,49
1,14
0,34

ensemble 4,99x0,63 hr = 3,14(1)
1,02)
1,13)2,15 x0,55 = 1,18(2)
0,97 x0,16 = 0,16(3)
tableaux
2 fs 0,28 x 0,52 = 0,29(4)
2 fs 0,34 x 0,50 = 0,34(5)
2 fs 0,50 = 1,00)
0,97)1,97
x 0,14 = 0,28(6)

38 B 1891	ensemble	m2 5,39	10,--	53,90
-----------	----------	---------	-------	-------

à reporter: 8.148,60 4.639,50

Reports: 8,148,60 4,639,50

13 moellons vieux relancés à bain de ciment

Rocaillement non apparent en meulière
et ciment. Même surface m² 5,39 11,50 62,-

41 B 1481 D} Enduit dressé en ciment avec ren-
 1485 formis de 0,05 rt pour saillie
 1492 Surfaces 1, 2 et 3 = m² 4,48 49,50 221,80

42 B 1481) Enduit drésséien ciment avec ren-
 formis de 0,02 rt
 1492) Surfaces 4, 5 et 6 = m² 0,91 35,70 32,50

Enduit dressé en ciment (sans renforts)

retraite 1.02
2.49
1.93
0.34

43 B 1481 D) 1492 } ensemble 5.78 (7) x .10 = m2 0.53 26.50 15.40

Arêtes 2 fs 0,63 =	1,26
2 fs 0,52 =	1,04
2 fs 0,50 =	1,00
	0,97
long.7 =	5,78

44 B 1501 ensemble m¹ 10.05 2.50 25.10

Joint tiré au fer dans l'enduit

1,02
3,52
1,14
1,17

Verticaux 30fs 0.30 rt = 9.00
 4fs 0.15 = 0.60
 4 fs0.28 rt = 1.12

45 B 1506 ensemble ml 17.87 1.80 32.20

Façade sur rue.

Enduit dressé en ciment avec renforts
de 0.05 rt pour saillie

Pointe.

Bandeaux rampants 2	
2 fs 3,20 x 0,32 =	2,05
Couronnant baie 1er étage	
6,20 x 0,31 =	1,92

to reporter: 3.97 8,605.80 4,639.50

- 12 -

Reports:	3.97	8.605.80	4.639.50
Harpes de croisées			
6 fs 0.26rtx2.00 long =	3.12		
Couronnant baie rez de chau chaussée			
6.20 x0.32 =	1.98		
Harpes croisées rez de			
chaussée			
5 fs 0.26rtxl.72 hr =	2.24		
2 fs 0.14 x0.34 =	0.10		
46 B 1481 D)			
1485) ensemble	m ² 11.41	52.50	599.--

Enduit dressé en ciment (sans ren-
formis)

Champs d'épaisseur.

Pointe rampants

2 fs 3.05 = 6.10

Horizontaux	5.20
1er étage	1.30
	1.18(A)
	0.55)

Verticaux

6 fs 2.00 = 12.00

Horizontaux

30 fs 0.13 = 3.90

Rez de Chaussée

Même long. que A = 3.03

6 fs 1.72 = 10.32

24 fs 0.13 = 3.12

47 B 1481 D)	ensemble	46.70 (F)		
1491)	x 0.10	= m ² 4.67	29.50	137.80

Arêtes

longueur W = 46.70

Reprendre tableaux

4 fs 2.00 = 8.00

4 fs 1.72 = 6.88

4 fs 1.00 = 4.00

48 B 1501	ensemble	m ¹ 65.58	2.50	163.90
-----------	----------	----------------------	------	--------

Jointe tirés au fer dans l'enduit

rampants 2 de 3.30 = 6.60

verticaux

16 fs 0.32 = 5.12

Pointe

horizontaux

4 de 2.70rt= 10.80

verticaux

33 de 0.32 = 10.56

1er Etage

verticaux

19 de 0.31 = 5.89

à reporter: 38.97

9.506.50 4.639.50

	Reports:	38,97	9.506,50	4.639,50
	Horizontaux trumeau			
	5 de 1,05 =	5,25		
	5 de 0,92 =	4,60		
	5 de 0,28 =	1,40		
	Verticaux			
	24 de 0,32 =	7,68		
	sur encadrement baies			
	36 de 0,20 =	7,20		
	Tableaux voussure			
	28 de 0,22 =	6,16		
	Rez de Chaussée (entre Bandeaux)			
	H1 =	6,20		
	Verticaux			
	30 de 0,32 rt =	9,60		
	Bandeau Rez de Chaussée			
	19 de 0,32 =	6,08		
	trumeaux horizontaux			
	4 de 1,05 =	4,20		
	4 de 0,92 =	3,68		
	4 de 0,28 =	1,12		
	verticaux			
	20 de 0,32rt =	6,40		
	chaines			
	25 de 0,20 =	5,00		
	tableaux voussure			
	24 de 0,22 =	5,28		

49 B 1506	ensemble	m1 118,82	111,80	213,80
	Soubassement.-			
	Piochement d'enduit en ciment			
	6,20 x 0,60 rt =	3,72		
	déduire appuis:			
	2 fs. 1,10x0,10=0,22)			
	soupirail			
	0,30x0,18=0,05}	0,27		

50 B 1891	reste m2	3,45	10,--	34,50
	9 moellons vieux arrachés, relancés			
	à bain de ciment			
51 B 1814 D	pièce	9	5,25	47,20
	Rocaillage non apparent en meulière			
	concassée et ciment			
52 B 1938 B	Même surface =	m2 3,45	11,50	39,70
53 B 1481 } Enduit dressé avec renformis de				
1485 D } 0,05 rt pour dressage				
1492 }	Même surface =	m2 3,45	49,50	170,80

	à reporter:		10.012,50	4.639,50

Reports:

10.012,50 4.639,50

Enduit dressé en ciment (sans ren-
formis) retraite 6,20
déduire appuis:
2 fs 1,10 = 2,20

1481 D)
54 B 1491 } reste 4,00
x 0,10 = m2 0,40 29,50 11,80

55 B 1501 Arête ml 4,00 2,80 10,00

Joint tiré au fer avec ciseline
dans l'enduit

6,20
Verticaux 25 de 0,28 rt = 7,00

56 B 1506 ensemble ml 13,20 1,80 23,80

Champ saillant couronnant le
Rez de Chaussée en ciment de
0,10 hr avec arêtes

57 B 1259 ml 6,20 2,00 55,80

Appuis de baies en béton de
gravillon et ciment compris
boisage (au dosage de 300 kg)
4 de 1,00 x 0,27 rt=1,08
8 oreillons
de 0,06 x 0,05 = 0,02

58 B 1050 ensemble 1,10
x 0,10 rt ép.= m3 0,110 400,-- 44,--

Enduit dressé en ciment
dessus
4 fs 1,00 x 0,22 rt = 0,88
faces verticales
4 fs 1,18 dév.x0,11 = 0,52

59 B 1481 D)
1491) ensemble m2 1,40 29,50 41,30

Arêtes
4 fs 1,18 dév. = 4,72
8 fs 0,11 = 0,88

60 B 1501 ensemble ml 5,60 2,50 14,--

Souches hors comble.
Démolition de souches en brique
comprise couronnement et dépose
de mitrons

2 de 0,68x0,45 = 0,61
1 de 0,55x0,45 = 0,25

à reporter: ensemble 0,86 10.213,20 4.639,50

- 15 -

Reports:	0.86 (A)	10.213,20	4.639,50
x 2.10 hr	=	1,806	
1 de 0.45 x 0.45 = 0.20			
x 0.65 hr	=	0.130	
Grenier, Surface A=0.86			
x 0.70rt hr	=	0.602	

61 B 1435 ensemble m3 2,538,- 60,-- 152,30

Reconstruction des couches en brique de 0,11 ép. fournie par la SNCF et ciment

H.O. 4 fs 0,68 = 2,72
 2 fs 0,55 = 1,10
 D.O. 6 fs 0,22 = 1,32

ensemble	5,14
x 2,80 rt hr	= 14,39
2 fs 0,45 = 0,90}	
2 fs 0,22 = 0,44} 1,34	
x 0,65	= 0,87

62 B 1157 C ensemble m2 15.26 21.75 331.90

63 B 1156 B Languettes en brique de 0,06 ép.
2 de 0,33 x 2,80 = m² 1,85 12.-- 22,20

Jointoient en ciment sur brique.
les joints en creux
4 fs 0.68=2.72}
2 fs 0.55=1.10}
6 fs 0.45=2.70} 6.52
x 2.10 = 13.69
4 fs 0.45 x 0.65 = 1.17

64 B 1621 E -----
1626 ensemble m² 14.86 21.50 319.50

Enduit ordinaire en ciment au
dosage de 600 kg

Message de l'intérieur

Interval
8 fs 0.20 = 1.60
8 fs 0.22 = 1.76
2 fs 0.33 = 0.66
2 fs 0.22 = 0.44

$$\begin{array}{rcl} \text{ensemble} & 4.46 \\ x 2.80 & = & 12.49 \\ 4 \text{ fs } 0.22 \times 0.65 & = & 0.57 \end{array}$$

65 B 1481 D ensemble m2 13.06 18.50 241.60

à reporter: 11.280,70 4.639,50

- 16 -

éports: 11.280,70 4.639,50

Gorges en ciment à l'intérieur
Verticales 20 fs 2,80 = 56,00
4 fs 0,65 = 2,60

66 B 1503 ensemble ml 58,60 5,-- 293,--

67 B 1819 A Fourniture de 2 mitrons de 0,196
pièce 2 5,50 11,--

68 B 1820 A Pose sur ciment de 6 mitrons
pièce 6 7,-- 42,--

69 B 1457) Echafaudage à double rang d'échasses
1458) 3 fs 2,00 x 2,15 à hr du garde corps
= 12,90 x 1,30 = m2 16,77 20,-- 335,40

Plus value pour maçonnerie exécutée
hors comble (article 61 à 69 inclus)
Produit = Frs. 1.748,90 x 53/100
quantum de Main d'œuvre = 926,90 frs.
x 15% = 139,--

Cave..

Au droit escalier de sortie à la cour.
Démolition de partie du mur en plâtras
et plâtre en reprise

H.O. rt = 1,10
D.O.nretour 0,25

ensemble 1,35
x 1,50 hr = 2,025
x 0,60 ép. = 1,215 (1)

en contrebas (ancienne fonda-
tion).

Même longueur = 1,35
x 0,80 = 1,08
x 0,30 = 0,324 (2)

Couloir (gauche)
1,10 x 1,00 = 1,10
x 0,30 ép. = 0,330 (3)

en contrebas
1,10 x 0,40 = 0,44
x 0,30 = 0,132 (4)

au surplus
2 de 0,80 x 1,00 rt = 1,60
x 0,40 ép. = 0,640 (5)

en contrebas
2 fs 0,80 x 0,50 = 0,80
x 0,30 = 0,240 (6)

71 B I418 B ensemble m3 2,881 (7) 65,-- 187,30

à reporter: 12.288,40 4.639,50

Reports:

12.288,40 4.639,50

72 B 1045 } Reports:
1914 } Fondations en béton de cailloux
et ciment en reprise
Cubes 2, 4 et 6 = m³ 0,696 249,--173,30

73 B 1802 C } Magonnerie de moellon en fonda-
1918 } tion à 1 parement et ciment en
1910 } reprise et en sous-œuvre
Cubes 1, 3 et 5 = m³ 2,185 274,--598,70

Au surplus, 17 moellons ébauchés,
arrachés et relancés en ciment
74 B 1814 D pièce 17 5,25 89,20

Jointoient en ciment sur moellon
vieux
1,30 }
0,90 } 2,20x1,60 hr = 3,52
1,10x1,00 = 1,10
4,92x1,10 = 5,41

ensemble = 10,03
Dont: Jointoient en
ciment sur moellon
neuf
1,10 x 1,50 hr = 1,65
1,10 x 1,00 = 1,10
2 de 0,80 x 1,00 rt = 1,60
17 moellons de
0,30 x 0,20 rt = 1,02

75 B 1621 A ensemble = m² 5,37 5,50 29,

76 B 1621 B reste m² 4,66 11,-- 51,30

Pignons H.O.
Echafaudage à double rang d'échasses
(reposant sur le plancher du grenier)
76 bis
~~76~~ B 1457 } 2 fs 5,10rt x 2,80 hr rt (au dernier
1926 } garde corps = 28,56
x 1,30 (N°1458) = m² 37,13 23,--854,--

Façades.-
Modification de 3 croisées
Détaillées ensemble:
Refouillement moellon dur pour
permettre dépose linteaux bois
3 fs 1,50x0,25 hr = 1,125
x 0,50 ép = m³ 0,562 145,-- 81,50

Houdis linteaux en fer en béton
de gravillon et ciment compris
cintrage en sous-œuvre

à reporter: 14.165,90 4.639,50

78 B 1051)		Reports:	14.165,90	4.639,50
1918}	3 fs 1,50x0,35 = 1,57			
1910}	x 0,14 hr	= m ² 0,220	399,--	87,80
	Au dessus:Reprise en moellon et plâtre en reprise en sous- œuvre			
79 B 1800)	3 fs 1.50x0,35 hr=1,58			
1910}	x 0,50 ép	= m ³ 0,790	249,--	196,70
1918}				
	TOTAL FASCICULE B		14.450,40	
	Majoration de 500%		72.252,--	
				86.702,40

Légers ouvrages.

Plafond en plâtre sur lattis avec
renforçais de 0,01

80 B 1712) Surface .. (art.4) = 83,33
1719) x 1,07 de légers = E.16 89,16

Hachement et réfection
d'enduit en plâtre sur
murs avec renformais de
0,02 rt

1er Etage

Cabinet de toilette:
droite 0,42x2,75 = 1,15 1,15

Cage Escalier
rt 0,50x1,85 = E.16 0,92

Dégagement accès
grenier

Jouées chassis

2 fs 0,70rt=1,40)
2 fs 0,55 =1,10}2,50
x 1,20 rt hr =3,00
déduire vide
0,40x0,30 = 0,12

reste = E.16 3,88
Mur 1,80x0,40rt = E.16 0,72

Rez de chaussée

Pièce sur rue

2 fs 3,85=7,30)
2 fs 3,06=6,12}13,42
x 2,47 hr = E.16 15

déduire:

Porte

2 de 0,96x2,00=3,84

croisée

1,16x1,76=2,04

cheminées

2 fs 0,55x1,60=1,76

ensemble = 7,64

reste---=---25,51 89,16

91.341,90

31/10

a reporter

	- 19 -	légers	
		31.18	89,16
	Reports:		91.341,90
	Reprendre		
	Ebrasements		
81 B 1682 } 1719 }	2fs 2,29 x 0,18 =	0,82	
	en vousure		
	1,18x0,18 = 0,21 x 74/100=	0,16	
	Arêtes 2fs 2,29 = 4,58		
	1,18		

82 B 1726	longr.= 5,76 x 0,05 rt de légers =	0,29	
	Entrée 0,96x1,05 =	1,01	
	1,35 x 0,82=	1,11	
	ébrasement		
	0,27x1,38 =	0,37	
	0,33x0,70 =	0,25	
	Calfeutrement		
	1,00x0,05 rt =	0,05	
83 B 1726	Arêtes 1,38}		
	1,00)2,38 x 0,05 =	0,12	
	Allège 1,08 x 0,55 =	0,59	
	Vestibule		
	gauche 2,23}		
	1,72)3,95x 1,20 = 4,74		
	droite 1,52}		
	0,83)2,35x 1,20 = 2,82		
	façade = 0,28		
	0,11		
	ébrasement		
	2 fs 0,27 = 0,54		

	ensemble 0,93		
	x 1,20 = 1,12		
84 B 1726	Arêtes		
	2 de 1,20 x 0,05 rt =	0,24	
	Cage Escalier		
	1,45 x 0,30 = 0,44		
	Cuisine		
	droite 1,72 x 0,82 = 1,41		
	allège 1,17 x 0,52 = 0,61		
	ébrasement		
	0,30 x 0,80 = 0,24		
	jambage 0,45 x 0,71 = 0,32		
	tête 0,11 x 0,71 = 0,08		
85 B 1726	Arête 0,71 x 0,05 rt = 0,04		
	tête 0,05 x 0,82 = 0,04		
86 B 1726	Arête 0,82 x 0,05 rt = 0,04		

	à reporter: 47,13 90,19		91.341,90

Reports:	47,13	90,10	91.341,90
Jambage 0,48 x 0,82 =	0,39		
à gauche paillasse			
0,93 x 0,82 =	0,76		
mur de gauche			
2 fs 1,50 rt hr = 4,05			
déduire:chassis			
0,85 x 0,73= 0,62			

resta =	3,43	
Tableau 0,18 x 0,90 =	0,16	
Tablette d'appui		
0,85 x 0,18 =	0,15	
Arêtes 0,90		
0,85		
0,50		

87 B 1726 Ensemble 2,25 x 0,05 de légers = 0,11

Salle à manger.-

Facade 1,00 x 0,80 =	0,80	
Allège 1,30 x 0,40 =	0,52	
1,00 x 0,85 =	0,85	
Gauche 0,90 x 0,47 =	0,42	
1,70 x 0,75 =	1,27	

88 B 1680 ensemble m² 55,88
1719 x 0,47 de légers = 26,26

1er Etage.

Chambre sur rue..-

Coffre de cheminée en carreaux de plâtre, 1 enduit

1,05 x 1,78 hr = 1,87

89 B 1661 x 0,75 de légers = 1,40

Tranchée de liaison sur plafond et murs

1,05)

2fs 1,78=3,56)4,61
x 0,10 de légers = 0,46

Pour création du pan coupé et au droit de l'ouverture de porte:

reprise en carreaux de plâtre 2 enduits 1,23 x 2,75 hr = 3,38

0,30 x 2,75 = 0,82

dessus de porte

0,77 x 0,58 = 0,45

m² 4,65

91 B 1661 x 1,00 de légera = 4,65

01,09 à reporter: 123,98

91.341,90

Reports: 122,98 91.341,90

2 trous et scellement de têtes de
montant d'huissserie 2 x 0,05 de légers = 0,10

Naissances en raccord sur murs

1,25

1,30

1,05

1,35

11 de 0,80 rt = 8,80

longr 13,75

93 B 1747 x 0,12 de légers = 1,65

Raccords d'enduit sur murs de 0,20 rt
à l'équerre

94 B 1721 19 x 0,08 de légers = 1,52

Raccords ordinaires

95 B 1720 23 x 0,05 de légers = 1,15

Cabinet de toilette..-

Croisée sur rue.

Pour fixation de la croisée 6 trous
de pattes dans le moellon dur de 0,12
profondeur et scellement en plâtre

96 B 1752 } 1754) 0,72 x 1,50 de légers = 1,08

Feuillures en plâtre
97 B 1738 dév. 5,10 x 0,10 de légers = 0,51

Enduit en plâtre en raccord
ébrasements

98 B 1679 2 fs 0,16 x 2,57 hr = 0,82
x 0,25 de légers = 0,21

Enduit en plâtre en voussure

99 B 1681 1,05 x 0,15 = 0,17
x 0,50 de légers = 0,09

Arêtes, div. = 6,19
100 B 1727 x 0,05 de légers = 0,31

En retour, naissances en raccord
sur mur

Horizontale 1,05}

101 B 1747 Verticale 2fs 2,80 = 5,60 } 6,65
x 0,12 de légers = 0,80

Au surplus: Naissances sur mur et
câloisons

2,10

0,75

0,95

9 de 0,60 rt = 5,40

Verticales 3 fs 2,77 = 8,31

ensemble 17,51

102 B 1747 x 0,12 de légers = 2,10

à reporter: 132,50

9L.34I.90

Reports: 140,18

91.341,90

Petite chambre au droit de la cage d'escalier.-
Raccords sur murs de 0,50 rt à l'équerre

115 B 1722 7 x 0,12 de légers = 0,84

Raccords ordinaires

116 B 1720 9 x 0,05 de légers = 0,45

Cage d'Escalier.-

Naissances sur murs.

0,88

0,85

4,00

6 fs 1,00 rt = 6,00

ensemble ml 11,73

117 B 1747 x 0,12 de légers = 1,41

Raccords de 0,25 rt à l'équerre

118 B 1721 6 x 0,08 de légers = 0,48

Raccords ordinaires

119 B 1720 17 x 0,05 de légers = 0,85

Chambre d'extrémité.-

Naissances en plafond

1,95

1,25

0,55

2 fs 1,00 = 2,00

ensemble 5,75

120 B 1728 x 0,18 de légers = 1,04

Murs.-

Raccords de 0,60 à l'équerre

121 B 1723 6 x 0,12 de légers = 0,96

Raccords ordinaires

122 B 1720 17 x 0,05 de légers = 0,85

Dégagement d'accès au grenier.-

P.V. d'enduit plafonné au lieu

d'enduit sur mur

rt 0,55 x 1,20 rt hr = 0,66

déduire:vide

0,40 x 0,30 = 0,12

1679)
123 B 1681} x reste 0,54
 0,25 de légers = 0,13

à reporter: 147,19

91.341,90

	Reports:	147,19	91.341,90
	rêtes 2 fs 0,58 = 1,06		
	3 fs 0,45 = 1,35		
	2 fs 0,40 = 0,80		
	0,30		

	longr. 3,51		
124 B 1726	x 0,05 de légers = 0,18		
	Murs..		
	Naissances en raccord		
	1,15)		
	3 fs 0,80 rt= }		
	2,40)3,55		
125 B 1747	x 0,12 de légers = 0,43		
	Raccords de 0,40 rt à l'équerre		
126 B 1723	9 x 0,10 de légers = 0,90		
	Raccords ordinaires		
127 B 1720	12 x 0,05 de légers = 0,60		
	Rez de Chaussée..		
	Pièce sur rue.		
	Naissances en raccord sur murs		
	9 fs 0,60 rt= 5,40		
128 B 1747	x 0,12 de légers = 0,65		
	Raccords de 0,20 rt à l'équerre		
129 B 1721	13 x 0,08 de légers = 1,04		
	Raccords ordinaires		
130 B 1720	21 x 0,05 de légers = 1,05		
	Entrée..		
	Croisée sur rue.		
	6 trous de pattes de 0,12 prof.		
	dans le moellon dur et scellement		
1752)	en plâtre = 0,72		
131 B 1754)	x 1,50 de légers = 1,08		
	Feuillures en plâtre		
	2 fs 1,75 = 3,50		
	1,00)4,50		
132 B 1738	x 0,10 de légers = 0,45		
	Enduit en plâtre avec renforts		
	de 0,03 rt.		
1679)	Ebrasement 2 fs 0,30 x 2,25 = 0,90		
133 B 1719)	x 46/100 = 0,41		
	Enduit en plâtre en voussoir		
1681)	1,08 x 0,30 = 0,22		
134 B 1719)	x 71/100 = 0,16		

	à reporter: 154,14		91.341,90

- 25 -

Reports: 154,14 91.341,90

Arêtes 2 fs 2,25 = 4,50

1,08

135 B 1726 long^r 5,58
x 0,05 de légers = 0,28

Naissances en raccord sur mur

en retour

Horizontale 1,08)

Verticales

2 fs 2,40 = 4,80)

5,88

136 B 1747 x 0,12 de légers = 0,71

Hachement et réfection d'enduit

sur mur avec renformis de 0,02 rt

1680) Allège 1,08 x 0,55 = 0,59
B37 B 1719) x 47/100 = 0,28

Naissances en plafond

1,55)

1,10)

3fs 0,80 rt = 2,40)

5,05 x 0,18 de légers = 0,91

Raccords plafonnés de 0,20 rt à
l'équerre

139 B 1726 7 x 0,10 de légers = 0,70

Murs..-

Raccords de 0,25 rt à l'équerre

140 B 1721 5 x 0,08 de légers = 0,40

Raccords ordinaires

141 B 1720 8 x 0,05 de légers = 0,40

Salle à manger..-

Naissance en plafond

1,40

1,85

0,95

1,20

3 fs 1,00 = 3,00

9 fs 0,60 rt= 5,40

ensemble ml 13,80

142 B 1748 x 0,18 de légers = 2,48

Raccords plafonnés de 0,70 à

l'équerre

1725) 143 B 1723 6 x 0,15 de légers = 0,90

Raccords sur murs de 0,20 rt

à l'équerre

144 B 1721 8 x 0,08 de légers = 0,64

à reporter: 161,84

91.341,90

Reports: 161,84

91.341,90

Raccords ordinaires

145 B 1720 23 x 0,05 de légers = 1,15

Vestibule.-

Naissances en plafond

1,85
1,60
0,95
4 fs 0,60 rt 2,40

ensemble 6,80

146 B 1748 x 0,18 de légers = 1,22

Raccords plafonnés de 0,60 rt à l'équerre

147 B 1725) 8 x 0,15 de légers = 1,20

Cuisine.-

Raccords sur murs de 0,70 rt à l'équerre

148 B 1723 9 x 0,12 de légers = 1,08

Raccords ordinaires

149 B 1720 23 x 0,05 de légers = 1,15

Entrée sur rue (croisée)

6 trous de pattes dans le moellon de 0,12 prof et scellement en plâtre = 0,72
2 idem d'abouts de pièce d'appui de 0,06 = 0,12

1752) ensemble 0,84
150 B 1754) x 1,50 de légers = 1,26

Feuillures en plâtre

2 fs 1,75 = 3,50
1,00

ensemble 4,50

151 B 1738 x 0,10 de légers = 0,45

Naissances en raccord au pourtour

Verticales

2 fs 1,85 = 3,70
1,00

ensemble 4,70

152 B 1747 x 0,12 de légers = 0,56

Hachement d'encaustic en plâtre (ravalement façades extérieur) -----

à reporter: 169,91

91.341,90

Reports: 169,91

91.341,90

sur cour

$$10,23 \times 5,13 h^r = 52,48$$

déduire: croisées

1er Etage

$$4 fs 1,07 \times 1,98 = 8,47 (A)$$

Rez de Chaussée

croisées

$$2 fs 1,08 \times 1,75 = 3,78 (B)$$

portes

$$0,76 \\ }$$

$$1,30 \\ 2,06$$

$$\times 1,76 = 3,63 (C)$$

$$\text{ensemble à déduire} = 15,88$$

$$\text{reste} 36,60$$

Reprendre: tableaux et

voussures

$$4 fs 1,07 = 4,28$$

$$8 fs 1,98 = 15,84$$

$$2 fs 1,08 = 2,16$$

$$4 fs 1,75 = 7,00$$

$$2,06$$

$$4 fs 1,76 = 7,04$$

$$\text{longr. imm } 38,38 \\ x 0,28 rt = 10,75 (D)$$

Reprendre: tête sur rue

$$0,45 \times 4,05 h^r = 1,82$$

Façade sur rue

$$6,20 \times 5,70 h^r = 35,34$$

Pointe pignon

$$6,20 \times 2,10 h^r = 6,51$$

2

$$\text{surface:} 41,85$$

Déduire: croisées

$$2 fs 1,00 \times 2,00 h^r = 4,00$$

$$2 fs 1,00 \times 1,72 = 3,44$$

Pilastre

$$0,15 \times 2,70 h^r = 0,35$$

$$\text{à déduire} = 7,79$$

$$\text{reste} = 34,06$$

Reprendre: Tableaux et

voussures

$$4 fs 1,00 = 4,00$$

$$4 fs 2,00 = 8,00$$

$$4 fs 1,72 = 6,88$$

$$\text{longr. } 18,88$$

$$x 0,28 rt = 5,29 (E)$$

$$\text{à reporter:} 88,52 169,91$$

Reports: 88,52 169,91

91.341,90

Pignons (sur comble)

4,80x0,73 = 3,50

rt 4,60x1,35 rt= 6,21

0,80x0,70 = 0,56

surface 10,27

P.V.H.C.

soit 10,27 x 53% pour

main d'œuvre = 5,44

x 15% (N°1926) = 0,82

ensemble = 11,09(F)

surface 99,61(X)

x 0,08 de légers = 7,97

153 B

26 fs 2 = 52 trous d'abouts de

barres dans le moellon de 0,06

prof^r et scellement en ciment

3,12 x 2,00 de légers = 6,24

1752)
154 B 1755)

6 + 3 = 9 fs 4 = 36 descellement
d'abouts de barres d'appuis de
0,12 rt prof^r pour revêtement
= 4,32 x 0,25 de légers = 1,08

Naissance en raccord sur mur
sur rue (gauche près garage)

Verticales 1er Etage 2,40

Rez de Chaussée 2,65

155 B 1757

long^r 5,05
x 0,12 de légers = 0,61

156 B 1747

Naissance en ciment côté voisin

hr 5,30 x 0,12 = 0,64
x 1,50 de légers = 0,96

1762)
157 B 1747)

Descente de cave

Crépi en plâtre mi mur

2 fs 0,60 x 0,45 = 0,54
x 0,25 de légers = 0,14

Façades sur rue et sur cour

10 croisées semblables

Détail pour une:

4 trous de gonds dans le moellon
dur de 0,14 prof^r et scellement
en ciment = 0,56

2 idem d'abouts de
barres d'appuis de
0,12 prof^r rt pour
revêtement = 0,24

3 idem d'arrêts et
battement de 0,10 = 0,30

à reporter: 1,10 186,91

91.341,90

	Reports:	1,10	186,91	91.341,90
	9 autres semblables			
	soit 1,10 x 9 =	9,90		
	Trous d'abouts de barres d'appui de 0,15 rt prof ^r pour revêtement et scellement en ciment 20 x 0,15 rt prof ^r =	3,00		

1752)		ensemble 14,00		
159 B 1755)	x 2,00 de légers =	28,00		
	Toilette (1er Etage)			
	Scellement de lambourdes			
	4 fs 0,20 = 0,80			
160 B 1750	x 0,12 de légers =	0,10		
	Pour numéro de maison			
	2 trous dans la brique de 0,08			
	prof ^r et scellement en ciment			
1752)	0,16 x 2,00 de légers =	0,32		
161 B 1755)				
	Façades			
	Modification de 3 croisées (détaillées ensemble)			
	Tranchées de décalfeutrement			
	3 fs 5,80 dév. = 17,40			
162 B 1735	x 0,015 de légers =	0,26		
	3 fs 7 = 21 descelllements de pattes de 0,12 prof ^r et scelle- ment en plâtre			
1757)	2,52 x 0,75 de légers =	1,89		
163 B 1754)				
	Feuillures en plâtre			
	3 fs 5,65 dév. = 16,95			
164 B 1738	x 0,10 de légers =	1,69		
	Enduit en plâtre en raccord sur mur			
	3 fs 1,70 x 0,30 rt = 1,53			
165 B 1679	x 0,25 de légers =	0,38		

166 P.C.N°1	Total légers ouvr.	219,55		624,50
		à	390,--	
	ler Etage.			
	Chambre sur rue.-			
	Dépose et rangement de la porte et repose ensuite.			
167 E 3114 A	1 de 0,82 x 2,10 =	ml 1,72 2,50	.30	
	Jeu à la porte à l vantail vaut			
168 E 3147			4,00	
			8,30	176.966,40
	à reporter.			

		Reports:	8.30	176.966,40
	Dépose, déchevillage, rechevillage et repose d'huissserie en sapin			
169 E 3346 B et C	montants 2 fs 2,80 = 5,60) traverse 0,90) 6,50	4,30	27,90	
	Dépose de stylobate de 0,22 h ^r retaillé et reposé			
	1,28			
	PC 1,23			
	1,30			
	0,15			
	1,20			
	0,15			
	0,50			

170 E 3345 B&D	ensemble 5,81 ml 5,81	4,00	23,20	
	Chambranle déposé et reposé			
	2 fs 2,08 = 4,16			
	0,92			
	2 fs 0,20 = 0,40			

171 E 3345 B&C	ensemble = ml 5,48	3,00	16,40	
	Jeu donné à la croisée à 2 vantaux			
172 E 3150	vaut		5,50	
	Jeu donné à portes			
173 E 3147	pièce 2	4,00	8,--	
	Cabinet de toilette.-			
	Dépose de vantaux de la croisée sans remplacement.			
174 E 3114 A	1,05 x 1,90 = 1,99 m ² 1,99	1,--	2,--	
	Pose de la croisée non fournie			
175 E 3114 C	Même surface = m ² 1,99	1,50	3,--	
	Sur montant de gauche du dormant: 1 pièce rapportée en chêne de 0,30 hr vaut			
E 3233			4,--	
	Aux croisées; champ plat 0,040/8			
177	4 fs 2,10 = 8,40)			
103 A	2 fs 1,15 = 2,30)	m ² 10,70	3,25	34,80
	Baguette d'angle déposée sans remplacement compris fourniture et pose			
178 E 334 3034	2 fs 2,40 = 4,80} 1,10}	ml 5,90	3,--	17,70
	Chambre centrale sur cour.- En remplacement de solives brisées: fourrures rapportées			

	à reporter:		150,80	176.966,40

		Reports:	150,80	176.966,40
179 E 1009 E	en sapin brut 0,034x0,10 3 de 3,20 =	m2 9,60	7,50	72,--
180 E 3149	Jeu donné à la croisée à 1 vantail	pièce 1	4,25	4,25
181 E 3147	Jeu donné à portes à 1 van- tail	pièces 2	4,--	8,--
182 E 3345 B-C	Dépose et repose de chambranle 2 fs 2,10 = 4,20 0,93)	ml 5,13	3,--	15,40
X82	Sur huisserie côté couloir: 1 pièce rapportée en sapin de 0,27 hr	pièce 1	4,--	4,--
183 E 3233	Entrée: Fourrures sapin brut 0,034x0,10 idem.	ml 6,20	7,50	46,50
184 E 1009 E	2 de 3,40 =	ml 6,20	7,50	46,50
185 E 3148	Jeu donné à placard à 2 vantaux	pièce 1	5,25	5,25
186 E 3147	Petite chambre au devant de la cage d'escalier.-	pièce 2	4,--	8,--
187 E 3150	Jeu donné à croisée à 2 vantaux	pièce 1	5,50	5,50
188 E 3147	Chambre d'extrémité.- Jeu donné à portes à 2 vantaux	pièce 2	4,--	8,--
189 E 3150	Jeu donné à croisée à 2 vantaux	pièce 1	5,50	5,50
190 E 3147	Dégagement d'escalier.- Jeu donné à porte à 2 vantaux	pièce 1	4,--	4,--
191 E 3192	Rez de Chaussée..- Pièce sur rue.- Dépose de parquet avec lambourdes sans remplacement. 3,65 x 3,06 rt = 11,17 ébrasement 1,17 x 0,18 = 0,21 seuils 2fs 0,76rtx0,10 = 0,15	ensemble = m2 11,53	2,--	23,10
		à reporter:	360,30	176.966,40

Reports:

360,30 176.966,40

A nouveau: Fourniture et pose de
lambourdes 4lx8

192 E 3156 C 9 de 3,06 rt = ml 27,54 3,75 103,30

Pose de parquet à l'anglaise
fourni par la S.N.C.F.

193 E 3195 B m2 11,53 21,-- 242,10

Plinthe sapin 0,013// pour foun-
ture et pose.

2,42)
2,36)
0,29
1,02
1,11
1,21
0,70
2 fs 0,25 = 0,50
1,16)

194 E 1110 B ml 10,77 6,25 67,30

1/2 rond pour fourniture et
pose

2 fs 2,27 = 4,54
1,24

195 E 3034 B ensemble 5,78 ml 5,78 2,50 14,40

Dépose et repose de croisée

196 E 3114AC 1,05 x 2,00 = m2 2,10 2,50 5,20

Plinthe sapin 0,013/11 compris
dépose préalable

0,28)
1,05)
1,10
0,15
0,20
1,10
0,20
0,28
0,97
2 fs 0,27 = 0,54
1,30
0,30)

197 E 1110 B } 3345 A ml 7,47 6,75 50,40

Dépose de cimaise

198 E 3345 A Même longueur ml 7,47 0,50 3,70

Champ sapin 0,040/8 pour
croisée.

199 E 11103 A dév. ml 5,25 3,25 17,10

863,80 176.966,40

Reports:

863,80 176

1/2 rond pour fourniture et pose
compris dépose préalable
2 fs 2,18 = 4,36
1,12
2 fs 2,22 = 4,44
0,88

200 E 3345 }
3034B) ensemble = ml 10,80 3,-- 32,40

Salle à manger..-
Moulures de cadres déposées,
retaillées et reposées
24 fs 0,67 = 16,08
24 fs 0,40 = 9,60
2 fs 1,26 = 2,52
2 fs 0,28 = 0,56

201 E 3345 B)
3345 D) ensemble = ml 28,76 4,-- 115,--

Vestibule..-
Cimaise retaillée et reposée
1,80
2,27
1,51
0,87
2 fs 0,28 = 0,56
3 fs 0,25 = 0,75

202 E 3345 B&D ensemble = ml 7,76 4,-- 31,--

Plinthe sapin 0,013/0,11
3 fs 0,28 = 0,84
2,26
0,82
1,32
0,10
0,28

203 E 1112 A ensemble = ml 5,62 6,25 35,10

Dépose cimaise et plinthe
2 fs 5,62 = 11,24
1,75
0,68
0,65

204 E 3345 A ensemble = ml 14,32 0,50 7,20

Dépose moulures de cadre
42 fs 0,90 = 37,80
42 fs 0,28 = 11,76

205 E 3345 A ensemble = ml 49,56 0,50 24,80

Cuisine..-
Plinthe sapin 0,013/11

à reporter: 1.109,30 176.966,

Reports: 1.109,30 176.966,

1,75
2,76
2,30
0,30
1,17

206 E 1110 B ensemble = ml 8,28 6425 51,70

207 E 3034 B 1/2 rond pour fourniture et pose
chassis 4 fs 0,90 = ml 3,60 2,50 9,--

1er Etage (toilette)
Parquet chêne à l'anglaise
pour fourniture et pose

208 E 3205 1,05 x 0,16 = m² 0,17 72,-- 12,20

Lambourdes sapin 0,041x0,08
pour fourniture et pose

209 E 3156 C 4 de 0,20 = ml 0,80 3,75 3,--

210 E 3191 } Dépose et repose de parquet
3195B) 1,20 x 0,80 rt = m² 0,96 23,50 22,60

1/2 rond pour fourniture et
pose

211 E 3034 B 2 fs 2,20 = 4,40 } 1,10 } ml 5,50 2,50 13,70

Dépose, fourniture et pose de
stylobate de 0,22

0,80
0,32
0,15
1,10
0,15
0,10
1,15
1,35

12 E 3345 } 1121C) ensemble = ml 5,12 15,-- 76,80

Socles de chambranle

13 E 3308 pièce 2 2,25 4,50

Dépose et repose de chambranle

2 fs 2,10 = 4,20 } 0,93 } ml 5,13 3,-- 15,40

A la seconde porte:Fourniture
et pose chambranle

15 E 1196 } 0,055 x 0,013
1147) Même longueur = ml 5,13 5,25 26,90

À reporter: 1.345,10 176.966,40

Reports: 1.345,10 176.966,40

	2e Chambre sur cour..-					
216 E 3192	Dépose parquet sapin à l'anglaise 3,75 x 0,80 rt =	m2	3,00	2.--	6.--	
217 E 3215	Hachement d'ouverture	ml	3,75	2,25	8,40	
	A nouveau:Fourniture et pose de parquet en sapin 0,032 par frises de 0,09					
218 E 3180	3,75 x 0,90 rt =	m2	3,37	53.--	178,60	
219 E 3217	Feuillure de fermeture	ml	3,75	1,25	4,70	
220 E 3209	Coupes de frises	pièce	6	1.--	6.--	
	3e Chambre..-					
	Déchevillage et rechevillage de croisée.					
221 E 3114 E	1 vantail de 0,50x1,80 =	m2	0,92	16.--	14,70	
	Pièces ra portées en chêne					
222 E 3233		pièce	2	4.--	8.--	
	Cage d'escalier..-					
	Dépose de cimaise 3,95					
	2,90					
	1,80					

223 E 3345 A	ensemble =	ml	8,65	0,50	4,30	
	Pose barres d'appuis profil olive.					
	6 de 1,20 = 7,20					
	4 de 1,15rt= 4,60					

224 E 3345 C	ensemble =	ml	11,80	2.--	23,60	
	TOTAL FASCICULE E				1.599,40	
	Majoration de 420%				6.717,50	

					8.316,90	
	TOTAL Frs.:				185.283,30	
					=====	

CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS FRS.

Valeur en votre règlement par virement bancaire à notre epte.
ct.N°2349 à la BANQUE COMMERCIALE PRIVEE, 9,rue Scribe à
PARIS (9^e).

DOMMAGES DE GUERRE

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé
 à Beaumont / oise (Seine et oise)
 Rue Jambette, n° 3

N° d'ordre 8
 acquis de Héritiers Boullant
 D.M. du 12 - 7 - 45

N° d'ordre _____ (I.P. n° _____)
 acquis de la Cie du Nord (application de
 l'article 44 de la convention du 31 août
 1937) _____ tranche

Section A
 n° 198-199-200 P } de la parcelle cadastrale
2952

Date du sinistre 12 Juin 1940 Cause Bombardement artillerie

Importance des dégâts⁽¹⁾ { non touché
 fortement endommagé
 complètement détruit

Montant approximatif des dégâts : 570.000

Avancement de la remise en état⁽¹⁾ { Terminé
en cours) Date d'achèvement
non entreprise (probable :

Nature et usage de l'immeuble⁽¹⁾ { Immeuble d'habitation
Immeuble à usage industriel
Immeuble à usage commercial

OBSERVATIONS :

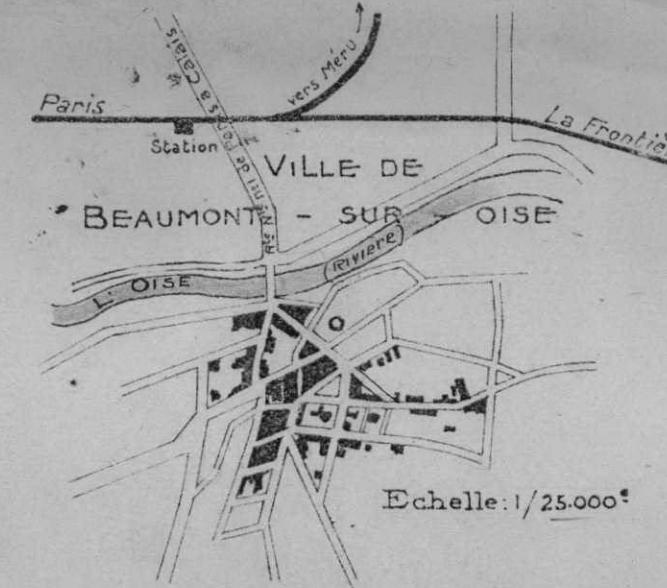
Persan le 24/3/47
 Le Chef de district

(1) Rayer les mentions inutiles.

Prière à Monsieur le Chef de district de persan / Beaumont de bien vouloir compléter
 la présente fiche et de la retourner de suite et directement à M. FOCKEY, Inspecteur
 Divisionnaire, Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre), 18 rue de Dunkerque
 à Paris.

Société Nationale des Chemins de Fer Français
REGION NORD

Ligne de Paris à la Frontière de Belgique
par Lille et par Valenciennes



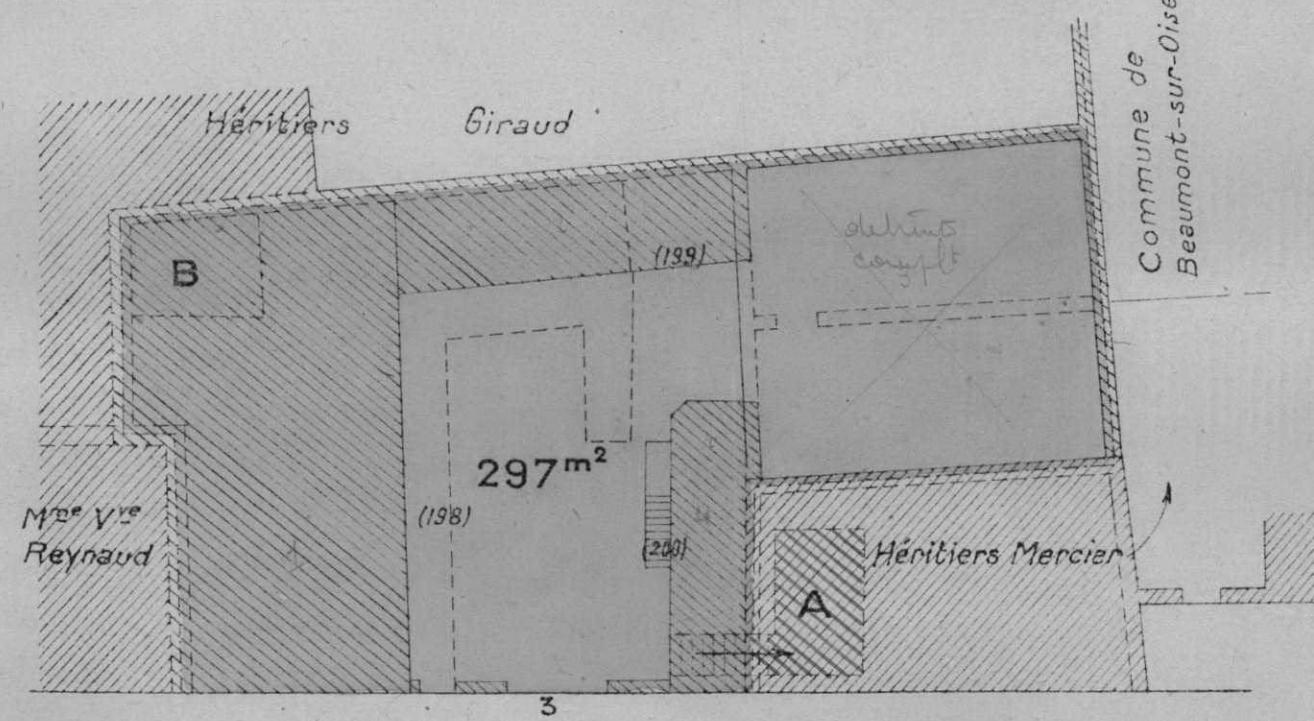
COMMUNE DE BEAUMONT - SUR - OISE

S^{on} A

Marché Jeudi

Acquisition d'immeuble

Echelle: 0⁰⁰⁰⁵ p.m.



Rue

Gambetta

- A. Cave dépendant de l'immeuble vendu
B. Cave appartenant aux Héritiers Giraud



Paris, 2 nov. 1945.

Monsieur Guerbe,

VBN pre:

La SNCF vient d'être déclaré
ajusticataire d'une propriété située
à Beaucaire - 3^e arr., 3, Rue Gambetta
endommagée par fait de guerre.
(voir au verso)

Les dommages s'élevraient
à 35.000^f.

Je vous prie de vouloir bien
faire établir et m'adresser le
dossier habituel concernant cet
immobilier.

Suivant renseignements du Service
de M. Veillet, un dossier aurait
été établi par M. David, architecte
à Beaucaire mais n'aurait pas
été déposé par les propriétaires.

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements

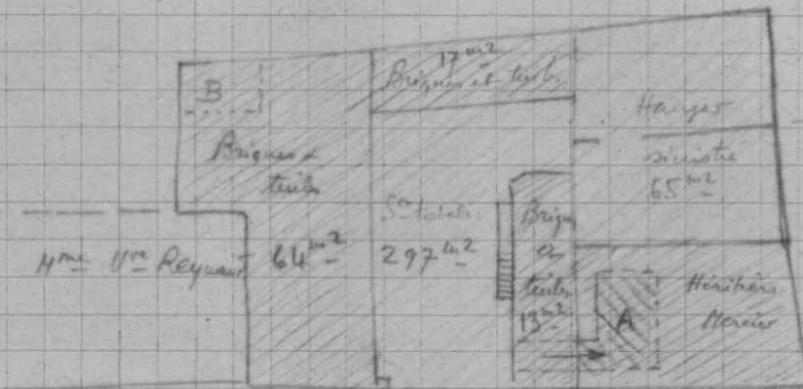
Astbury

Cet immobile étant de
SNCF, il faut tenir compte

S^e A

Marché Jeudi

Héritier Giraud



Rue Gambetta

A - Cave dépendant de l'immeuble vendu

B - Cave appartenant aux Héritiers Giraud

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Emplacement réservé
aux services du
Ministère.

DOSSIER N°

DÉCISION N°

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME.

DG5

Anciens imprimés
DH3 DH4 et DPS3.

BÂTIMENT

N°

ÉTAT DESCRIPTIF

D'UN BÂTIMENT

{ d'habitation
public

{ (1) sinistré et de ses dépendances.

Désignation du propriétaire (2): S.N.C.F - 88 rue St Lazare à Paris (9^e Arrond.)Adresse du bâtiment: rue Gambetta n° 3, à Beaurain dép^t de Pas-de-Calais.

	BÂTIMENT PRINCIPAL.	DÉPENDANCES (3).
Renseignements à fournir dans tous les cas.		
Destination (4):	habitation	habitation
Ancienneté (5):	1880	1880
Etat	bon et état d'entretien	mauvais et état d'entretien
de conservation du gros œuvre (6)	mauvais	mauvais
d'entretien des menuiseries (6)	0 %	0 %
planchers (7)	couvertures	terre
étages courants	tuiles	
étage sous comble	tuiles	
Le bâtiment comportait-il:		
l'eau?	non	
le gaz?	non	
l'électricité?	non	
le chauffage central?	non	
des salles de bains (nombre)?	non	
des W.-C. (nombre)?	non	
des fosses fixes?	non	
des fosses septiques?	non	
des puits perdus?	non	
le tout à l'égout?	non	

(1) Rayez les mentions inutiles.

(2) Nom et prénom, s'il s'agit d'une personne physique.

(3) Dépendances de faible importance seulement (petit garage, buanderie, etc.) Les dépendances plus importantes doivent être portées sur un état séparé en utilisant la colonne destinée au bâtiment principal.

(4) Préciser notamment s'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel.

(5) Indiquer la décennie de construction (exemple 1871-1880) ou porter, s'il y a lieu, la mention « antérieur à 1810 » ou « postérieur à 1935 ».

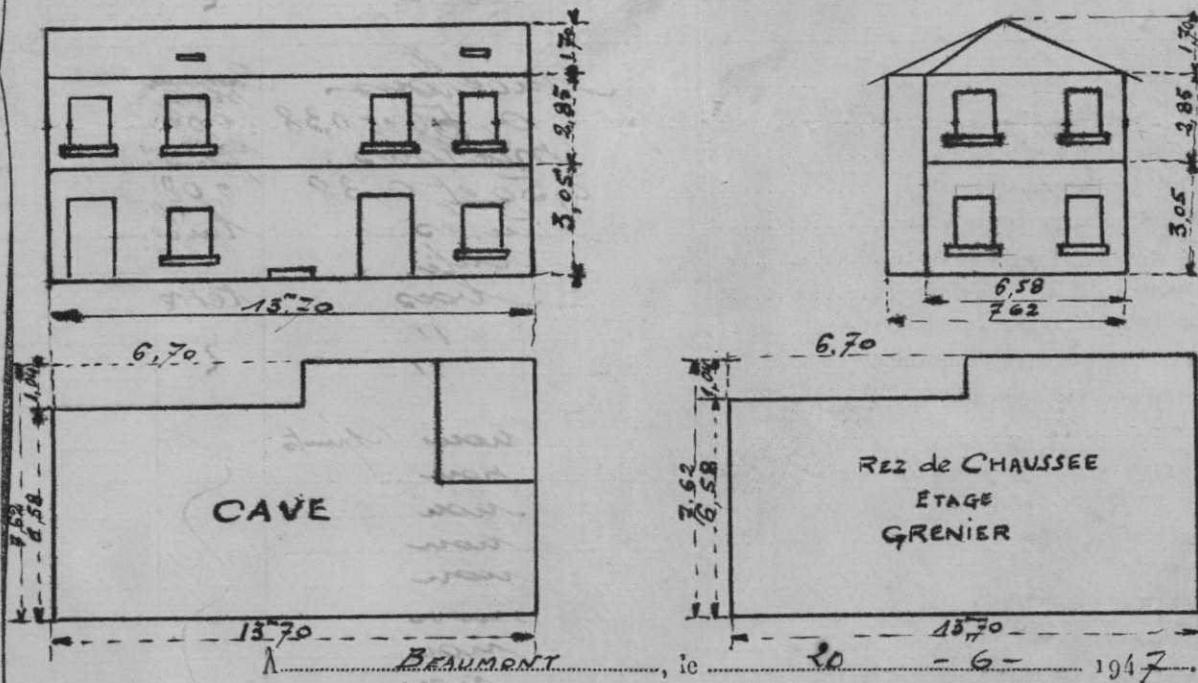
(6) Indiquer: bon, médiocre ou mauvais.

(7) Planchers hauts de chaque étage (voûtes, solives fer, bois, etc.).

Renseignements à fournir pour les bâtiments détruits ou fortement endommagés et pour les bâtiments d'habitation pouvant donner lieu au taux exceptionnel.

AFFECTION ET SURFACE DES ÉTAGES (1).	BÂTIMENT PRINCIPAL.		DÉPENDANCES (surfaces).
	AFFECTION.	SURFACES.	
Sous-sol			
Caves	1 cave	76,~39	
Fondation sur terre-plein	1 avancée 1 débarras 1 abri 1 garage marguer de garage	97,~39	
Rez-de-chaussée	Salambre 1 débarras 2 couloirs	97,~39	
1 ^{er} étage			
2 ^{me} étage			
3 ^{me} étage			
Comble perdu à la Mansard (2)			
Comble utilisable	1 grenier	97,~39	
Comble aménagé			

Emplacement réservé aux croquis (3).



(1) Surface lîres-ouvertes ou, en cas de mitoyenneté, calculée en tenant compte de la moitié de l'épaisseur des murs mitoyens.

(2) Faire les mentions inutiles.

(3) Faire des croquis du bâtiment aussi simples que possible, donnant les dimensions principales des sous-sol ou cave, rez-de-chaussée, étages, comble et faisant ressortir les dimensions approximatives des cours et courtoises.

Donner une silhouette de la façade et une coupe du bâtiment indiquant les hauteurs d'étages et montrant la forme du toit. Pour les dépendances, faire des croquis donnant les dimensions principales du rez-de-chaussée, et la coupe montrant la forme du toit. Faire ressortir en rouge, dans la mesure du possible, les parties détruites.

ÉTAT DESCRIPTIF

d'un bâtiment } d'habitation
public } (1) sinistre et de ses dépendances.

Désignation du propriétaire (2) : S. N. C. F. 88 rue St Lazare à Paris (9^e Arrond.)
Adresse du bâtiment : rue Gambetta n° 3 - Beaumont dép. de l'Oise

	BÂTIMENT PRINCIPAL	DÉPENDANCES (3)
Destination (4) :	habitation	écurie
Ancienneté (5) :	1880	
Etat	bon état d'entretien mauvais état d'entretien	mauvais
	- 5° -	5
	- 5° -	
Nature des façades	mœillons	caissons
Epaisseur des façades	0,50 et 0,38	platé
Nature des murs latéraux	mœillons	0,08
Epaisseur des murs latéraux	0,50 et 0,38	caissons
Nature de la couverture	tiles	platé
	route.	0,08
Ouverture des planchers (7)	bou	tuiles
	"	
	"	
Le bâtiment comporte-t-il :		fer
l'eau ?	non	"
le gaz ?	non	"
l'électricité ?	non	"
le chauffage central ?	non	
des salles de bains (nombre) ?	non	
des W.C. (nombre) ?	non	
des fosses séches ?	non	
des fosses septiques ?	non	
des portes perdus ?	non	
le tout à l'égout ?	non	

(4). Rajouter mentions insistantes.

(5). Non et présent, s'il s'agit d'une présence physique.

(6). Dépendances de faible importance seulement (petit garage, hangar, etc.). Les dépendances plus importantes doivent être portées sur un état séparé en utilisant la colonne dédiée au bâtiment principal.

(7). Préciser notamment s'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation ou pourvu d'un établissement industriel.

(8). Indiquer la date de construction (exemple : 1890-1880), au poster, s'il y a lieu, la mention « antérieur à 1880 » ou « postérieur à 1880 ».

(9). Indiquer : bon, médiocre ou mauvais.

(10). Planchers hauts de chaque étage (voûtes, solives tuy, bois, etc.).

DG5

Annexe du bulletin
243, rue de l'Ourcq

BÂTIMENT

AFFECTATION ET SURFACE
REZ DE CHAUSSE (1)

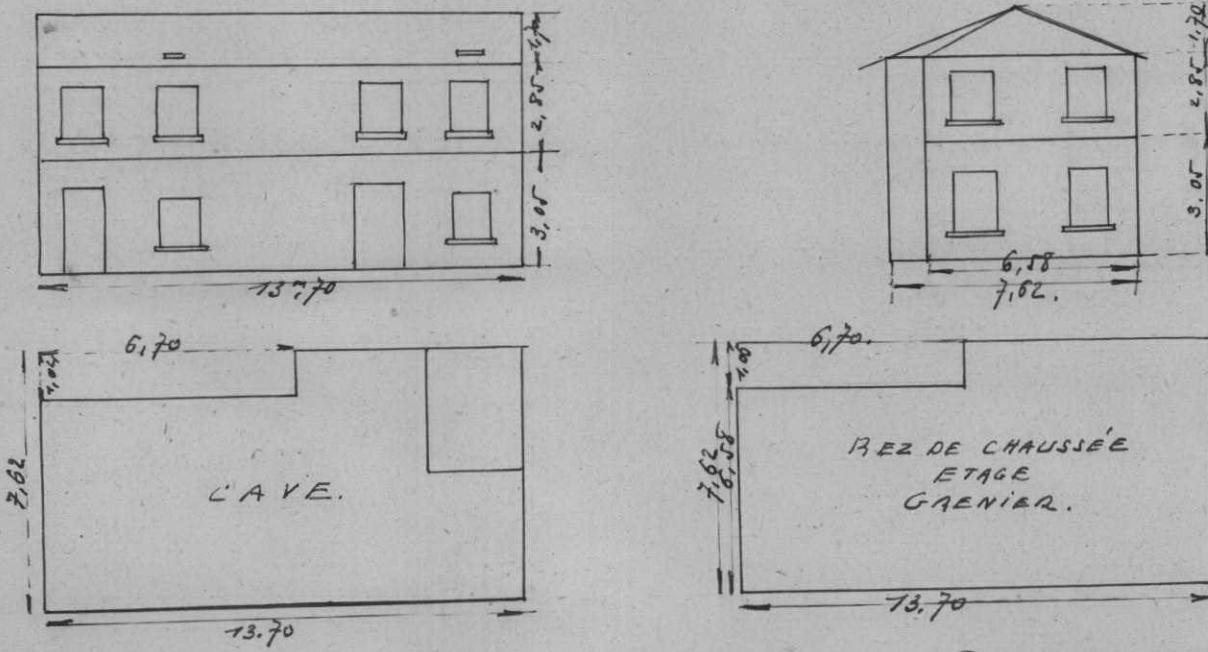
Sous-sol
Cave
Fondation sur terre-plein
Rez-de-chaussée
1^{er} étage
2^{ème} étage
3^{ème} étage
Comble percé à la brenard
Comble utilisable
Comble aménagé

BÂTIMENT PRINCIPAL

AFFECTATION	SURFACES
1 cave	70 m ² , 33
1 cuisine 1 débarras Galerie 1 salle à manger 1 chambre 1 débarras 1 couloir	97 m ² , 39
1 grenier	97 m ² , 39

DÉPENDANCES
(surface).

Emplacement réservé aux croquis (2).



A BEAUMONT.

20. 6. 1967.
Le Chef du Bureau P.
A. [Signature]

(1) Surface hors-eau ou, en cas de mitoyenneté, calculée en tenant compte de la moitié de l'épaisseur des murs mitoyens.

(2) Rayez les sections inutiles.

(3) Faire des croquis du bâtiment aussi complets que possible, donnant les dimensions principales des rez-de-chaussée, étages, comble et faisant ressortir les dimensions approximatives des caves et couloirs.

Dessine une silhouette de la façade et une coupe du bâtiment indiquant les hauteurs d'étages et montant la toiture à tôle. Pour les dépendances, faire des croquis donnant les dimensions principales de rez-de-chaussée, et la coupe montant la forme de toit. Faire ressortir au rouge, dans la mesure du possible, les parties détachées.

V.B.N.va.I

Paris, le 3 Décembre 1945.

ANNEXES :

V/ note du 2/II/45
 I lettre de Mme
 BOULLAND à M. DAVID
 du 26/12/40
 I dossier comprenant:
 Description des
 bâtiments de l'im-
 meuble 3 rue Gambetta
 à BEAUMONT-s/OISE
 (2 pages)
 Dégâts de guerre
 (2 pages)
 Devis estimatif des
 travaux de réparation
 (13 pages)

Monsieur LECLERCQ,

Suite à votre note ci-annexée du 2 novembre dernier, relative à l'immeuble sis 3 rue Gambetta à BEAUMONT-s/OISE.

Veuillez trouver, ci-joint, le dossier demandé concernant cet immeuble et comportant les pièces reprises en marge.

Le montant total du devis estimatif s'élève à 34.999 frs 85, dans lequel le total des réparations proprement dites est représenté par la somme de 32.710 frs 15, auquel viennent s'ajouter les honoraires de l'architecte pour 2.289 frs 70, soit 7% du montant des réparations.

Ce devis vous est adressé en communication. M. DAVID demande que cette pièce lui soit rendue (il n'en existe en effet qu'un seul exemplaire).

De l'avis de M. DAVID, le dossier original ne se trouvait pas aux Dommages de Guerre, il aurait été remis directement au Préfet, par la propriétaire et l'on a perdu sa trace.

La remise en état de l'immeuble est en cours.

7 chrysanthème
III

L'Ingénieur de la Voie,

Beaumont s/oise

Immeuble appartenant
par son CF.

Monsieur Guerbet,

lumber

— Cet immeuble étant maintenant
 immeuble SNCF à usage d'habitation, il
 convient, conformément aux instructions de
 la note Vg. du 25/11/43 de la Demeure, d'établir
 et d'adresser le "dossier 601", avec imprimes convenablement
 remplis et croquis cotés sur plans.

*Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements*

4.12.45 4/1/46

Adeline TSV

← 8
D /
Paris, le 19 juillet 1946.

VB.N-V31

BEAUMONT

Immeuble acquis
par la SNCF
3 rue Gambetta

Monsieur Tedesco,

Reponde à votre note ci-dessous du 16 juillet 1946.

Veuillez trouver, ci-joint, le "dossier n° 1" concernant
l'immeuble ci-dessus en marge de ce document :

1 formule A2 - 2 formules C2
1 d. - B2 - 1 d. Cbis

1 plan de la commune de Beaumont offert
1 plan de l'immeuble.

{
M. Ingénieur de la Ville,
Beaumont

M. Tonkin

dossiers formé le 18 juillet
à mon greffe

Paris, le 5 octobre 1945.



VB/IV. EX

transmis à Leclerc

(m. Pétini)

Beaumont-sur-Oise
acquisition d'immeuble

Dommage de guerre La SNCF vient d'être déclaré

adjugeant de la propriété située à
Beaumont-sur-Oise, 3, rue Gambetta,

reprise sous forme non au plan ci-joint.

D'une superficie de 297 m², cette
propriété comporte :

1° un bâtiment principal en endom-
magedé, construit en briques, couverture en
tuiles, d'une surface de 64 m², compren-
nant 2 pièces, entrée, cuisine et arrièr-
cuisine au rez-de-chaussée, 3 chambres
et cabinet à l'étage.

2° un bâtiment annexe en briques, couverture
en tuiles, d'une surface de 13 m², com-
portant cellier et brasserie au rez-de-
chaussée, chambre et cabinet à l'étage.
La couverture de ce bâtiment a été en
partie détruite en 1940.

3° une autre construction annexe, non endom-
magedé par les bombardements mais aux
vêtements, charpente en bois avec garnissage
en briques et plâtre, couverture en tuiles,
d'une superficie de 17 m² environ, comprenant
deux remises au rez-de-chaussée et deux
pièces à l'étage.

4° un garage détruit en 1940, dont il ne
reste que les murs de 3 m. 00 de hauteur,

1 plan

non dessiné
au service
des immeubles
de l'architecte
de la ville

13/10

en moellons et plâtre (superficie : 67 m²
environ)

Lez statut del dommages a été
établi par M. David, architecte à Beaumont
mais il n'a pas été signé par le
propriétaire.

Ces dommages s'élèvent à 34.999^f 85
(valur 1940), et se décomposent comme suit :

maçonnerie	=	7737 ^f , 25 -
charpente	=	5400 ^f , 80 -
couverture	=	10223 ^f , 00 -
menuiserie	=	6468 ^f , 60 -
terrasse	=	1038 ^f , 50 -
vitrerie et peinture	=	1842 ^f , 00 .
		<hr/>
		32.710 ^f , 15

Honoraires architecte	2289, 70
7%	<hr/>
	34.999, 85

Je vous serai obligé de vous
bien faire le nécessaire pour que la
SNCF benefit de la participation
de l'Etat dans les dépenses de
reconstruction de l'immeuble.

Le Chef du Bomaire

Willef.

616
225
675

95
225
105
120

Dommages de guerre

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé
à Boulevard Haussmann (1er)
rue Jean Guttin n° 3

n° d'ordre _____
acquis de Héritiers Boullant
D.M. du 17. 11. 41

n° d'ordre _____ (I.P. n° _____)
acquis de la Compagnie du Nord (application
de l'article 44 de la Convention du 31 août
1937) _____ ème tranche

Déclaration de sinistre : Le nécessaire sera fait par la Section des D.G.

Dépôt du dossier de dommages de guerre

- (1) ~~fait par le précédent propriétaire - n° du dossier :~~
 (non fait par le précédent propriétaire - Le dossier sera constitué et déposé par la Section des D.G. et les pièces ci-après sont à lui fournir (en double si elles ne sont pas manuscrites (dactylographies, tirages, etc.)) :
 a) plan de situation de l'immeuble sinistré
 b) état descriptif D.G.5 (1 par bâtiment avec ses annexes)
 c) ~~devis estimatif des réparations à effectuer~~
 d) les travaux étant terminés et s'il s'agit d'une simple réparation sans modifications, mémoires, factures, notes d'honoraires (ou relevés de dépenses) en remplacement du devis estimatif
 e) l'immeuble étant complètement détruit, projet de reconstruction (plan avec coupes, élévations et détail estimatif). Peut être fourni ultérieurement, ne doit pas, en tout cas, retarder l'envoi du dossier.

Dépôt du dossier justificatif de dépenses (subordonné à la réalisation des travaux)

- (1) ~~fait par le précédent propriétaire~~
 (non fait par le précédent propriétaire - sera fait par la Section des D.G. ; les pièces suivantes sont à lui fournir :
 factures
 mémoires
 notes d'honoraires (ou relevés de dépenses)

(1) biffer la mention inutile

Transmis à Monsieur Guérin
Chef d'Arrondissement V.B. à Paris

Prié de prendre note et retourner

Paris, le 17. 11. 41 1941

En retour à Monsieur ISTRIA
après avoir pris note

, le _____

*Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements*

Jean Caneau

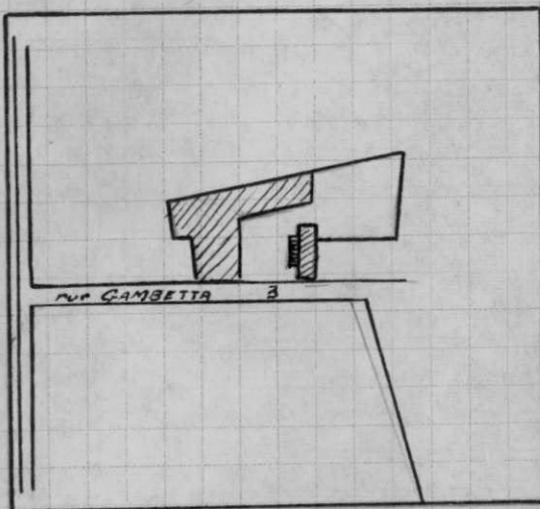
Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre)

Le Jules

Situation de l'Immeuble

3 rue GRAMBETTA

— — —



Le Château District
Alain

Braiment 1/2 ou 1/10
Pan Beta. 3

8
Heritier Boullant
17. 11. 45

Mari en devoirs

Suerber Mari

17. 4.

Le Chef de la
des Tigrane et Al

Bruxelles
Éventuel usage
par la SNCF
Voie et Bâtiments

Dommages
de Guerre

Rémi Jaerbe

3, rue Gambetta

—
— 9 —

18/4/47

Donné en retour pour
vous permettre l'utilisation
de certains documents
concernant cette à la suite
du 31. 3. 47 de M. Decauvy

Le Chef de l'Administration
des Transports

Decauvy

1 m	2000 m	Simple pool
1 m	2000 m	6670
35	2	720
65	13	5750
	91	
		debris
1	lignocellulose Aspergillus	1. testable abund
2	mangan-dioxyd	4.0 particul abund
3	halobacterium	20 ~ -
4	Calothrix calcareous mangan dioxide	3.0 tolerant abund
	Prostomium endosymbiotic	

1	2	3	4
550 -	265	7200	
6470		3400	
720		10000	
250		5750	0
		1500	1040
—	—	—	—
7320	265	29100	
1620		29850	
		—	32775

1.20

6.40 7.0

6.70

6.50

7.50

13.40

7.5

6.70

1.20

1.05

6.70

7.35

6.30

7.35

7.00 0.4

6.7°

9.38

10.05°

8.80°

9.2.6
97.39

8.04°

13.4°
6.7°

8.04°

97.39

104.43

x 5°

13.7

7.6

13.7+

7.62

13.60

7.6

13.70

7.7

8.22

7.6

13.7+

7.62

8.16

9.32

9.33

9.59

9.39

10.39

9.59

10.41

10.41

7.4

10.41

10.41

10.41

6.6

9.71

10.4

6.70

6.72

6.24

6.96

6.96

U.F.I.C. 1. C. 4

Dommages
de Guerre

des Bâtiments

Voies et Travaux

Bruxelles

Beauvoisement
Grenoble, auxquels
par la SNCF donne auquel

3, rue Gambetta Donner en retour pour
vous permettre l'utilisation
de certains documents
comme suite à la note
du 31. 3. 47 de M. Denamy

18/4/47

Le Génie Civil et les
Travaux Publics

Bruxelles

M. Beulgen

M. Hidoux

Paris le 21 avril 1947

En communication à M. Hidoux
comme suite à ma note d'autre part

Mr. Raets

L'Ingénieur Principal de la Voie

23/4 L'Ingénieur Chef de Section

Admet

Bruxelles le 2 juillet 1947
Monsieur Estrix
Ingénieur adjoint (Service des Travaux et approvisionnements)

= 3 JUL 1947 En retour dossier communiqué après avoir pris note

L'Ingénieur Principal de la Voie
M. Raets

Emplacement
réservé aux
Services du
Commissariat.

Dossier N°:

ÉTAT FRANÇAIS

A

COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE

LOI DU 11 OCTOBRE 1940
CODIFIÉE LE 12 JUILLET 1941

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Vous trouverez à la dernière page de la formule, les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers N° 1 (demande de participation financière de l'Etat). - Lisez cette page avec soin avant de remplir votre demande.

ETAT CIVIL du PROPRIÉTAIRE (1)

NOM ou, s'il s'agit d'une Société, Raison Sociale (en majuscules) Société nationale des chemins de fer français
Prénoms (2) ou forme de la Société
Date et lieu de naissance, ou date de constitution de la Société1.1.1938-
NationalitéFrançaise
Profession ou objet social
Résidence actuelle ou Siège Social18. Rue de Dunkerque Paris
Célibataire, marié, veuf, séparé de corps, divorcé (3)
Nom et prénoms du conjoint
Lieu et date de mariage
Régime matrimonial

MANDATAIRE (4)
ou Représentant légal, judiciaire ou statutaire.
NOM (en majuscules)VANDENBERGHE ANDRE
Prénom (2)ANDRE
NationalitéFrançaise
ProfessionChef de District Municipal
Domicile actuel3. Rue Camille Beaufort 70 Paris
Qualité dans laquelle il agitChef de District Municipal

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE SINISTRE

Adresse complète de la propriété5. Rue Gambetta à Beaufort 70 Paris

Si celle-ci a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C.R.I. et si un N° d'îlot et un N° de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous:

N° d'îlot198-199-200 N° de parcelle1
A défaut de ces renseignements indiquez si possible, et le cas échéant pour chaque bâtiment, le N° de parcelle cadastralelieu dit "Marché Jeudi"
Date, causes et circonstances du sinistre (5)Brûlardement du 12 Août 1940

Si l'immeuble appartient à plusieurs propriétaires, fournir pour chacun d'eux les mêmes renseignements sur une feuille annexe. Indiquer tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat civil, et souligner le prénom usuel. Marquer les mentions inutiles.

Propriétaire n'agit pas personnellement.

tous les détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre sans intervention d'aucune autre cause ni interposition d'aucun autre fait.

MODALITES de REGLEMENT

Le règlement des sommes supérieures à 3.000 Frs. doit s'effectuer obligatoirement par virement (Loi du 22 Octobre 1940).

Règlement à effectuer au nom de M *Société Nationale des Chemins de fer Français*

Demeurant..... 18 Rue de Dunkerque

(1) par virement
 { Nom de l'Etablissement (Caisse du Trésor,
 { Compte postal, Banque)
 { Adresse de l'Etablissement

{ N° du compte

(1) En bon de caisse sur

(1) En mandat-carte à l'adresse indiquée ci-contre

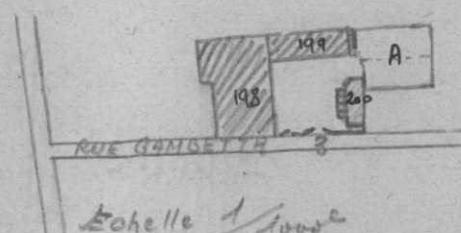
DESTINATION des BATIMENTS COMPRIS DANS la PROPRIETE (2)

Voir, page 3, les observations correspondantes

Bâtiments totalement détruits (Formule B)	Bâtiments partiellement détruits. Participation calculée sur la base du coût normal de reconstruction (Formule C).	Bâtiments partiellement détruits. Liquidation demandée sur la base du coût des réparations. (Formule Cbis)	Bâtiments intacts
N° <i>bâtiment d'exploitation</i>	N° 198.....	N° 200.....
N° <i>maison N°</i>	N° 199.....	N°
N° <i>A sur le plan</i>	N°	N°
N° <i>C dessous</i>	N°	N°

CROQUIS d'IMPLANTATION

Si la propriété comprend plusieurs bâtiments, précisez ci-contre (en vous bornant à indiquer leur numéro et leur destination) leur situation respective, au moyen d'un croquis sommaire à petite échelle.



PIECES PRODUITES (2)

Accompagnant la présente demande

A l'appui d'une demande antérieure

- | | |
|--|----------|
| 1° <i>formule B (bâtiment d'exploitation)</i> | 1° |
| 2° <i>formule C (N° 198 du plan cadastral)</i> | 2° |
| 3° <i>formule C (N° 199 du plan cadastral)</i> | 3° |
| 4° <i>formule C (N° 200 du plan cadastral)</i> | 4° |
| 5° <i>Plan cadastral section A bâtié bâtié</i> | 5° |
| 6° | 6° |

ATTESTATION du DECLARANT

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'article 16 de la loi du 11 Octobre codifiée le 12 Juillet 1941, ainsi libellé:

"Toute personne qui, dans ses déclarations, aura imputé inexactement un dommage à un acte de guerre ou aura fourni des renseignements inexacts, susceptibles d'accroître le montant de la participation financière de l'Etat, sera punie d'une peine de 6 mois à 5 ans de prison et d'une amende de 100 à 100.000 Frs. ou de l'une de ces deux peines seulement. Elle sera déchue du bénéfice de tout ou partie des avantages accordés par le présent décret et sera en outre condamnée au remboursement des sommes indûment perçues.

Les hommes de l'art, techniciens et leurs collaborateurs qui auront participé à l'établissement de telles déclarations seront frappés des mêmes peines et condamnés solidairement avec l'auteur principal à la réparation du préjudice causé à l'Etat.

En outre, les hommes de l'art, techniciens, collaborateurs, ayant contribué, même par simple négligence, à l'établissement d'une déclaration inexacte, seront exclus par le Commissaire à la Reconstruction, pour un temps fixé par lui, de tout travail intéressant la Reconstruction Immobilière.

Les mêmes peines sont applicables à ceux qui ne font pas, dans les délais fixés par le Commissaire à la Reconstruction, l'emploi prévu des sommes allouées par le présent décret."

Je déclare sous la foi du serment que les indications figurant, tant sur la présente demande que sur les formules B, C et Cbis incluses, sont sincères et véritables.

A ... *Beauvois* le ... 19 : 6 1946

Signature:

Han

(1) - Rayer les mentions inutiles.

(2) - Rappeler en face des pièces se rapportant spécialement à un bâtiment le N° de celui-ci.

B A T I M E N T N°		1
DESTINATION	Par exemple habitation, grange, écurie etc.. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel, d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.	<i>maitoy d'habitation</i>
QUOTITE du DOMMAGE et CHOIX du MODE de CALCUL de la PARTITION de l'ETAT	Bâtiment totalement détruit. Bâtiment partiellement détruit. Participation calculée sur la base du coût normal de reconstruction. Bâtiment partiellement détruit. Liquidation demandée sur la base du coût des réparations.	Formule B (1) <i>au N° A sur le croquis d'implantation</i> Formule C (1) <i>N° 198-199 au plan cadastral.</i> Formule Chis (1) <i>N° 200</i> — <i>10°</i>
ORIGINE de PROPRIETE	Précisez si le bâtiment provient d'un achat, d'un échange, d'une donation, d'un partage, d'une succession, si vous l'avez fait construire etc.. et indiquez la date à laquelle vous en êtes devenu propriétaire.	<i>Ce bâtiment provient d'un achat.</i>
DROITS REELS	Le bâtiment était-il grevé de droits réels (usufruit, hypothèques, priviléges, droits d'usage, habitation, servitude foncière, promesse de vente etc..) - Donner toutes précisions sur la nature et l'importance de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.	
ANCIENNETE	Indiquez l'année de la construction ou si vous ne pouvez la préciser, la décade (exemple 1870 à 1880). Il suffit de mentionner: antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.	<i>1880</i>
LOCATIONS	Y avait-il des locations dans le bâtiment au 1er Septembre 1939? Le cas échéant, les énumérer, en préciser la nature (habitation, usage commercial, etc...) et les prix annuels.	<i>blancs</i>
ASSURANCE	Le bâtiment était-il assuré contre l'incendie ? A quelle Compagnie ? Pour quelle somme ? L'assurance couvrait-elle les risques de guerre ?	<i>oui La France..... 52 Rue Chataudy, Paris polis. 9.122 du 21.7.36 - Somme... 60.000 F non</i>
SUBVENTIONS ANTERIEURES	Avez-vous déposé pour le même bâtiment une demande de subvention au titre de la loi du 5 Août 1940 ou 9 Février 1941, ou à tout autre titre ? Date et N° des arrêtés ou des décisions dont vous avez bénéficié : Montant des subventions correspondantes. Sommes déjà perçues.	
O B S E R V A T I O N S		

(1) - Rayer les mentions inutiles.

ÉTAT FRANÇAIS.

C 2

COMMISSARIAT

À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.

Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.

BÂTIMENT

N° _____

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

Dossier N° Z

Décision N° C

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT PARTIELLEMENT DÉTRUIT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A2 les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'État).

Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

Nom (1) (en majuscules) et Prénoms (2): *Société Nationale des chemins de fer français*
Résidence actuelle (3): *18 Rue de Dunkerque - Paris*

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

Nom (en majuscules) et Prénoms (2): *Taubenberger André*
Domicile: *3 Rue Gambetta à Beauraing et Oise - 8 et 0.*
Qualité dans laquelle il agit: *Chef de District Régional à Tournai Beauraing*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète: *8 Rue Gambetta à Beauraing et Oise - 8 et 0.*

Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. I. et si un numéro d'ilot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :

N° d'ilot: N° de parcelle:

A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale: *199 de la section 9 du plan cadastral lieu dit "Marché Jeudi".*

Destination du bâtiment (4): *Habitation.*

Ancienneté (5): *1880*

Servitudes foncières (6): *Nicaut.*

Date, causes et circonstances du sinistre (7): *Bombardements du 12. août 1940*

(1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison sociale.

(2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et soulignez le prénom usuel.

(3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège social.

(4) Par exemple : habitation, grange, écurie, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.

(5) Indiquez l'année de la construction ou, si vous ne pouvez la préciser, la décade (exemple : 1870 à 1880).

Il suffit de mentionner : antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.

(6) Par exemple : servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.

(7) Donnez tous les détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatés, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT.

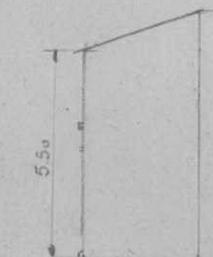
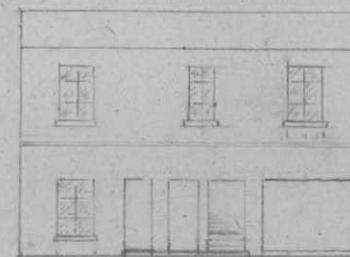
ETAGES.	AFFECTATION DES DIVERSES PIÈCES.	SURFACE TOTALE. HORS ŒUVRE (1).
Sous-sol ou caves.....		—
Rez-de-chaussée.....	Buanderie, Water closet, renverse, entrée cochère	28 ^u 67
1 ^{er} étage.....	Cuisine, chambre, water closet,	28 ^u 67
2 ^e étage.....		—
3 ^e étage.....		—
Combles ou greniers....		—

EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX CROQUIS.

Faire ci-dessous des croquis du bâtiment aussi simples que possible, donnant les dimensions principales des sous-sols ou caves, rez-de-chaussée, étages, combles ou greniers.

Donner une silhouette de la façade et une coupe du bâtiment montrant les hauteurs d'étages et la forme du toit.

Préciser, le cas échéant, sur le croquis, la partie des locaux à usage industriel, commercial, artisanal ou professionnel, et faire ressortir, dans la mesure du possible, les parties détruites.



Pour la dimension des pièces de ce corps de bâtiment il y a lieu de se rapprocher du plan d'ensemble annexé au dossier.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION.

Murs au-dessus du sol. { Façades : murettes jusqu'à hauteur du 1^{er} étage - briques creuses au 1^{er} étage
(Nature et épaisseur.) Murs latéraux : 20

Planchers : Bois
(Nature.)

Couverture : tuiles
(Nature.)

AGENCEMENT MODERNE.

Y avait-il dans le bâtiment le chauffage central ? non l'eau ? non le gaz ? non l'électricité ? oui
un ascenseur ? non des salles de bains (nombre) ? 1 des W. C. (nombre) ? 2 des fosses fixes ? 1 des fosses septiques ? non le tout à l'égout ? non un puits perdu ? non.

ÉTAT DE CONSERVATION ET D'ENTRETIEN.

Précisez, s'il y a lieu, la nature et la date des travaux récents de remise en état ou de réparations importantes :

Janvier à février 1946.

(1) Justifiez, le cas échéant, les différences de surface entre les divers étages.

A. Person Beauvau, le 8 Juin 1946.
(Signature.)

Jay

ÉTAT FRANÇAIS.

COMMISSARIAT

À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.

Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.

C 2

BÂTIMENT
N° _____

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

Dossier N° Z

Décision N° C

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT PARTIELLEMENT DÉTRUIT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A2 les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'État).

Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

Nom (1) (en majuscules) et Prénoms (2) : *Société Nationale des Chemins de fer français*
Résidence actuelle (3) : *18. Rue de Dunkerque. Paris*

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

Nom (en majuscules) et Prénoms (2) : *Faudenburgh André*
Domicile : *3. Rue Gambetta à Beauraing 2011. Scl 0.*
Qualité dans laquelle il agit : *chef de District à Pérey Beauraing S.O.*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète : *3. Rue Gambetta à Beauraing 2011. Scl 0.*

Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. I. et si un numéro d'ilot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :

N° d'ilot : , N° de parcelle :

A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale :
n° 198. 199. 200 au la section A du plan cadastral lieux dit "Marché Jardin")

Destination du bâtiment (4) : *bâtiment d'habitation.*

Ancienneté (5) : *1880*

Servitudes foncières (6) : *None*

Date, causes et circonstances du sinistre (7) : *bombardement du 12 Août 1940 -*

(1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison sociale.

(2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et soulignez le prénom usuel.

(3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège social.

(4) Par exemple : habitation, grange, écurie, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.

(5) Indiquer l'année de la construction ou, si vous ne pouvez la préciser, la décennie (exemple : 1870 à 1880).

Il suffit de mentionner : antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.

(6) Par exemple : servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.

(7) Donnez tous les détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatifs, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT.

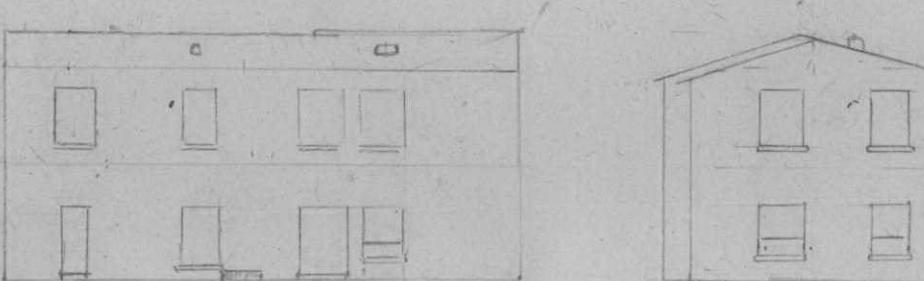
ETAGES.	AFFECTATION DES DIVERSES PIÈCES.	SURFACE TOTALE. MORS ŒUVRE (1).
Sous-sol ou caves.....	1 cave	76 m ² 33
Rez-de-chaussée.....	1 cuisine, 1 débarres, entrée principale 1 salon, 1 A.M. 1 entrée secondaire	97 m ² 39
1 ^{er} étage	3 chambres 1 S.Bain. 1 débarres. 2 couloirs	97 m ² 39
2 nd étage.....		
3 rd étage.....		
Combles ou greniers...	1 grenier	97 m ² 39

EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX CROQUIS.

Faire ci-dessous des croquis du bâtiment aussi simples que possible, donnant les dimensions principales des sous-sols ou caves, rez-de-chaussée, étages, combles ou greniers.

Donner une silhouette de la façade et une coupe du bâtiment montrant les hauteurs d'étages et la forme du toit.

Préciser, le cas échéant, sur le croquis, la partie des locaux à usage industriel, commercial, artisanal ou professionnel, et faire ressortir, dans la mesure du possible, les parties détruites.



CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION.

Murs au-dessus du sol.	Façades : <u>maellous</u>
(Nature et épaisseur.)	
Murs latéraux :	<u>maellous</u>
Planchers :	<u>Asphalte</u>
(Nature.)	
Couverture :	<u>tuiles</u>
(Nature.)	

Pour la dimension des pièces de ce corps de bâtiment il y a lieu de se rapprocher du plan d'ensemble conservé au dossier

AGENCEMENT MODERNE.

Y avait-il dans le bâtiment le chauffage central? oui l'eau? oui le gaz? oui l'électricité? oui
un ascenseur? ✓ des salles de bains (nombre)? 1 des W. C. (nombre)? ✓ des fosses fixes? ✓ des fosses septiques? ✓ le tout à l'égout? ✓ un puits perdu? 1.

ÉTAT DE CONSERVATION ET D'ENTRETIEN.

Précisez, s'il y a lieu, la nature et la date des travaux récents de remise en état ou de réparations importantes :

janvier - février 1946

(1) Justifiez, le cas échéant, les différences de surface entre les divers étages.

à Beaumont, le 8 Juin 1946.

(Signature.)

Huy

ÉTAT FRANÇAIS.

B 2

COMMISSARIAT

À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.

Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.

BÂTIMENT

N°.....

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

Dossier N° Z

Décision N° C

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT TOTALEMENT DÉTRUIT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A₂, les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'Etat).

Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

Nom (1) (en majuscules) et Prénoms (2): *Société nationale des chemins de fer Français*
Résidence actuelle (3): *18 Rue du Quatre-Septembre Paris*

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

Nom (en majuscules) et Prénoms (2): *VANDENBERGHE André*
Domicile: *3 Rue Camu à Beauvois 2^e étage*
Qualité dans laquelle il agit: *Chef du district principal de Beauvois*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète: *3 Rue Camu bâti à Beauvois 2^e étage*
Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C.R.I. et si un numéro d'ilot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous:

N° d'ilot: N° de parcelle:
A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale: *sous N° Section A du plan cadastral bâti dit "Mardi Planch"*

Destination du bâtiment (4): *Bâtiment d'exploitation à usage d'atelier et magasin de réserve*

Ancienneté (5): *1880*

Servitudes foncières (6): *Plaint*

Date, causes et circonstances du sinistre (7): *bombardement du 12 août 1940*

(1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison Sociale.

(2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil, et soulignez le prénom usuel.

(3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège Social.

(4) Par exemple: habitation, grange, écurie, etc... S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.

(5) Indiquez l'année de la construction ou, si vous ne pouvez la préciser, la décennie (exemple: 1870 à 1880).

Il suffit de mentionner: antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.

(6) Par exemple, servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.

(7) Donnez tous les détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatifs, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT.

ÉTAGES.	AFFECTATION DES DIVERSES PIÈCES.	SURFACE TOTALE HORS ŒUVRE (1).
Sous-sol ou caves..		
Rez-de-chaussée...	atelier - magasin de réserve	80 ^{m²} 53
1 ^{er} étage		
2 ^e étage		
3 ^e étage.....		
Combles ou greniers		

EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX CROQUIS.

Faire ci-dessous des croquis du bâtiment aussi simples que possible, donnant les dimensions principales des sous-sols ou caves, rez-de-chaussée, étages, combles ou greniers.

Donner une silhouette de la façade et une coupe du bâtiment montrant les hauteurs d'étages et la forme du toit.

Préciser, le cas échéant, sur le croquis, la partie des locaux à usage industriel, commercial, artisanal ou professionnel.

Bâtim entièrement détruit.

Nous ne pouvons donner aucun détail sur ce bâtim en possédant pas de plan.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION.

Murs au-dessus du sol. { Façades ?
(Nature et épaisseur). { Murs latéraux ?

Planchers : ?
(Nature.)

Couverture : ?
(Nature.)

AGENCEMENT MODERNE.

Y avait-il dans le bâtiment le chauffage central? ✓ l'eau? 0 le gaz? 0 l'électricité? 0
un ascenseur? 2 des salles de bain (nombre)? des W. C. (nombre)? des fosses fixes? des fosses septiques? le tout à l'égout? un puits perdu? 0

ÉTAT DE CONSERVATION ET D'ENTRETIEN.

Précisez, s'il y a lieu, la nature et la date des travaux récents de remise en état ou de réparations importantes:

A. Person Beauvau, le 8 juil. 1946.

Signature :

flay

(1) Justifiez, le cas échéant, les différences de surface entre les divers étages.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

Dossier N° Z
Décision N° C

ÉTAT FRANÇAIS.



COMMISSARIAT

À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.

Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.

BÂTIMENT

N°

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT PARTIELLEMENT DÉTRUIT.

LIQUIDATION FORFAITAIRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A₂, les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'État).

Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

NOM (1) (en majuscules) et Prénoms (2): SOCIÉTÉ NATIONAL DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
Résidence actuelle (3): 18 Rue de Dunkerque Paris

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

NOM (en majuscules) et Prénoms (2): VANDENBERGHE André
Domicile: 3 Rue Camille Beauvois 5/100
Qualité dans laquelle il agit: Chef de district principal à Paris Beauvois

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète: 3 Rue Gambetta

Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. I., et si un numéro d'ilôt et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous:

N° d'ilôt: N° de parcelle:

A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale :

N° 200 de la section A du plan cadastral lieu dit "baechi fendi"

Destination du bâtiment (4): magasin de réserve

Servitudes foncières (5):

Date, causes et circonstances du sinistre (6):

bombardement du 12 août 1940.

(1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison sociale.

(2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'État civil, et soulignez le prénom usuel.

(3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège social.

(4) Par exemple : habitation, grange, écurie, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.

(5) Par exemple : servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.

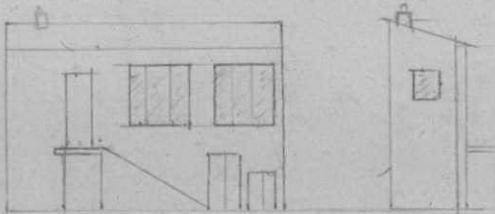
(6) Donnez tous les détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatés, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.

	EMPLACEMENT À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE.	EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.
Montant des réparations.....	Montant proposé.	Montant retenu après vérification.
	30.000 -	

Je soussigné VANDENBERGHE André Clf du district fincital, demande que la participation financière de l'Etat à la réparation du bâtiment ci-dessus désigné soit calculée sur la base des taux forfaitaires (1) appliqués au montant des travaux de réparation.

Je déclare opter de façon formelle et définitive pour ce mode de liquidation.

A Beaurmont, le 8 Juin 1946.
(Signature)



Pour la dimension des pièces de ce corps de bâtiment il y a de se rapprocher du plan d'ensemble ouvert au dossier.

(1) Taux normal : 2/3. — Taux exceptionnel : 3/4 (Voir la remarque importante figurant à la dernière page de la formule A2).